

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2008-2009

21 NOVEMBRE 2008

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2009

TABLE DES MATIERES

Justifications du dispositif.....	5
Dispositif	13
 Liste des programmes.....	 40
Chapitre I – Services généraux.....	41
Division organique 01 – Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française....	41
Division organique 06 – Cabinets ministériels	41
Division organique 10 – Services du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques.....	41
Division organique 11 – Affaires générales – Secrétariat général	41
Division organique 12 – Informatique	42
Division organique 13 – Gestion des immeubles	42
Division organique 14 – Relations internationales et Actions du Fonds social européen.....	43
Chapitre II – Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	43
Division organique 15 – Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport.....	43
Division organique 16 – Santé	44
Division organique 17 – Aide à la Jeunesse	45
Division organique 18 – Aide sociale spécialisée	45
Division organique 19 – Enfance	45
Division organique 20 – Affaires générales – Culture	45
Division organique 21 – Arts de la scène.....	46
Division organique 22 – Livre.....	47
Division organique 23 – Jeunesse et Education permanente	48
Division organique 24 – Patrimoine culturel et Arts plastiques	48
Division organique 25 – Audiovisuel et Multimédia	48
Division organique 26 – Sport.....	49
Chapitre III – Education, Recherche et Formation	50
Division organique 40 - Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement (interréseaux) et orientation - Relations internationales.....	50
Division organique 41 – Service général de l'Inspection.....	52
Division organique 44 – Bâtiments scolaires	52
Division organique 45 – Recherche scientifique	52
Division organique 46 – Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	52

Division organique 47 – Allocations et prêts d'études.....	53
Division organique 48 – Centres PMS.....	53
Division organique 50 – Affaires pédagogiques et Pilotage de l'Enseignement de la Communauté française.....	53
Division organique 51 – Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	54
Division organique 52 – Enseignement secondaire	54
Division organique 53 – Enseignement spécialisé.....	55
Division organique 54 – Enseignement universitaire	56
Division organique 55 – Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles.....	56
Division organique 56 – Enseignement de Promotion sociale	57
Division organique 57 – Enseignement artistique	58
Division organique 58 – Enseignement à distance	59
Chapitre IV – Dette publique de la Communauté française	59
Division organique 85 – Dette directe	59
Division organique 86 – Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires	59
Division organique 87 – Dette liée aux emprunts des organismes d'intérêt public pris en charge par la Communauté française.....	59
Chapitre V – Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	60
Division organique 90 – Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française.....	60
Tableau budgétaire	61
Notice explicative	62
Chapitre I – Services généraux.....	63
Division organique 01 – Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française....	64
Division organique 06 – Cabinets ministériels	65
Division organique 10 – Services du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques.....	70
Division organique 11 - Affaires générales – Secrétariat général	72
Division organique 12 – Informatique	82
Division organique 13 – Gestion des immeubles	83
Division organique 14 – Relations internationales et actions du Fonds social européen.....	85
Chapitre II – Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	88
Division organique 15 – Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport.....	89
Division organique 16 – Santé	95
Division organique 17 – Aide à la Jeunesse	98
Division organique 18 – Aide sociale spécialisée	102
Division organique 19 – Enfance	103
Division organique 20 – Affaires générales – Culture	104

Division organique 21 – Arts de la scène.....	110
Division organique 22 – Livre.....	117
Division organique 23 – Jeunesse et Education permanente	122
Division organique 24 – Patrimoine culturel et Arts plastiques	126
Division organique 25 – Audiovisuel et Multimédia	130
Division organique 26 – Sport.....	134
Chapitre III – Education, Recherche et Formation	139
Division organique 40 – Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement (interréseaux) et orientation - Relations internationales.....	140
Division organique 41 – Service général de l'Inspection.....	147
Division organique 44 – Bâtiments scolaires	151
Division organique 45 – Recherche scientifique	153
Division organique 46 – Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	157
Division organique 47 – Allocations et prêts d'études.....	159
Division organique 48 – Centres PMS	160
Division organique 50 – Affaires pédagogiques et Pilotage de l'Enseignement de la Communauté française.....	162
Division organique 51 – Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	166
Division organique 52 – Enseignement secondaire	171
Division organique 53 – Enseignement spécialisé.....	177
Division organique 54 – Enseignement universitaire	181
Division organique 55 – Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles	184
Division organique 56 – Enseignement de Promotion sociale	190
Division organique 57 – Enseignement artistique	194
Division organique 58 – Enseignement à distance	199
Chapitre IV – Dette publique de la Communauté française	201
Division organique 85 – Dette directe	202
Division organique 86 – Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires	203
Division organique 87 – Dette liée aux emprunts des organismes d'intérêt public pris en charge par la Communauté française.....	205
Chapitre V – Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	206
Division organique 90 – Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française.....	207
Section particulière	208
Annexes :	
Organismes administratifs à comptabilité autonome :	210
Services à gestion séparée et organismes d'intérêt public	

**JUSTIFICATIONS DU DISPOSITIF
DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES
DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2009**

Article 1er

Cet article ouvre les crédits non dissociés et les crédits dissociés pour l'année budgétaire 2009 conformément à la liste des programmes et au tableau budgétaire ventilant les crédits afférents aux programmes en allocations de base.

Quant aux dépenses à charge des crédits variables, repris à la dernière colonne du tableau récapitulatif, ils reflètent le montant des dépenses estimées, étant entendu que le montant de ces crédits est lié, d'une part au solde du fonds organique au 1er janvier de l'année budgétaire, et d'autre part au montant des recettes affectées réalisées.

Article 2

Cette disposition autorise le paiement des allocations de naissance, de la cotisation de responsabilisation en matière de pension, ainsi que les indemnités pour frais funéraires sous forme de dépenses fixes.

Article 3

Cet article annexe au présent décret budgétaire les opérations des services à gestion séparée.

Article 4

Cet article précise le mode de disposition des avoirs sur les fonds budgétaires.

Quant au dernier alinéa de cet article, il détermine le mode de disposition et de paiement des avoirs des fonds budgétaires repris à la section particulière.

Article 5

Le financement du programme de vaccination en Communauté française est assumé conjointement par l'Etat fédéral (INAMI) et la Communauté française. Annuellement, l'Etat fédéral verse sa quote-part à la Communauté française à charge pour elle d'assumer ensuite l'entier paiement des vaccins. En pratique, l'Etat fédéral verse 75% de sa quote-part à la Communauté française au cours de l'année n et le solde (25%) au cours de l'année n+1. La Communauté française doit cependant pouvoir régler l'ensemble des factures au cours de l'année n. Elle doit par conséquent pouvoir disposer d'avances de trésorerie à cet effet.

Article 6

L'article 6 organise la manière dont peut s'effectuer la gestion de la trésorerie à court terme, de l'émission de papier commercial et de l'utilisation de produits dérivés et cela, tant au plan des prélèvements opérés par le caissier qu'en ce qui concerne la régularisation à charge du budget général des dépenses.

Article 7

L'article 7 permet le paiement des dotations au profit de la Région wallonne et de la Commission communautaire française, en application du décret II du 19 juillet 1993, selon la procédure des dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes.

Article 8

Les dépenses relatives au service et au remboursement de la dette de la Communauté, celles associées aux charges d'intérêts et d'amortissements liées aux immeubles acquis par la Communauté française, ainsi qu'aux loyers versés aux S.P.A.B.S. de même que celles liées à l'exécution des jugements condamnant la Communauté française peuvent être effectuées selon la procédure des dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des Comptes.

Article 9

Cet article définit les différentes dépenses se rapportant aux frais de fonctionnement des administrations. Cette distinction par rapport aux autres dépenses, celles relatives aux objectifs des programmes d'activités, est imposée par le deuxième alinéa de l'article 12 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat.

Article 10

Cette disposition doit permettre au Cepac de disposer des moyens financiers pour assurer sa mission.

Article 11

Cette disposition permet de répartir par arrêté les crédits budgétaires entre les différentes allocations de base concernées.

Article 12

Cet article définit la manière dont il faut considérer, au plan de la détermination de la capacité d'emprunt de la Communauté, les opérations de dépenses d'amortissement de la dette de la Communauté française.

Article 13

Il s'indique, afin d'éviter le non paiement en temps opportun de créances arriérées effectivement dues et les intérêts de retard qui pourraient en résulter, de prévoir le dispositif utile afin de parer à pareille situation dans le cadre strict des crédits budgétaires existants.

Article 14

Il est indispensable d'autoriser juridiquement l'ordonnancement et l'engagement des dépenses de rémunérations avant le 1er janvier 2009 afin d'en permettre le paiement au début du mois de janvier.

Article 15

Cet article autorise la position débitrice du crédit variable repris à l'allocation de base 60.01.56 de la D.O. 56, destiné à l'acquisition de matériel nécessaire aux formations en Promotion sociale.

Article 16

Cet article permet une nouvelle ventilation entre les divisions organiques 06 et 10 et de tenir compte de l'adaptation des libellés des programmes.

Article 17

Cet article autorise le comptable du compte du crédit variable relatif aux activités dans le domaine sportif, à alimenter, en fonction de ses liquidités, le compte général des recettes afin de couvrir les rémunérations du personnel anciennement prises en charge par le Fonds des Sports (rémunérations).

Article 18

Cet article autorise la situation débitrice du compte financier de l'Agence Fonds social européen afin d'assurer le préfinancement partiel des opérateurs bénéficiaires.

Article 19

Par dérogation à l'article 14, premier alinéa, de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes, l'article 19 définit les possibilités de dépenses au moyen de fonds avancés.

Article 20

Cet article définit le plafond des moyens qui peuvent être octroyés aux comptables extraordinaires.

Article 21

Cet article permet le paiement au moyen de fonds avancés, des frais liés à des missions à l'étranger, dans le cadre de festivals et de marchés internationaux pour le domaine de l'Audiovisuel et du Multimedia.

Article 22

L'article 22 définit la nature des paiements que certains comptables extraordinaires peuvent exécuter au moyen de fonds avancés.

Article 23

Cet article précise que tous les engagements pris sur une ligne de crédit sont soumis au visa du contrôleur des engagements qui les communique à la Cour des comptes.

Article 24

Cet article est destiné à assurer le paiement de la quote-part employeur dans la rémunération du personnel des écoles émergeant au Programme de transition professionnelle.

Article 25

Cet article permet la redistribution des crédits inscrits à l'allocation de base 01.06.21 de la division organique 40 au sein du Chapitre III.

Article 26

Cette disposition habilite le Gouvernement à prendre les mesures administratives idoines en vue d'assurer l'aménagement d'un complexe cinématographique.

Article 27

Le financement des programmes de dépistage des cancers est assumé conjointement par l'Etat fédéral (INAMI) et la Communauté française. L'Etat fédéral rembourse le coût des prestations délivrées dans le cadre du programme de dépistage colorectal. Pour l'année 2009, le montant de l'Etat fédéral est fixé à un montant forfaitaire de 1.200.000 EUR.

Article 28

L'arrêté du GCF du 17 janvier 2002 portant réglementation générale et fixant les modalités de subventionnement des services d'accueil spécialisé de la petite enfance agréés par l'Office sera abrogé dans le courant du 1^{er} trimestre 2009 par un nouvel arrêté du GCF portant réglementation générale et

fixant les modalités de subventionnement des services d'accueil spécialisé de la petite enfance dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2009.

Le nouvel arrêté prévoit que l'autorisation, l'agrément et le subventionnement relèveront de la compétence exclusive de l'Office, conformément à l'article 2, §1, alinéa 3, 5° du décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé « ONE ».

Par souci de simplification administrative et de cohérence, les services ne feront plus l'objet d'un cofinancement par l'ONE et le secteur de l'Aide à la Jeunesse.

L'adoption de l'arrêté étant prévue dans le courant du 1^{er} trimestre 2009, il y a donc lieu de recourir à un cavalier budgétaire pour permettre le transfert, en cours d'année des crédits ordinaires inscrits à la DO 17 vers la DO 19.

Article 29

En dérogation à certaines dispositions des lois sur la comptabilité de l'Etat, l'article 29 habilite les ministres compétents à autoriser certains responsables de la gestion financière du Musée de Mariemont et des écoles et des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française, des centres de dépaysement et de plein-air, du Centre technique horticole de l'enseignement de la Communauté française, du Centre des technologies agronomiques de l'enseignement de la Communauté française, des centres d'autoformation et de formation continuée, et du Centre technique et pédagogique de Frameries, à gestion séparée, à procéder à la vente d'objets mis à leur disposition lorsque ceux-ci ne peuvent plus être employés.

Article 30

L'article 30 autorise le paiement de dépenses arriérées sur les allocations de base correspondantes de l'année courante.

Article 31

Cet article permet la liquidation des dépenses relatives aux allocations et aux prêts d'études sous forme de dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes.

Article 32

Cet article permet le paiement des subventions-traitements des membres du personnel des enseignements préscolaire et primaire, secondaire, supérieur non universitaire, spécial et de promotion sociale, de l'enseignement artistique et des centres psycho-médico-sociaux qui peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes.

Article 33

Cet article autorise les allocations de base servant au paiement des rémunérations et des subventions-traitements à supporter le paiement d'avances à l'Office national des allocations familiales des travailleurs salariés, sous forme de dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes.

Article 34

Les allocations de base relatives aux traitements et subventions-traitements de la division organique 51 peuvent supporter les dépenses relatives aux allocations octroyées aux maîtres de stage dans l'enseignement fondamental.

Les dépenses peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes.

Article 35

Cet article autorise la mise à charge des remboursements liés au contentieux en matière de droits d'inscription aux allocations de base relatives au paiement des dotations ou subventions de fonctionnement des établissements scolaires.

Article 36

Cet article autorise la mise à charge de l'allocation de base prévue au budget de l'année 2009 des dépenses afférentes à l'année budgétaire 2008.

Article 37

Cet article autorise la réallocation de crédits entre la division organique 06 et l'allocation de base visée de la division organique 52.

Article 38

Cet article permet d'appliquer la procédure des dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes, au paiement des traitements des membres du personnel oeuvrant dans le cadre de la médiation scolaire et visés à l'allocation de base 01.07.90 de la division organique 52.

Article 39

Cet article autorise la position débitrice des crédits variables de la division organique 11 (allocations de base 11.07.01 et 11.08.01) destinés au paiement des rémunérations et des charges sociales patronales y afférentes des agents « Rosetta ».

Article 40

Cet article autorise la position débitrice des crédits variables de la D.O. 40 et de la D.O. 56, destinés au paiement des programmes d'action et de formation de la promotion sociale et de l'enseignement en alternance pour la D.O. 40, des programmes d'action en relation avec l'enseignement supérieur pour la D.O. 55 et pour les subventions de fonctionnement et de personnel pour la D.O. 56.

En cas de situation débitrice les avances de trésorerie sont limitées à concurrence des montants attribués par les conventions institutionnelles conclues avec le Fonds social européen, le Forem, l'Orbem, la Région wallonne et l'Etat fédéral.

Article 41

L'article 41, en application de l'article 12 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, précise en l'absence d'une disposition légale ou décrétole, les subsides et les subventions qui peuvent être accordés dans les limites des allocations de base concernées.

Article 42

La répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale est décidée par le Gouvernement fédéral. Cependant, les promoteurs des projets ponctuels désignés dans ce plan de répartition ne disposent pas de la totalité des aides prévues. L'article 41 de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant refinancement des communautés et extension des compétences fiscales des régions stipule qu'à partir de l'année budgétaire 2002, la Communauté française reçoit un pourcentage fixe du bénéfice à répartir de la Loterie nationale au moyen d'avances versées à termes fixes. Le nouveau fonds budgétaire créé est alimenté en recettes par les dotations et avances de la Loterie nationale. La répartition de la dépense entre les promoteurs est décidée par le Gouvernement.

Article 43

Cet article autorise le Gouvernement à décider de la répartition de la dotation de la Loterie nationale entre les attributaires, y compris le Fonds des Sports – Activités.

Article 44

Cet article définit le mode de fonctionnement du Fonds de la Loterie nationale .

Article 45

Cet article doit permettre le regroupement de cours d'année des moyens budgétaires supportant des dépenses en rapport avec les activités de pilotage de l'enseignement et avec la formation en cours de carrière.

Article 46

Cet article permet la réallocation des crédits entre les programmes visés des divisions organiques 54 et 55.

Article 47

Dans la mesure où la Région wallonne et où les opérateurs assurent le remboursement des valeurs payées, il y a lieu de prévoir une situation débitrice pour ce crédit variable.

Article 48

Cet article vise à permettre le report des crédits annuellement garantis et non engagés au 31 décembre en ce qui concerne le Programme Prioritaire de Travaux (PPT).

Article 49

Cet article permet la redistribution des crédits octroyés dans le cadre des dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement.

Article 50

Cet article vise à permettre d'alimenter l'allocation de base relative, notamment, aux indemnités kilométriques des agents de la Communauté française à partir de la division organique 11.

Article 51

Il s'agit de permettre la traduction budgétaire des décisions du Gouvernement notamment celle du 19 mai 2006.

Article 52

Cet article vise à permettre d'alimenter les allocations de base relatives aux cellules spécialisées dans le secteur de la fiscalité, des finances et de la comptabilité, par transfert budgétaire en provenance de la division organique 85.

Article 53

Cette disposition définit les modalités de fonctionnement budgétaire de l'Entreprise publique des Technologies nouvelles de l'Information .

Article 54

Cette disposition est nécessaire afin d'assurer l'objectif de désendettement.

Article 55

Cette disposition autorise le versement de la contribution financière de la Communauté française à la Région wallonne dans le cadre du plan visé.

Article 56

Cette disposition permet au Service permanent d'Assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets de disposer d'un comptable ordinaire.

Article 57

Cet article a pour objectif d'habiliter le Gouvernement à mettre en œuvre le dispositif de formation des Académies Régionale et locales CISCO résultant du Protocole du 15 octobre 2001 entre Cisco Networking Academy et l'Enseignement de Promotion sociale. Il vise à permettre à l'Enseignement de Promotion sociale de répondre aux besoins en formation liés au secteur de l'informatique et en particulier aux dispositifs-réseaux en offrant en tant que pouvoir public des formations accessibles à tous.

Article 58

Cet article doit permettre à l'Entreprise publique des Technologies nouvelles de l'Information et de la communication de faire face aux engagements juridiques et comptables découlant de la mise en vigueur du décret du 27 mars 2002.

Article 59

Cet article s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de la Communauté française d'amplifier sa lutte contre l'analphabétisme. Il a pour objet la mise en œuvre d'actions de formation en alphabétisation, tant dans les établissements de promotion sociale qu'en milieu carcéral, qui visent à rencontrer les objectifs fixés par la Conférence Interministérielle sur l'alphabétisation des adultes qui s'est tenue le 8 décembre 2005 et instituée dans le cadre de l'Accord de coopération relatif au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes, conclu le 2 février 2005 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française.

Article 60

Cette disposition autorise le versement de la contribution financière de la Communauté française à la Région wallonne dans le cadre du plan visé.

CHAPITRE II
Section particulière**Article 61**

Cet article est destiné à percevoir des recettes du pouvoir fédéral en vue de concourir au financement des activités du FEOGA.

CHAPITRE III **Organismes d'intérêt public**

Article 62

Cet article précise que le budget :

- de Wallonie-Bruxelles International

est approuvé et annexé au décret budgétaire conformément aux prescriptions légales relatives aux organismes d'intérêt public de type A.

CHAPITRE IV **Services à gestion séparée**

Article 63

Cet article énumère les services à gestion séparée dont les budgets sont approuvés et annexés au présent décret budgétaire.

Dispositif

**PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET GENERAL
DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2009**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Sur proposition du Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française, de la Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, du Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Fonction publique et des Sports, du Ministre de l'Enseignement obligatoire, de la Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, de la Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé et du Ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de Promotion sociale.

ARRETE

Le Ministre du Budget est chargé de présenter, au nom du Gouvernement au Parlement de la Communauté française, le projet de décret dont la teneur suit:

**CHAPITRE 1er
Dispositions générales**

Article 1er

Des crédits non dissociés et des crédits dissociés destinés à couvrir les dépenses de la Communauté française de l'année budgétaire 2009 sont ouverts conformément aux programmes énumérés dans la liste des programmes et au tableau budgétaire ventilant les crédits afférents aux programmes en allocations de base, annexés au présent décret; le tableau budgétaire dont un récapitulatif figure ci-après, donne également l'estimation des dépenses à imputer en 2009 à charge des crédits variables.

Tableau récapitulatif

	Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	
CHAPITRE I Services généraux	415.010	12.838	6.633	28.459
CHAPITRE II Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	1.053.407	30.940	23.864	33.211
CHAPITRE III Education, Recherche, Formation	6.339.312	28.591	28.678	28.274
CHAPITRE IV Dette publique de la Communauté française	155.412	0	0	0
CHAPITRE V Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	436.480	0	0	0
Total général	8.399.621	72.369	59.175	89.944

Ces crédits sont ventilés en allocations de base dans le tableau budgétaire annexé au présent décret.

Dans les articles du présent décret, les abréviations suivantes sont utilisées :

"D.O." pour "division organique";

"A.B." pour "allocation de base".

Article 2

Les allocations de naissance, la cotisation de responsabilisation en matière de pension, ainsi que les indemnités pour frais funéraires peuvent être liquidées selon la procédure des dépenses fixes.

Article 3

Pendant l'année budgétaire 2009, les opérations des services à gestion séparée, des centres PMS et des établissements et fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement d'intérêt public sont estimées aux sommes mentionnées dans leurs budgets respectifs annexés au présent décret.

Article 4

Le mode de disposition des avoirs mentionnés sur les fonds budgétaires et le mode de paiement des dépenses sont indiqués en regard du numéro de l'article ou du littéra se rapportant à chacun d'eux.

Les fonds dont les dépenses sont soumises au visa préalable de la Cour des comptes sont désignés par l'indice A.

Les fonds et comptes sur lesquels il est disposé à l'intervention du Gouvernement sont désignés par l'indice B.

Les fonds et comptes sur lesquels il est disposé directement par les comptables qui ont opéré les recettes sont désignés par l'indice C.

L'article 45 des lois sur la comptabilité de l'Etat coordonnées le 17 juillet 1991 n'est pas d'application pour l'année budgétaire 2009 en ce qui concerne les fonds budgétaires figurant dans la section particulière reprise dans le tableau budgétaire.

Article 5

Des avances de trésorerie peuvent être octroyées au crédit variable 12.02.24 de la division organique 16, à concurrence d'un montant équivalent, au maximum, à un tiers des crédits annuels dus par l'Etat fédéral dans le cadre du programme de vaccination.

Article 6

Les intérêts débiteurs résultant de la gestion de la trésorerie dans le cadre du court terme, les montants à payer à l'échéance dans le cadre des émissions de papier commercial ainsi que de l'utilisation de produits dérivés avec le caissier, peuvent être prélevés d'office par le caissier sur les comptes ad hoc et font l'objet d'une régularisation à charge du budget général des dépenses.

Article 7

Les dotations prévues au profit de la Région wallonne et de la Commission communautaire française en application du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française, peuvent faire l'objet de liquidations par tranches d'avances mensuelles, selon la procédure des dépenses fixes.

Article 8

Les dépenses relatives au service et au remboursement de la dette de la Communauté, celles associées aux charges d'intérêts et d'amortissements liés aux immeubles acquis par la Communauté

française, ainsi qu'aux loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires de même que celles liées à l'exécution des jugements condamnant la Communauté française peuvent être effectuées selon la procédure des dépenses fixes.

Article 9

Les crédits afférents aux programmes se rapportant aux frais de fonctionnement des administrations et des cabinets ministériels comportent :

1°) Les rémunérations et indemnités généralement quelconques du personnel actif et en disponibilité, les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités de préavis et pour accidents du travail - en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès - ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire; ces dépenses peuvent être effectuées selon la procédure des dépenses fixes.

2°) Les dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services :

- Honoraires des avocats et des médecins - Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales - Jetons de présence, frais de route et de séjour de personnes étrangères aux administrations de la Communauté française - Rémunérations d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers;
- Dépenses de consommation relatives à l'occupation des locaux - en ce compris les dépenses de consommation énergétique "mazout, gaz, essence, électricité, charbon" et dépenses d'entretien - Frais de bureau, location d'équipement informatique, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres menues dépenses d'administration;
- Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, frais de transport afférents aux voyages de service et primes d'assurance des délégués du département se rendant à l'étranger, intervention de la Communauté française dans le prix des abonnements sociaux ;
- Les autres dépenses relatives au fonctionnement ou aux actions des services dont la description est indiquée dans le programme justificatif.

3°) Les dépenses exceptionnelles pour achat de biens non durables et de services, tels que les travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux et les frais de déménagement.

4°) Les loyers des biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments.

5°) Les indemnités aux tiers, victimes d'accidents dont la responsabilité incombe à la Communauté française ainsi que les divers frais de procédure se rapportant à ces accidents.

6°) Les dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables, machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.

7°) Les redevances pour droits d'auteur.

Article 10

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, les allocations de base 12.07.91 et 12.03.91 de la D.O. 06 peuvent bénéficier de valeurs complémentaires par voie de redistribution de toute allocation de base, toutes divisions organiques confondues, se rapportant aux contrats liés à la gestion des bâtiments occupés par les services des cabinets des ministres du Gouvernement.

Article 11

Les crédits des allocations de base 01.03.02, 01.05.02, 01.06.02, 01.07.02, 01.02.08, 01.03.08 et 01.06.21 de la D.O. 11, de l'allocation de base 01.01.07 de la D.O. 17, de l'allocation de base 01.01.11 de la D.O. 19, de l'allocation de base 01.01.01 de la D.O. 20, de l'allocation de base 01.01.11 de la D.O. 25, des allocations de base 01.02.20, 01.02.21 et 01.04.21 et 01.02.40 de la D.O. 40, de l'allocation de base 01.04.58 de la D.O. 55 peuvent être répartis après accord du Ministre qui a le budget dans ses attributions entre les différentes allocations de base du budget général des dépenses.

Article 12

Les opérations de dépenses d'amortissement de la dette de la Communauté française peuvent être considérées comme des opérations de trésorerie.

Article 13

Des redistributions d'allocations de base peuvent être effectuées, par application de l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, afin de couvrir exclusivement des créances d'années antérieures.

Article 14

L'engagement et l'ordonnancement des dépenses relatives aux rémunérations et aux subventions-traitements du mois de décembre 2008, imputables sur le budget de 2009, peuvent intervenir à dater de l'approbation du présent budget par le Parlement, afin d'en permettre le paiement au début du mois de janvier 2009.

Article 15

Le crédit variable, permettant l'acquisition de matériel nécessaire aux formations, repris à l'allocation de base 60.01.56 de la D.O. 56, peut se trouver en situation débitrice à concurrence des montants affectés par le FOREM ou l'ORBEM dans le cadre des conventions avec l'Enseignement de Promotion sociale. Le contrôleur des engagements est chargé du respect du plafond de ces avances de trésorerie.

Article 16

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, les allocations de base des divisions organiques 06 et 10 peuvent bénéficier de redistributions en provenance des allocations de base des différents programmes desdites divisions organiques du budget général des dépenses. Les intitulés des programmes pourront être adaptés à ces ventilations et tenir compte des adaptations administratives liées à la répartition des compétences et à la composition du Gouvernement.

Article 17

Le comptable du compte du crédit variable 12.33.11 de la division organique 26 (Fonds des Sports - Activités) est autorisé à alimenter le compte des recettes courantes générales pour un montant de 4.218.000 euros.

Article 18

Le compte financier – Préfinancement Communauté française – de l'Agence Fonds social européen peut se trouver en situation débitrice afin d'assurer un préfinancement partiel des opérateurs bénéficiaires de crédits du Fonds Social Européen dans les limites du budget arrêté par cet organisme.

Article 19

Par dérogation à l'article 14, premier alinéa, de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes, les avances de fonds visées à l'article 20 peuvent servir à payer les rémunérations, les allocations et les indemnités de toutes espèces en faveur du personnel rétribué par la Communauté, les créances résultant de marchés n'excédant pas 5.500 euros hors T.V.A., y compris les acquisitions d'œuvres d'art, ainsi que les secours et les allocations à caractère social, et les subventions inférieures à 3.100 euros. La limite de 5.500 euros hors T.V.A. n'est pas applicable aux dépenses de consommation énergétique des institutions publiques de protection de la jeunesse.

Article 20

Par dérogation à l'article 15 de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes :

Des avances de fonds d'un montant maximum de 375.000 euros peuvent être consenties aux comptes extraordinaires.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 625.000 euros peuvent être consenties aux comptes extraordinaires de l'Infrastructure, de la Santé, de l'Education permanente, des Arts de la scène et de l'Enseignement obligatoire.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 875.000 euros peuvent être consenties au compte extraordinaire de l'Aide à la jeunesse.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 1.250.000 euros peuvent être consenties aux comptes extraordinaires du Secrétariat général, du Sport et du Service général de l'Inspection de l'AGERS.

Ces plafonds peuvent être adaptés sur décision du Gouvernement de la Communauté française.

Article 21

Le compte extraordinaire de l'Audiovisuel et Multimedia est autorisé à effectuer des paiements lors de missions à l'étranger dans le cadre de festivals et de marchés internationaux, dans la limite de 12.500 Euros.

Article 22

Le compte extraordinaire de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire est autorisé à payer au moyen des fonds avancés, l'intervention de la Communauté dans les frais de pension des enfants dont les parents n'ont pas de résidence fixe et confiés par leurs parents soit à un internat de l'enseignement officiel subventionné, soit à un internat de l'enseignement libre subventionné. En outre, il est autorisé à payer cette intervention sous forme d'avances trimestrielles.

Le compte extraordinaire de la Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique est autorisé à payer, au moyen de fonds avancés, les bourses de voyage et les prix en espèces octroyés aux lauréats de concours universitaires. En outre, il est autorisé à payer, de la même manière, les frais de voyage des personnes qui viennent de l'étranger ou qui s'y rendent.

Article 23

Tout engagement à prendre dans le chef de l'ouverture d'une ligne de crédit pour la réalisation d'un programme pluriannuel de gros investissement est soumis au visa du contrôleur des engagements et à la Cour des comptes.

Article 24

La quote-part employeur dans la rémunération du personnel des écoles émergeant au Programme de transition professionnelle inscrite aux allocations de base 43.23.53, 44.23.55, 43.23.72 et 44.23.74 de la D.O. 51, 43.23.53 et 44.23.55 de la D.O. 52, 43.23.53 et 44.23.56 de la DO 53 et 43.23.54 et 44.23.55 de la DO 56 peut être versée directement à l'article 49.39 des recettes courantes générales.

Article 25

Le crédit de l'allocation de base 01.06.21 de la division organique 40 peut être réparti par voie d'arrêté du Gouvernement entre les différentes allocations de base du chapitre III.

Article 26

Le Gouvernement est autorisé à garantir, à concurrence de 3.647.240,00 euros (TVA et honoraires compris), représentant une première phase de travaux et d'équipement, les emprunts contractés par l'ASBL « Le Palace », sur la période 2009-2011, en vue d'y aménager un complexe cinématographique sis Boulevard Anspach à Bruxelles. Par ailleurs, le Gouvernement peut octroyer à l'ASBL « Le Palace » une subvention destinée à couvrir les remboursements du capital et des intérêts.

Article 27

Des avances de trésorerie peuvent être octroyées au crédit variable 33.10.24 de la division organique 16, à concurrence d'un montant équivalent, au maximum, à un tiers des crédits annuels dus par l'Etat fédéral dans le cadre des programmes de dépistage des cancers.

Article 28

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, l'allocation de base 41.01.11 de la division organique 19 peut bénéficier de valeurs complémentaires pour voie de redistribution de crédits en provenance de l'allocation de base 33.20.14 de la division organique 17.

Article 29

Par dérogation à l'article 143, premier alinéa, des lois sur la comptabilité de l'Etat coordonnées le 17 juillet 1991, les Ministres compétents peuvent autoriser les responsables de la gestion financière du Musée de Mariemont, des écoles et des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française, des centres de dépaysement et de plein-air, du centre technique horticole de l'enseignement de la Communauté française, du centre des technologies agronomiques de l'enseignement de la Communauté française, du centre d'autoformation et de formation continuée et du centre technique et pédagogique, à gestion séparée, à procéder à la vente des objets mobiliers mis à leur disposition lorsque ceux-ci ne peuvent plus être employés.

Article 30

Les crédits non dissociés relatifs aux allocations de base 12.02.50 de la D.O. 11, 12.07.12, 22.22.14, 71.01.14 et 71.02.14 de la D.O. 13, 21.01.21 et 63.26.21 de la D.O. 15, 33.06.11 de la D.O. 19, 33.11.14, 33.17.14, 33.18.14, 33.19.14, 33.24.14, 33.25.14, 33.28.14, 33.29.14 et 33.30.14 de la D.O. 17, 11.03.16 de la DO 41, 44.10.56, 44.11.56 de la D.O. 52, 43.23.53, 44.23.56, 44.09.57 et 44.10.57 de la D.O. 53, 43.01.43 et 44.01.44 de la D.O. 56, peuvent couvrir des dépenses se rapportant à des années budgétaires antérieures.

Article 31

Les dépenses relatives aux allocations d'études et aux prêts d'études, imputées à la division organique 47, peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes.

Article 32

Les subventions-traitements des membres du personnel des enseignements préscolaire et primaire, secondaire, supérieur non universitaire, spécial et de promotion sociale, de l'enseignement artistique et des centres psycho-médico-sociaux, peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes.

Article 33

Les allocations de base relatives au paiement des rémunérations et de subventions-traitements reprises aux chapitre I et chapitre III du tableau budgétaire peuvent supporter le paiement d'avances à l'Office national des allocations familiales des travailleurs salariés concernant les allocations familiales dues au personnel enseignant et les frais y afférents.

Les dépenses visées à l'alinéa précédent peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes.

Article 34

Les dépenses relatives aux allocations octroyées aux maîtres de stages dans l'enseignement fondamental peuvent être imputées sur les allocations de base de la division organique 51 relatives aux traitements et subventions-traitements des réseaux concernés.

Les dépenses visées à l'alinéa précédent peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes.

Article 35

Les remboursements relatifs au contentieux en matière de droits d'inscription spécifiques payés par les élèves et étudiants visés aux articles 58 et suivants de la loi du 21 juin 1985 concernant l'enseignement peuvent être imputés sur les allocations de base relatives au paiement des dotations ou subventions de fonctionnement des établissements fréquentés par les élèves ou étudiants susvisés.

Article 36

Les subventions octroyées en 2009 à charge de l'allocation de base 33.01.02 de la division organique 44 peuvent couvrir des dépenses afférentes à l'année budgétaire 2008.

Article 37

Le Gouvernement de la Communauté française est autorisé à réaliser des transferts de crédits des programmes de la division organique 06 vers l'allocation de base 11.04 du programme d'activité 51, division organique 10.

Article 38

Les traitements et les subventions-traitements des membres du personnel oeuvrant dans le cadre de la médiation scolaire et visés à l'allocation de base 01.07.90 de la division organique 52 peuvent être liquidés selon la procédure des dépenses fixes.

Article 39

Des avances de trésorerie peuvent être octroyées aux crédits variables 11.07.01 et 11.08.01 de la division organique 11, à concurrence d'un montant équivalent à la moitié des dépenses totales annuelles autorisées, étant entendu que la liquidation s'exerce selon la procédure des dépenses fixes.

Article 40

Des avances de trésorerie peuvent être octroyées, avec l'accord du Ministre du Budget, aux crédits variables 30.02.80 de la D.O. 40, 01.03.94 de la D.O. 52, 01.01.91 de la D.O. 55, 41.24.52, 43.24.54 et 44.24.55 de la D.O. 56, à concurrence des montants attribués par des conventions institutionnelles (Fonds européens, Forem, Orbem, Région wallonne, Etat fédéral).

Le contrôleur des engagements est chargé de la vérification du respect du plafond de ces avances de trésorerie.

Article 41

Dans les limites des allocations de base concernées, les subventions suivantes peuvent être accordées :

D.O. 11 – Affaires générales – Secrétariat général**Programme 3 – Information, promotion, rayonnement de la langue et de la culture françaises et de la Communauté Wallonie-Bruxelles**

- Subventions accordées à des associations ou organismes développant des activités d'information, de promotion, de rayonnement de la langue française, de la culture française, de la Communauté française, de la démocratie et des droits de l'homme ;
- Subventions allouées dans le cadre de l'égalité des chances ;
- Subventions pour des manifestations diverses.

D.O. 14 – Relations Internationales et Actions du Fonds social européen**Programme 1 – Relations internationales**

- Subventions allouées à des organismes développant des actions relatives à des matières de la compétence de la Communauté française.

Programme 3 – Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement

- Interventions, subventions et contributions diverses dans le cadre de la collaboration entre le Département et diverses institutions internationales.

D.O. 15 – Infrastructure de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport**Programme 2 – Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture**

- Subventions pour la défense et la mise en valeur de l'architecture.

D.O. 16 – Santé**Programme 1 – Interventions diverses**

- Subvention à l'Académie royale de Médecine de Belgique.

Programme 2 – Prévention et Promotion de la santé

- Subventions et actions pour la mise en œuvre du Plan Communautaire Opérationnel ;
- Subventions et actions en matière de promotion et de protection de la santé.

Programme 3 – Promotion de la santé à l'école

- Subventions diverses en matière d'équipement et de formation en matière de promotion de la santé à l'école ;
- Subventions dans le cadre des accords non marchand.

D.O. 17 – Aide à la JeunesseProgramme 1 – Jeunes en danger et jeunes délinquants

- Interventions dans les actions, projets et initiatives alternatives et novatrices dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse ;
- Subventions accordées aux projets d'impulsion pour la politique des immigrés ;
- Subventions au service « Ecoute-Enfant » ;
- Subventions pour des recherches dans le domaine de l'Aide à la Jeunesse ;
- Subvention destinée au Fonds intersyndical de l'aide sociale ;
- Subventions dans le cadre des accords non marchand ;
- Subventions d'initiatives en matière d'Aide à la Jeunesse.

D.O. 18 – Aide sociale spécialiséeProgramme 1 – Aide aux détenus

- Subventions dans le cadre des accords non marchand ;
- Subventions en faveur de l'aide aux détenus.

D.O. 19 – EnfanceProgramme 1 – Office de la Naissance et de l'Enfance

- Subventions dans le cadre des accords non marchand.

Programme 2 – Politique et accueil de l'Enfance

- Dépenses relatives à la politique de l'enfance ;
- Subventions d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance.

D.O. 20 – Affaires générales de la CultureProgramme 1 – Initiatives et interventions diverses

- Subventions pour des projets hors catégories traditionnelles regroupant des disciplines différentes sous forme d'événements exceptionnels ;
- Subventions aux activités culturelles pluridisciplinaires ;
- Subsidés à des recherches et études scientifiques dans le domaine socioculturel ;
- Subventions d'aménagement et d'équipement pour les associations et organismes culturels ;

- Subventions aux activités de création, diffusion, promotion et formation des arts numériques ;
- Subventions aux communes, villes, provinces dans le cadre de contrats-culture et pour des activités culturelles ;
- Subventions relatives au programme de transition professionnelle ;
- Contribution au subventionnement des activités menées dans le cadre du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés ;
- Subventions aux Archives et Musée de la Littérature.

Programme 2 – Centres culturels

- Subvention pour les frais de fonctionnement et de rémunération du personnel de l'Association des Centres Culturels (ACC) ;
- Subvention au Centre culturel de la Communauté française «Le Botanique» ;
- Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi ;
- Subvention aux Halles de Schaerbeek – Centre culturel européen de la Communauté française.

Programme 3 – COCOF

- Dotation à la Commission communautaire française pour les matières culturelles.

D.O. 21 – Arts de la Scène

Programme 1 – Initiatives et interventions diverses

- Subventions à des organismes philanthropiques s'occupant d'artistes ;
- Bourses à des artistes de théâtre, musiciens, danseurs ;
- Subvention à la Maison du spectacle ;
- Subvention aux organismes et lieux permanents de diffusions artistique et culturelle.

Programme 2 – Théâtre

- Subventions aux théâtres, aux festivals d'art dramatique et aux associations de promotion ou de recherche théâtrales.

Programme 3 – Musique

- Subvention à l'Opéra royal de Wallonie ;
- Subvention à l'Orchestre philharmonique de Liège ;
- Subventions diverses en matière musicale, aux activités musicales professionnelles et non professionnelles ;
- Subventions pour l'art lyrique, les orchestres, les festivals et organismes de promotion musicale.

Programme 4 – Art de la danse

- Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française ;
- Subventions à la danse, aux festivals et aux organismes de promotion chorégraphique.

Programme 6 – Arts du cirque, arts forains et de la rue

- Subventions de formation, de création et de fonctionnement des compagnies de cirque, arts forains et arts de la rue.

D.O. 22 – LivreProgramme 1 – Lecture publique

- Subventions destinées à soutenir des programmes de promotion et d'animation dans le cadre de la lecture publique ;
- Subventions aux associations et organismes de promotion de la lecture.

Programme 2 – Lettres et livre

- Subvention à l'Académie royale de langue et de littérature françaises ;
- Subvention au Fonds national de la littérature ;
- Bourses littéraires allouées aux écrivains et aux traducteurs littéraires ;
- Prix littéraires de la Communauté française ;
- Aides aux éditeurs littéraires de la Communauté française pour des collections patrimoniales et de création contemporaine ;
- Aides aux éditeurs de poésie et de théâtre ;
- Aides aux initiatives éditoriales mettant en valeur la spécificité du rapport texte-image ;
- Subsidés aux associations de promotion et de diffusion des auteurs belges de langue française ;
- Subventions aux organismes de promotion de la poésie ;
- Subventions aux revues littéraires ;
- Aides pour la traduction des auteurs belges de langue française ;
- Aides aux éditeurs et libraires de la Communauté française ainsi qu'à leurs organismes représentatifs ;
- Bourses aux auteurs et illustrateurs de jeunesse et de bande dessinée de création.

Programme 3 – Langues régionales endogènes

- Aides aux revues littéraires et publications de haut niveau susceptibles de conserver la mémoire des langues wallonnes ;
- Aides aux enregistrements des langues wallonnes ;
- Prix de littérature dialectale.

Programme 4 – Langue française

- Subventions pour la promotion et la coordination des initiatives contribuant à la défense, l'illustration et l'enrichissement de la langue française ;
- Aides aux publications scientifiques ou didactiques consacrées à la langue française ou à la francophonie ;
- Aides aux recherches portant sur la langue française ;
- Aides aux publications scientifiques de langue française.

Programme 5 – Informatique

- Subventions destinées au programme d'équipement informatique des bibliothèques reconnues.

D.O. 23 – Jeunesse et Education permanenteProgramme 2 – Jeunesse

- Subventions extraordinaires aux organisations de jeunesse, aux centres de jeunes et diverses associations ;
- Subventions pour les créations, productions et diffusions culturelles « Jeunes » ;
- Subventions aux centres de jeunes et associations développant des projets de création en milieu défavorisé ;
- Subventions à des associations de jeunesse oeuvrant dans l'alphabétisation ;
- Subventions exceptionnelles pour la sécurisation et l'aménagement dans le secteur de la Jeunesse.

Programme 3 – Education permanente

- Subvention et soutien des activités extraordinaires des organisations d'éducation permanente ;
- Subventions à des associations d'éducation permanente ;
- Subventions aux centres d'expression et de créativité ;
- Subventions à des initiatives d'éducation permanente dans le domaine de l'alphabétisation.

Programme 4 – Activités socioculturelles

- Subventions destinées à promouvoir les actions de formation de cadres ou animateurs des organisations et institutions culturelles.

D.O. 24 – Patrimoine culturel et Arts plastiquesProgramme 1 – Dépenses et subventions diverses en patrimoine culturel

- Subventions aux musées relevant partiellement de la Communauté française ;
- Subventions récurrentes de fonctionnement à divers organismes ;
- Subventions aux centres d'archives privés ;
- Subventions aux centres de culture scientifique ;

- Subventions aux manifestations temporaires ;
- Edition de publications scientifiques et subventions à des associations diverses en ethnologie et folklore ;
- Subventions en vue de la réalisation d'expositions.

Programme 2 – Arts plastiques

- Subventions conventionnées, récurrentes ou extraordinaires à des Centres ou associations d'art contemporain ;
- Subventions à l'édition en arts plastiques ;
- Subventions à des acquisitions en artisanat de création & en design ;
- Prix, bourses aux projets d'artistes.

D.O. 25 – Audiovisuel et Multimédia

Programme 1 – Initiatives et interventions diverses

- Intervention dans l'achat de matériel par les organismes ou associations d'audiovisuel.

Programme 2 – Cinéma et vidéo

- Subventions diverses dans le domaine de l'audiovisuel.

Programme 4 – Presse

- Subvention à l'Union professionnelle de la presse belge (Maison de la Presse) ;
- Subvention à l'Association générale des journalistes professionnels belges ;
- Subventions diverses dans le domaine de la presse périodique.
- Subvention au Conseil de déontologie.

D.O. 26 – Sport

Programme 3 – Subventions diverses

- Subvention pour la participation des athlètes francophones aux Jeux Olympiques et aux jeunes talents sportifs ;
- Subvention aux organisateurs de camps sportifs ;
- Subvention aux organisateurs de programme de développement sportif ;
- Subventions aux organisateurs d'activités de sport de quartier ;
- Subventions aux organisateurs d'activités de sport pour tous ;
- Subventions aux fédérations et associations sportives ;
- Subventions aux associations pour handicapés ;
- Subventions au Comité olympique et interfédéral belge ;
- Subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés et aux fédérations sportives scolaires ;

- Subventions destinées à l'achat de matériel sportif ;
- Subventions destinées à l'achat de matériel de psychomotricité ;
- Subventions aux organisateurs de projet « femme et sport » ;
- Subventions aux cercles sportifs pour handicapés ;
- Subventions aux centres sportifs locaux ;
- Subvention à l'école des sports ULB ;
- Subvention à une association de centres sportifs ;
- Subvention à l'agence mondiale antidopage ;
- Subvention à l'accord partiel élargi sur le sport.

D.O. 40 – Services communs, Affaires générales, Recherche en Education, Pilotage de l'enseignement (interréseaux) et Orientation – Relations internationales

Programme 1 – Subsistance Administration – Personnel de l'Enseignement

- Allocations et subventions dans le cadre de l'action sociale du Département en faveur du Personnel de l'Enseignement.

Programme 4 – Recherches en éducation – Pilotage interréseaux – Activités pédagogiques interréseaux – Orientation - Divers

- Subventions octroyées en matière de politique de l'enseignement, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets en relation avec l'aide et la prise en charge des enfants à haut potentiel, l'égalité des chances dans l'enseignement, le renforcement du dialogue école-famille, la promotion de l'alimentation saine à l'école, l'information dans les écoles relative à la prévention du SIDA et de l'homophobie (initiatives ministérielles) ;
- Subvention au service de pédagogie expérimentale de l'Université de Liège pour une « étude longitudinale d'un échantillon d'enfants de la région wallonne, de la naissance à l'âge adulte » ;
- Subventions au service de pédagogie expérimentale de l'Université de Liège pour la participation de la Communauté française à l'enquête internationale I.E.A. – PIRLS ;
- Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective destinée aux recherches en éducation (initiatives ministérielles) ;
- Subventions pour des publications à caractère pédagogique octroyées à diverses associations et fédérations (décision du Comité de coordination des services d'inspection) ;
- Subventions relatives à des projets visant à améliorer l'orientation des jeunes ;
- Subventions à l'ASBL « ICHEC » dans le cadre du projet « DREAM » ;
- Subventions à l'ASBL « Orientation à 12 » ;
- Subventions au Centre de recherche et d'information sociopolitique (C.R.I.S.P.) ;
- Subventions à l'ASBL « Ecole et Surdité » ;
- Subventions à l'ASBL « Institut d'Enseignement spécialisé » ;

- Subventions à l'ASBL « Question Santé » dans le cadre de la promotion de l'alimentation saine à l'école ;
- Subventions au SIEP dans le cadre de la publication de ses manuels ;
- Subventions à l'ASBL « Gouvernance et Démocratie Conseil » ;
- Subventions à l'ASBL « Mission locale de Forest » dans le cadre du projet « JEEP » ;
- Subventions aux diverses Associations de Professeurs ;
- Subventions dans le cadre des Olympiades de mathématique, biologie, physique et chimie ;
- Subventions aux Jeunesses scientifiques de Belgique ;
- Subventions au CREHAM ;
- Subventions à la Fédération des Télévisions Locales ;
- Subventions octroyées pour des projets pilotes en matière d'enseignement ;
- Subventions octroyées en matière de politique de l'enseignement faisant suite à un appel à projet.

Programme 5 – Collaborations à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement – Divers

- Subventions au consortium European Schoolnet (participation de la Communauté française au réseau européen d'écoles) ;
- Subventions aux associations et organismes européens travaillant dans le domaine de l'enseignement ;
- Subventions aux associations de parents – FAPEO – UFAPEC.

Programme 7 – Actions visant à renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur et à promouvoir la mobilité étudiante

- Interventions, subventions et contributions diverses dans le cadre de la collaboration entre le Département et diverses institutions internationales ;

Programme 9 – Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire

- Interventions diverses en vue de la lutte contre l'échec scolaire ;
- Dépenses relatives aux commissions des discriminations positives ;
- Financement d'actions ou de formation et de réinsertion socioprofessionnelles ;
- Expériences pédagogiques en matière pluriculturelle ;
- Dépenses relatives pour des travaux de recherche et à la mise en place de dispositifs relatifs à la prise en charge des élèves à haut potentiel.

D.O. 44 – Bâtiments scolaires

Programme 0 – Fonctionnement des Fonds des Bâtiments scolaires et des institutions succédant au Fonds national de garantie

- Subsidés destinés aux travaux urgents de remise en état de locaux de bâtiments scolaires ;

- Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993.

D.O. 45 – Recherche scientifique

Programme 1 – Subventions ASBL ou assimilés

- Subventions en vue d'assurer le financement de congrès et de colloques en Belgique organisés par des institutions de langue française ;
- Subventions à l'Institut historique belge de Rome et à l'Ecole française d'Athènes ;
- Subvention à l'AUF (Agence universitaire de la Francophonie) ;
- Subventions en vue d'assurer la souscription à certains ouvrages et de financer des publications scientifiques périodiques ;
- Subventions au Centre de Recherche en Mathématique (CREM) ;
- Subventions à diverses associations scientifiques et universitaires ;
- Subventions en vue de favoriser la coopération scientifique entre laboratoires, services et départements d'institutions belges de langue française et d'institutions étrangères.

Programme 2 – Subventions diverses

- Subventions en faveur de la Recherche scientifique fondamentale collective – Initiative ministérielle ;
- Subventions en faveur de la Recherche scientifique fondamentale collective – Initiative des chercheurs ;
- Subvention au Centre de recherche et d'information sociopolitique (C.R.I.S.P.) ;
- Subventions permettant la présence de chercheurs de la Communauté française sur des sites archéologiques ;
- Subvention aux Instituts Internationaux de Physique et de Chimie fondés par Ernest SOLVAY ;
- Subvention au Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE).

Programme 3 – Recherche scientifique

- Dépenses de personnel et de fonctionnement résultant de la participation de la Belgique à des activités internationales de politique scientifique ;
- Subvention à l'Aquarium DUBUISSON ;
- Subventions en vue d'assurer le financement des prix et des bourses et la participation à des activités et manifestations scientifiques ;
- Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques en ce compris l'organisation du printemps des sciences ;
- Subventions aux associations de parents et d'étudiants ;
- Subvention à la ferme expérimentale du Sart Tilman ;

- Subventions à des jeunes chercheurs et étudiants universitaires – Voyages à l'étranger en groupe ;
- Subventions aux professeurs et membres du personnel académique et scientifique pour missions scientifiques à l'étranger ;
- Subventions au F.N.R.S. dans le cadre du plan d'expansion ;
- Subsides pour la recherche médicale (FRSM) ;
- Subvention à l'Institut interuniversitaire des Sciences nucléaires (I.I.S.N.) ;
- Subvention aux collèges interuniversitaires d'études doctorales dans les sciences du management ;
- Subventions aux centres de génétique humaine reconnus ;
- Subventions au Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et dans l'Agriculture (F.R.I.A.) ;
- Subventions à des programmes de recherche concertés en sciences fondamentales et à des activités scientifiques de services publics dans le cadre d'un programme national où sont reprises quelques disciplines d'intérêt exceptionnel pour le développement scientifique, culturel, économique et social de la nation ;
- Subsides destinés à assurer le financement des Fonds spéciaux pour la Recherche dans les institutions universitaires ;
- Subventions en faveur de la recherche fondamentale et collective, initiatives des chercheurs en matière pédagogique pour l'enseignement supérieur ;
- Subventions en vue de favoriser l'élaboration des dossiers européens et internationaux ;
- Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'O.C.D.E.

D.O. 46 – Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique

Programme 2 – Subventions diverses

- Subventions diverses en vue de couvrir le financement des prix, des concours, des missions à l'étranger, des frais de colloques.

D.O. 50 – Affaires pédagogiques et pilotage de l'Enseignement de la Communauté française

Programme 2 – Pilotage – Structures – Programmes – Activités de Formation, Recherches et information – Etablissements de la Communauté française

- Subventions en faveur de recherches et d'études ;
- Subvention à l'ASBL «Sport, Culture, Ecole et Solidarité (S.C.E.S.)» à Bruxelles ;
- Subvention à l'ASBL « Fédération sportive de l'Enseignement de la Communauté ».

D.O. 51 – Enseignement préscolaire et Enseignement primaire

Programme 7 – Fonctionnement des écoles primaires

- Subvention à l'ASBL « Centre sportif et culturel des Fourons ».

Programme 8 – Lutte contre l'échec scolaire – Subventions diverses

- Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux médias et à la lecture de la presse quotidienne ;
- Subventions destinées aux recherches relatives à l'enseignement fondamental, y compris l'évaluation des mesures de discriminations positives ;
- Subventions destinées à soutenir des projets relatifs à l'innovation pédagogique ;
- Subventions à des projets dans le domaine d'actions d'éducation interculturelle ;
- Subventions destinées à financer des outils pédagogiques multimédia ;
- Subventions destinées à couvrir des frais relatifs à l'organisation de la Journée Mondiale Poésie-Enfance ;
- Subventions à l'ASBL « Maison internationale de la Poésie » ;
- Subventions à l'ASBL « Accueil Champêtre en Wallonie », notamment celle relative au projet « Fermécoles » ;
- Subventions à l'Ordre des Barreaux francophone et germanophone dans le cadre de l'opération « Avocats dans l'Ecole » ;
- Subventions à la Ligue des familles ;
- Subventions à l'ASBL « ICHEC » dans le cadre du projet « Cap'Ten » ;
- Subventions à l'ASBL « Home Sweet Mômes ».

Programme 9 – Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite

- Dépenses relatives aux frais de rémunération des animateurs pédagogiques.

D.O. 52 – Enseignement secondaireProgramme 9 – Discriminations positives – Divers

- Financement d'actions dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire et d'initiatives développées en vue de rencontrer les problèmes d'assuétudes, de violence dans les écoles et la mise en œuvre de mesures de discrimination positive ;
- Financement d'actions pour les relations entre les écoles, les médias et les théâtres, pour les relations entre les arts et le monde de l'enseignement, pour l'information à la solidarité et la démocratie, et pour la formation des délégués d'élèves ;
- Financement d'actions visant à favoriser l'apprentissage des langues en immersion linguistique ;
- Financement d'actions visant à la formation des élèves aux nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les cyberécoles ;
- Subvention à l'ASBL « Carrefour Economie Technologie Enseignement » ;
- Financement d'actions relatives à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel et à la modernisation de l'équipement technique et professionnel des écoles ;
- Subventions relatives à l'attribution de prix, aux manifestations pédagogiques et culturelles interréseaux ;

- Subventions à l'ASBL « L'Enfant des Etoiles » ;
- Subventions à la Médiathèque de la Communauté française ;
- Subventions à l'ASBL « Non-Violence à l'Ecole » ;
- Subventions à l'ASBL « Amnesty International » ;
- Subventions à l'ASBL « La Ligue des Droits de l'Homme » ;
- Subventions à l'ASBL « Educ'Action » ;
- Subventions à l'Ordre des Barreaux francophone et germanophone dans le cadre de l'opération « Avocats dans l'Ecole » ;
- Subventions à l'ASBL « Trempline » ;
- Subventions à l'ASBL « Les Territoires de la Mémoire » ;
- Subventions à l'ASBL « Promotion Théâtre » ;
- Subventions à l'ASBL « Schola ULB » dans le cadre du programme « Tutorat » ;
- Subventions à la « Fondation M.E.R.C.I. » (Maison Européenne pour le Rayonnement de la Citoyenneté) ;
- Subventions à l'ASBL « Les Grignoux » ;
- Subventions à l'ASBL « Atelier de lecture » ;
- Subventions à l'ASBL « Centre Dramatique de Wallonie pour l'Enfance et la Jeunesse CDWEJ » ;
- Subventions à l'ASBL « Ateliers de la Colline » ;
- Subventions à l'ASBL « Pierre de Lune » ;
- Subventions à l'ASBL « Centre Audiovisuel de Liège » ;
- Subventions à l'ASBL « Palais des beaux-arts » de Bruxelles ;
- Subventions à l'ASBL « Jeunesses Musicales » de la Communauté française.

D.O. 53 – Enseignement spécial

Programme 7 – Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles

- Subventions en faveur d'actions dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, contre les assuétudes et la violence à l'école ;
- Subventions destinées à la formation des délégués d'élèves et des adultes-relais, dans le but d'un meilleur fonctionnement des relations au sein des établissements scolaires ;
- Subventions dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, à l'éducation aux médias et aux relations entre le monde de la culture et l'école dans l'enseignement spécialisé ou en relation avec l'enseignement spécialisé ;
- Subventions à l'ASBL « Surdimobil » ;

- Subvention à l'ASBL « DITT » (Dyslexia International – Tool and Technologies).

Programme 8 – Lutte contre l'échec scolaire – Subventions diverses

- Subventions destinées aux travaux de recherche en pédagogie spécifiques à l'enseignement spécialisé, notamment en matière de modalités d'intégration dans l'enseignement ordinaire.

D.O. 54 – Enseignement universitaire

Programme 1 – Universités de la Communauté

- Subventions au Centre hospitalier universitaire de Liège en vue de couvrir des charges exceptionnelles et de contribuer à la constitution du capital.

Programme 2 – Universités libres

- Subvention à l'Institut universitaire d'études du Judaïsme Martin Buber.

Programme 3 – Subventions diverses

- Subventions au Centre interuniversitaire de Formation permanente à Charleroi, au Centre universitaire de Charleroi et à l'Institut polytechnique de Charleroi.

Programme 4 – Enseignement universitaire

- Subventions au Conseil Interuniversitaire de la Communauté française ;
- Subventions relatives à la promotion de l'Enseignement supérieur universitaire ;
- Subventions en vue du paiement des frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques ;
- Subvention au service social de la Faculté de Théologie protestante à Bruxelles ;
- Intervention spéciale dans les initiatives de coopération interuniversitaire ;
- Bibliothèque virtuelle ou interuniversitaire coordonnée au Conseil interuniversitaire de la Communauté française (CIUF) ;
- Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes dans l'enseignement supérieur ;
- Subventions aux écoles doctorales interuniversitaires ;
- Subventions en faveur de la promotion de la santé et de la médecine préventive ;
- Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite.

D.O. 55 – Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles

Programme 5 – Fonctionnement des Hautes Ecoles

- Dépenses générales quelconques relatives aux Hautes Ecoles ;
- Soutien à la recherche en Haute Ecole.

Programme 8 – Hautes écoles et Enseignement supérieur hors université

- Subventions de nature à favoriser le développement de l'Enseignement supérieur ;

- Subventions et dotations aux centres de ressources de l'éducation aux médias ;
- Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes dans l'enseignement supérieur ;
- Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite.

D.O. 56 – Enseignement de promotion sociale

Programme 0 – Subsistance administration – Enseignement et Recherche

- Subventions relatives à la promotion de l'Enseignement de promotion sociale.

Programme 5 – Fonctionnement des écoles de promotion sociale

- Crédit variable pour l'octroi de subventions d'équipements pour les écoles de promotion sociale.

Programme 8 – Restructuration et validation de l'Enseignement de promotion sociale

- Actions diverses en matière de validation des compétences en promotion sociale ;
- Actions diverses en matière d'évaluation de la qualité dans l'enseignement de promotion sociale ;
- Transferts de données en relation avec la mise en œuvre du protocole CISCO ;
- Transferts de données en matière de développement d'initiatives en rapport avec la société de la connaissance.

D.O. 57 – Enseignement artistique

Programme 2 – Initiatives et subventions diverses

- Subventions destinées à couvrir les frais de fonctionnement à l'Académie d'été de Wallonie ;
- Subventions à des associations diverses oeuvrant dans le domaine de l'Enseignement artistique – Enseignement de la Communauté ;
- Subventions à la Médiathèque de la Communauté française ;
- Subventions à l'ASBL « Charleroi-Opérette » ;
- Subventions aux différentes Académies des Beaux-Arts dans le cadre de projets spécifiques ;
- Subventions au Musée des Beaux-Arts de Bruxelles ;
- Subventions à l'ASBL « Jeunesses Musicales » ;
- Subventions destinées à soutenir des projets relatifs à des expériences pilotes dans l'enseignement secondaire artistique de plein exercice ou à horaire réduit (officiel ou libre subventionné) ;
- Subventions à l'ASBL « ADEAP » (Association Directeurs Ecoles Arts Plastiques) ;
- Subventions à l'ASBL « ACALUX » (Association des Académies de la Province du Luxembourg) ;
- Subventions à l'ASBL « La Bulle à Sons » ;
- Subventions à l'ASBL « Palais des beaux-arts » de Bruxelles.

Programme 4 – Fonctionnement des établissements d'Enseignement supérieur

- Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement artistique ;
- Subventions à des associations diverses oeuvrant dans le domaine de l'Enseignement artistique (Enseignement officiel et libre subventionnés).

Programme 8 – Fonctionnement des établissements d'Enseignement à horaire réduit

- Subventions pour des expérimentations pédagogiques dans les établissements d'Enseignement à horaire réduit officiels subventionnés et libres subventionnés.

Programme 9 – Equipements

- Equipement des écoles supérieures des arts ;
- Achèvement de l'orgue d'études du Conservatoire Royal de Bruxelles.

D.O. 58 – Enseignement à distanceProgramme 0 – Subsistance – Enseignement et recherche

- Subventions diverses dans le cadre d'initiatives nouvelles ou en relation avec la réalisation de cours.

Programme 3 – Réalisation d'actions ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance

- Actions diverses dans le domaine de la réinsertion professionnelle et sociale.

Article 42

Les attributaires des fonds en provenance de la Loterie nationale reçoivent leurs dotations respectives à l'intervention du crédit variable 01.01.36 de la division organique 11 (Fonds Loterie nationale) sur base d'une répartition décidée par le Gouvernement. Ce fonds budgétaire, créé à cet effet, est alimenté par les dotations et avances de la Loterie nationale.

Article 43

Le Gouvernement est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires pour répartir les recettes affectées du fonds budgétaire Loterie nationale entre les attributaires, y compris le Fonds des Sports – Activités (crédit variable 12.33.11 de la division organique 26).

Article 44

Le comptable du compte du crédit variable 01.01.36 de la division organique 11 (Fonds Loterie nationale) est autorisé à alimenter le compte du crédit variable 12.33.11 de la division organique 26 (Fonds des Sports – Activités) selon la répartition décidée par le Gouvernement.

Article 45

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, l'allocation de base 41.01.40 de la D.O. 40 peuvent bénéficier d'un complément de crédits par voie de redistribution en provenance de toute allocation de base, toutes divisions organiques confondues, supportant des dépenses en rapport avec les activités de pilotage de l'enseignement et celles en rapport avec la formation en cours de carrière.

Article 46

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, le Ministre ordonnateur peut, pendant l'année budgétaire et après accord du Ministre qui a le budget dans ses attributions, procéder à une nouvelle ventilation des allocations de base entre le programme 1 de la D.O. 54 et les programmes 4, 5, 7 et 8 de la D.O. 55.

Article 47

Des avances de trésorerie peuvent être octroyées au crédit variable 01.01.23 de la D.O. 15, à concurrence des montants dus par la Région wallonne à la Communauté française et/ou à un opérateur, en vertu des conventions cadres organisant le transfert des fonds du FEDER (Fonds européen de Développement régional), des fonds régionaux et des fiches projet.

Article 48

Le report des engagements annuellement garantis et non réalisés à charge de l'AB 01.06.01 de la D.O. 44 sera assuré vers l'année suivant celle au cours de laquelle l'engagement budgétaire était initialement prévu.

Article 49

Par dérogation à l'article 15, alinéa premier, des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, le Ministre ordonnateur peut, pendant l'année budgétaire et après accord du Ministre qui a le budget dans ses attributions, procéder à une nouvelle ventilation des allocations de base afférentes aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement entre les D.O. 51, 52, 53 et 56.

Article 50

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, l'allocation de base 12.05.02 de la D.O. 11 peut bénéficier de valeurs complémentaires par voie de redistribution en provenance de toute allocation de base de la division organique 11.

Article 51

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, les allocations de base 11.04.01 et 12.05.02 de la division organique 11 peuvent bénéficier de valeurs complémentaires par voie de redistribution de crédits en provenance de l'allocation de base 33.36.14 de la division organique 17 et réciproquement.

Article 52

Par dérogation à l'article 15 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, les allocations de base des programmes 8 et 9 de la division organique 11 peuvent bénéficier de valeurs complémentaires par voie de redistribution de crédits en provenance des allocations de base de la division organique 85.

Article 53

Le budget de l'Entreprise publique des Technologies nouvelles de l'Information et de la Communication de la Communauté française s'élève, pour les recettes à 29.176.774 euros, et pour les dépenses à 29.176.774 euros. Il comporte, en dépenses, des crédits d'engagement pour un montant de 7.564.746 euros.

Article 54

Les opérations de versements au Fonds Ecureuil des excédents de trésorerie telles que prévues à l'art 18 § 2 du décret relatif à la création du Fonds Ecureuil de la Communauté française peuvent être considérées comme des opérations de trésorerie.

Article 55

Le Ministre-Président de la Communauté française est autorisé à verser à la Région wallonne la contribution financière de la Communauté française au suivi administratif du Plan Stratégique Transversal « Développement du capital humain, des connaissances et des savoir-faire ».

Article 56

En vue de confier la gestion financière de certaines activités au Service permanent d'Assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets, le Gouvernement de la Communauté française est autorisé à y installer un comptable ordinaire à désigner par le Ministre du Budget sur proposition du Ministre-Président et justiciable de la Cour des comptes. Ce comptable est autorisé à effectuer des dépenses en relation avec l'octroi des titres repas.

Article 57

Le Gouvernement est autorisé à effectuer toute dépense résultant de l'accord de collaboration conclu le 15 octobre 2001 entre Cisco Networking Academy et le Ministre ayant l'Enseignement de Promotion sociale dans ses attributions à concurrence de 55 milliers d'euros à partir de l'allocation de base 01.03.83 de la D.O. 56.

Article 58

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, l'allocation de base 41.01.14 de la D.O. 12 peut bénéficier d'un complément de dotation par voie de redistribution en provenance de toute allocation de base, toutes divisions organiques confondues, supportant des dépenses en rapport avec les compétences et les missions exercées par l'ETNIC.

Article 59

En dérogation au décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale et conformément à l'accord de Coopération relatif au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles Capitale, conclu à Bruxelles le 2 février 2005, le Gouvernement est autorisé à affecter 20.000 périodes B aux établissements de l'Enseignement de Promotion sociale participant à des actions d'alphabétisation.

Article 60

Le Ministre-Président de la Communauté française est autorisé à verser à la Région wallonne la contribution financière de la Communauté française dans le cadre de la mise en place de synergies statistiques entre la Région et la Communauté.

CHAPITRE II

Section particulière

Article 61

L'article 66.48 B "Fonds pour la qualification agricole" perçoit les aides accordées par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) en vue de concourir au financement des activités exécutées en matière de formation professionnelle de personnes travaillant dans l'agriculture.

CHAPITRE III

Organismes d'intérêt public

Article 62

Est approuvé pour l'année budgétaire 2009 et annexé au présent décret le budget :

- de Wallonie-Bruxelles International.

CHAPITRE IV

Services à gestion séparée

Article 63

Sont approuvés :

- le budget du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel ;
- les budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté (enseignement obligatoire) ;
- les budgets des Hautes écoles de la Communauté ;
- les budgets agrégés des services à gestion séparée des centres PMS de l'Enseignement de la Communauté ;
- le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement de la Communauté ;
- le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement officiel subventionné ;
- le budget du Fonds de garantie des Bâtiments scolaires ;
- le budget de l'Observatoire des Politiques culturelles ;
- le budget de l'Agence Fonds social européen ;
- le budget du Musée de Mariemont ;
- le budget du Centre de l'aide à la presse écrite ;
- le budget du Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française – Frameries ;

- le budget du Centre d'autoformation et de formation continuée de Tihange ;
- les budgets des établissements d'enseignement artistique supérieur de la Communauté française et des conservatoires royaux ;
- le budget agrégé des établissements de l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française ;
- les budgets des internats autonomes de l'enseignement supérieur de la Communauté française ;
- le budget de l'Institut supérieur d'architecture « LA CAMBRE » ;
- les budgets des centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française ;
- le budget du « Centre des Technologies agronomiques » à STREE ;
- le budget du Centre technique horticole de l'enseignement de la Communauté française à GEMBLOUX ;
- le budget de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française.

Bruxelles, le 21 novembre 2008

Le Ministre-Président,

Rudy DEMOTTE

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche
scientifique et des Relations internationales,

Marie-Dominique SIMONET

Le Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Fonction publique et
des Sports,

Michel DAERDEN

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT

La Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel,

Fadila LAANAN

La Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

Catherine FONCK

Le Ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de Promotion sociale,

Marc TARABELLA

LISTE DES PROGRAMMES

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
CHAPITRE I - Services généraux		
DIVISION ORGANIQUE 01 - Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française		
Programme 1 - Parlement		
	Cnd	27.662
Programme 2 - Médiateur de la Communauté française		
	Cnd	1.250
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01		
	Cnd	28.912
DIVISION ORGANIQUE 06 - Cabinets ministériels		
Programme 0 - Gouvernement de la Communauté française		
	Cnd	20.634
Programme 9 - Charges liées au Gouvernement de la Communauté française		
	Cnd	3.541
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06		
	Cnd	24.175
DIVISION ORGANIQUE 10 - Services du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques		
Programme 5 - Service permanent d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets		
	Cnd	361
Programme 6 - Charges liées au Gouvernement		
	Cnd	457
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10		
	Cnd	818
DIVISION ORGANIQUE 11 - Affaires générales - Secrétariat général		
Programme 0 - Subsistance		
	Cnd	253.461
	Cv	3.500
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents subventionnés dans le cadre du Plan "Rosetta" en exécution de l'accord de coopération avec la Région Wallonne relatif à la convention de premier emploi</i>		
Solde au 1er janvier		-
Recettes de l'année		2.000
Disponibles		2.000
Dépenses de l'année		2.000
Solde au 31 décembre		-
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents subventionnés dans le cadre du Plan "Rosetta" en exécution de l'accord de coopération avec l'Etat fédéral relatif à la convention de premier emploi</i>		
Solde au 1er janvier		-
Recettes de l'année		1.500
Disponibles		1.500
Dépenses de l'année		1.500
Solde au 31 décembre		-

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
	Cnd	1.718
	Cv	1.241
<i>Fonds des actions communautaires</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	1.241
	<i>Disponible</i>	1.241
	<i>Dépenses de l'année</i>	1.241
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 2 - Formation - Recrutement - Sélection		
	Cnd	7.418
Programme 3 - Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture françaises et de la Communauté française		
	Cnd	8.324
	Cv	23.718
<i>Fonds Loterie nationale</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	23.718
	<i>Disponible</i>	23.718
	<i>Dépenses de l'année</i>	23.718
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 5 - Cabinets dissous		
	Cnd	973
Programme 6 - Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises		
	Cnd	82
Programme 7 - corps interministériel des commissaires du gouvernement		
	Cnd	850
Programme 8 - Cellule fiscale et cellule d'informations financières de la Communauté française		
	Cnd	210
Programme 9 - Cellule comptabilité		
	Cnd	2.253
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11		
	Cnd	275.289
	Cv	28.459
DIVISION ORGANIQUE 12 - Informatique		
Programme 1 - Informatique et bureautique		
	Cnd	27.443
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12		
	Cnd	27.443
DIVISION ORGANIQUE 13 - Gestion des Immeubles		
Programme 0 - Subsistance		
	Cnd	5
Programme 1 - Immeubles de la Communauté française		
	Cnd	21.492

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
	<i>Cde</i>	12.838
	<i>Cdo</i>	6.633
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 13		
	<i>Cnd</i>	21.497
	<i>Cde</i>	12.838
	<i>Cdo</i>	6.633
DIVISION ORGANIQUE 14 - Relations internationales et Actions du Fonds social européen		
Programme 1 - Relations internationales		
	<i>Cnd</i>	36.583
	<i>Cv</i>	0
<i>Fonds pour le cofinancement d'activités liées à la Présidence belge de l'Union européenne</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
<i>Recettes de l'année</i>	-	
<i>Disponible</i>	-	
<i>Dépenses de l'année</i>	-	
<i>Solde au 31 décembre</i>	-	
Programme 2 - Actions du Fonds social européen		
	<i>Cnd</i>	51
	<i>Cde</i>	0
	<i>Cdo</i>	0
Programme 3 - Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement		
	<i>Cnd</i>	242
Programme 4 - Promotion culturelle internationale		
	<i>Cnd</i>	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14		
	<i>Cnd</i>	36.876
	<i>Cde</i>	0
	<i>Cdo</i>	0
	<i>Cv</i>	0
TOTAUX CHAPITRE I		
	<i>Cnd</i>	415.010
	<i>Cde</i>	12.838
	<i>Cdo</i>	6.633
	<i>Cv</i>	28.459
CHAPITRE II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport		
DIVISION ORGANIQUE 15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport		
Programme 0 - Subsistance		
	<i>Cnd</i>	10
Programme 1 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de la Santé et des Affaires sociales		
	<i>Cnd</i>	122
	<i>Cde</i>	3.671
	<i>Cdo</i>	3.671
Programme 2 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la Culture		

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
	Cnd	2.108
	Cde	20.176
	Cdo	13.058
	Cv	100
<i>Fonds des infrastructures culturelles</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	100
	<i>Disponible</i>	100
	<i>Dépenses de l'année</i>	100
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 3 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements du Sport		
	Cnd	1.498
	Cde	7.093
	Cdo	7.093
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15		
	Cnd	3.738
	Cde	30.940
	Cdo	23.822
	Cv	100
DIVISION ORGANIQUE 16 - Santé		
Programme 0 - Subsistance		
	Cnd	74
Programme 1 - Interventions diverses		
	Cnd	190
Programme 2 - Prévention et promotion de la santé		
	Cnd	21.628
	Cv	13.257
<i>Fonds relatif au financement du programme de vaccination</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	12.057
	<i>Disponible</i>	12.057
	<i>Dépenses de l'année</i>	12.057
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds relatif au financement des programmes de dépistage des cancers</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	1.200
	<i>Disponible</i>	1.200
	<i>Dépenses de l'année</i>	1.200
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 3 - Promotion de la Santé à l'Ecole		
	Cnd	18.929
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 16		
	Cnd	40.821
	Cv	13.257

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
DIVISION ORGANIQUE 17 - Aide à la Jeunesse		
Programme 0 - Subsistance	Cnd	7.573
Programme 1 - Jeunes en danger et jeunes délinquants	Cnd	235.463
	Cv	7.931
<i>Fonds relatif à l'adoption</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	131
	<i>Disponibles</i>	131
	<i>Dépenses de l'année</i>	131
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	7.800
	<i>Disponibles</i>	7.800
	<i>Dépenses de l'année</i>	7.800
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17		
	Cnd	243.036
	Cv	7.931
DIVISION ORGANIQUE 18 - Aide sociale spécialisée		
Programme 1 - Aide aux détenus	Cnd	2.126
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18		
	Cnd	2.126
DIVISION ORGANIQUE 19 - Enfance		
Programme 1 - Office de la Naissance et de l'Enfance	Cnd	203.410
	Cv	0
<i>Fonds de subventionnement aux centres de vacances</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponibles</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 2 - Politique et accueil de l'enfance	Cnd	1.652
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19		
	Cnd	205.062
	Cv	0
DIVISION ORGANIQUE 20 - Affaires générales - Culture		
Programme 0 - Subsistance	Cnd	51.157

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
	Cv	550
<i>Fonds d'exploitation du Centre culturel "Marcel Hicter" à La Marlagne.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	500
	<i>Disponibles</i>	500
	<i>Dépenses de l'année</i>	500
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds d'exploitation du Centre de Formation socio-culturelle de Rossignol.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	50
	<i>Disponibles</i>	50
	<i>Dépenses de l'année</i>	50
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses	Cnd	11.135
	Cv	140
<i>Fonds pour la formation socio-culturelle.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	40
	<i>Disponibles</i>	40
	<i>Dépenses de l'année</i>	40
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds de remploi des indemnités pour dommages causés au matériel fourni en prêt et du produit des prêts payants.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	100
	<i>Disponibles</i>	100
	<i>Dépenses de l'année</i>	100
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds des actions communes du Gouvernement avec le soutien du FIPI.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponibles</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 2 - Centres culturels	Cnd	24.219
Programme 3 - Commission Communautaire française	Cnd	10.101
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20		
	Cnd	96.612
	Cv	690
DIVISION ORGANIQUE 21 - Arts de la Scène		
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses		

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
	Cnd	7.706
Programme 2 - Théâtre		
	Cnd	38.298
Programme 3 - Musique		
	Cnd	32.422
Programme 4 - Art de la danse		
	Cnd	5.992
Programme 5 - Promotion culturelle internationale		
	Cnd	140
Programme 6 - Arts du cirque, arts forains et de la rue		
	Cnd	1.113
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 21		
	Cnd	85.671
DIVISION ORGANIQUE 22 - Livre		
Programme 0 - Subsistance		
	Cnd	86
Programme 1 - Lecture publique		
	Cnd	13.275
	Cv	59
<i>Fonds des Centres de Lecture publique de la Communauté française, de la Bibliothèque publique centrale de la Communauté française ainsi que du Centre de Lecture publique de la Communauté française.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	59
	<i>Disponibles</i>	59
	<i>Dépenses de l'année</i>	59
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 2 - Lettres et livre		
	Cnd	3.781
	Cv	74
<i>Fonds de l'édition du livre.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	67
	<i>Disponibles</i>	67
	<i>Dépenses de l'année</i>	67
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds d'aide à la diffusion.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	7
	<i>Disponibles</i>	7
	<i>Dépenses de l'année</i>	7
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 3 - Langues régionales endogènes		
	Cnd	155

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
Programme 4 - Langue française	<i>Cnd</i>	235
Programme 5 - Informatique	<i>Cnd</i>	371
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 22		
	<i>Cnd</i>	17.903
	<i>Cv</i>	133
DIVISION ORGANIQUE 23 - Jeunesse et éducation permanente		
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses	<i>Cnd</i>	7
Programme 2 - Jeunesse	<i>Cnd</i>	25.510
Programme 3 - Education permanente	<i>Cnd</i>	29.195
Programme 4 - Activités socio-culturelles	<i>Cnd</i>	1.381
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23		
	<i>Cnd</i>	56.093
DIVISION ORGANIQUE 24 - Patrimoine culturel et Arts plastiques		
Programme 1 - Dépenses et subventions diverses en patrimoine culturel	<i>Cnd</i>	8.557
	<i>Cde</i>	0
	<i>Cdo</i>	42
Programme 2 - Arts plastiques	<i>Cnd</i>	5.084
Programme 3 - Patrimoine et création	<i>Cnd</i>	1.667
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 24		
	<i>Cnd</i>	15.308
	<i>Cde</i>	0
	<i>Cdo</i>	42
DIVISION ORGANIQUE 25 - Audiovisuel et Multimédia		
Programme 0 - Subsistance	<i>Cnd</i>	32
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses	<i>Cnd</i>	3.277
	<i>Cv</i>	0
<i>Fonds de la création cinématographique et audiovisuelle</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
<i>Recettes de l'année</i>	-	
<i>Disponibles</i>	-	
<i>Dépenses de l'année</i>	-	
<i>Solde au 31 décembre</i>	-	

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
<i>Fonds d'aide à la création d'œuvres multimédias</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponibles</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 2 - Cinéma et vidéo		
	Cnd	21.800
Programme 3 - Radio et télévision		
	Cnd	222.999
	Cv	265
<i>Fonds d'aide à la création radiophonique.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	265
	<i>Disponibles</i>	265
	<i>Dépenses de l'année</i>	265
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 4 - Presse		
	Cnd	7.571
	Cv	0
<i>Fonds de développement de la presse écrite.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponibles</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25		
	Cnd	255.679
	Cv	265
DIVISION ORGANIQUE 26 - Sport		
Programme 0 - Subsistance		
	Cnd	1.907
	Cv	0
<i>Fonds destiné à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand (Sport).</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponibles</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 1 - Education physique et sport		
	Cnd	1.881
	Cv	10.835
<i>Fonds des sports - Rémunérations.</i>		

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds des sports - Activités.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	10.835
	<i>Disponible</i>	10.835
	<i>Dépenses de l'année</i>	10.835
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 2 - Recherches et développement		
	Cnd	1.283
Programme 3 - Subventions diverses		
	Cnd	25.249
Programme 4 - Services sportifs extérieurs		
	Cnd	1.038
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26		
	Cnd	31.358
	Cv	10.835
TOTAUX CHAPITRE II		
	Cnd	1.053.407
	Cde	30.940
	Cdo	23.864
	Cv	33.211
CHAPITRE III - Éducation, Recherche et Formation		
DIVISION ORGANIQUE 40 - Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement (interréseaux) et orientation - relations internationales		
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche		
	Cnd	139
Programme 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement		
	Cnd	9.863
	Cv	0
<i>Fonds de prêts au personnel en activité de service, aux pensionnés et à leur veuve bénéficiant d'une pension de survie.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 2 - Provisions pour charges diverses		
	Cnd	49.523
Programme 3 - Affaires pédagogiques - inspection - dépenses de personnel et de fonctionnement		
	Cnd	0

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
Programme 4 - Recherches en éducation, pilotage interréseaux - Activités pédagogiques interréseaux - Orientation - Divers		
	Cnd	15.505
	Cde	0
	Cdo	152
	Cv	70
<i>Fondations, donations, legs et prix.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	70
	<i>Disponible</i>	70
	<i>Dépenses de l'année</i>	70
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 5 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement - divers		
	Cnd	117
Programme 6 - Enseignement supérieur - Recherche scientifique - Administration		
	Cnd	26
Programme 7 - Actions visant à renforcer l'attraction de l'Enseignement supérieur et à promouvoir la mobilité étudiante		
	Cnd	2.127
Programme 8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la région wallonne et de la région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi		
	Cv	10.347
<i>Fonds relatif aux interventions du Fonds social européen</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement de promotion sociale.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	6.000
	<i>Disponible</i>	6.000
	<i>Dépenses de l'année</i>	6.000
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et Enseignement en alternance</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	4.347
	<i>Disponible</i>	4.347
	<i>Dépenses de l'année</i>	4.347
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 9 - Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire		
	Cnd	14.484

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40		
	<i>Cnd</i>	91.784
	<i>Cde</i>	0
	<i>Cdo</i>	152
	<i>Cv</i>	10.417
DIVISION ORGANIQUE 41 - Service général de l' Inspection		
Programme 1 - Subsistance Inspection - Dépenses de personnel		
	<i>Cnd</i>	13.006
Programme 2 - Subsistance Inspection - Frais de fonctionnement		
	<i>Cnd</i>	2.019
Programme 3 - Service de Conseil et de Soutien pédagogique		
	<i>Cnd</i>	6.716
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41		
	<i>Cnd</i>	21.741
DIVISION ORGANIQUE 44 - Bâtiments scolaires		
Programme 0 - Fonctionnement des Fonds des Bâtiments scolaires et des institutions succédant au Fonds national de Garantie		
	<i>Cnd</i>	84.899
	<i>Cde</i>	28.591
	<i>Cdo</i>	28.526
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44		
	<i>Cnd</i>	84.899
	<i>Cde</i>	28.591
	<i>Cdo</i>	28.526
DIVISION ORGANIQUE 45 - Recherche scientifique		
Programme 0 - Subsistance administration		
	<i>Cnd</i>	112
Programme 1 - Subventions ASBL ou assimilés		
	<i>Cnd</i>	256
Programme 2 - Subventions diverses		
	<i>Cnd</i>	579
Programme 3 - Recherche scientifique		
	<i>Cnd</i>	128.714
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45		
	<i>Cnd</i>	129.661
DIVISION ORGANIQUE 46 - Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique		
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche		
	<i>Cnd</i>	296
Programme 1 - Subsistance Administration - Personnel de l'Enseignement		
	<i>Cnd</i>	608
Programme 2 - Subventions diverses		
	<i>Cnd</i>	322
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46		
	<i>Cnd</i>	1.226

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
DIVISION ORGANIQUE 47 - Allocations et Prêts d'études		
Programme 0 - Subsistance	Cnd	456
Programme 1 - Allocations et prêts	Cnd	48.284
	Cv	491
<i>Fonds destiné aux allocations d'études (loi du 19 juillet 1971 et décret coordonné le 7 novembre 1983).</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds des prêts d'études.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	491
	<i>Disponible</i>	491
	<i>Dépenses de l'année</i>	491
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47		
	Cnd	48.740
	Cv	491
DIVISION ORGANIQUE 48 - Centres PMS		
Programme 0 - Subsistance Administration - Enseignement et Recherche	Cnd	27
Programme 1 - Subsistance Administration - Personnel de l'Enseignement	Cnd	20
Programme 4 - Dépenses de personnel des Centres PMS	Cnd	70.077
Programme 5 - Fonctionnement des Centres PMS	Cnd	7.949
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48		
	Cnd	78.073
DIVISION ORGANIQUE 50 - Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la Communauté française		
Programme 0 - Subsistance Administration - Enseignement et Recherche	Cnd	318
Programme 2 - Pilotage - structures - programmes - activités de formation - recherches et information - établissements de la Communauté française	Cnd	3.388
Programme 3 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - Auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - Établissements de la Communauté française	Cnd	2.509
Programme 4 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française -		

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
Auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - Établissements de la Communauté française		
	<i>Cnd</i>	2.505
Programme 5 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française		
	<i>Cnd</i>	3.159
Programme 6 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française		
	<i>Cnd</i>	4.821
Programme 8 - Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier		
	<i>Cnd</i>	952
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50		
	<i>Cnd</i>	17.652
DIVISION ORGANIQUE 51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire		
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et recherche		
	<i>Cnd</i>	124
Programme 1 - Subsistance administration du personnel de l'enseignement		
	<i>Cnd</i>	32
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles maternelles		
	<i>Cnd</i>	454.347
Programme 5 - Fonctionnement des écoles maternelles		
	<i>Cnd</i>	53.160
Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles primaires		
	<i>Cnd</i>	987.693
Programme 7 - Fonctionnement des écoles primaires		
	<i>Cnd</i>	154.923
Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses		
	<i>Cnd</i>	29.157
Programme 9 - Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite		
	<i>Cnd</i>	7.204
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51		
	<i>Cnd</i>	1.686.640
DIVISION ORGANIQUE 52 - Enseignement secondaire		
Programme 0 - Subsistance Administration - Enseignement et Recherche		
	<i>Cnd</i>	838
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'Enseignement de plein exercice		
	<i>Cnd</i>	2.001.979
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'Enseignement de plein exercice		
	<i>Cnd</i>	314.667
Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement secondaire en alternance		
	<i>Cnd</i>	45.488
Programme 7 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement secondaire en alternance		
	<i>Cnd</i>	1.971
Programme 8 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en		

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
matière d'emploi	Cnd	12.927
Programme 9 - Discriminations positives - Divers	Cnd	20.578
	Cv	7.810
<i>Fonds d'impulsion à la politique de l'immigration.</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
<i>Recettes de l'année</i>	-	
<i>Disponibles</i>	-	
<i>Dépenses de l'année</i>	-	
<i>Solde au 31 décembre</i>	-	
<i>Fonds relatif aux interventions des Régions</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
<i>Recettes de l'année</i>	-	
<i>Disponibles</i>	-	
<i>Dépenses de l'année</i>	-	
<i>Solde au 31 décembre</i>	-	
<i>Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique professionnel</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
<i>Recettes de l'année</i>	-	
<i>Disponibles</i>	-	
<i>Dépenses de l'année</i>	-	
<i>Solde au 31 décembre</i>	-	
<i>Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique et professionnel</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
<i>Recettes de l'année</i>	7.810	
<i>Disponibles</i>	7.810	
<i>Dépenses de l'année</i>	7.810	
<i>Solde au 31 décembre</i>	-	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52		
	Cnd	2.398.448
	Cv	7.810
DIVISION ORGANIQUE 53 - Enseignement spécialisé		
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche	Cnd	51
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'Enseignement spécialisé	Cnd	377.148
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement spécialisé	Cnd	43.297
Programme 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	Cnd	2.847
Programme 7 - Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles		

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
	<i>Cnd</i>	100
Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses		
	<i>Cnd</i>	25
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53		
	<i>Cnd</i>	423.468
DIVISION ORGANIQUE 54 - Enseignement universitaire		
Programme 0 - Contrôle des Universités		
	<i>Cnd</i>	1.357
Programme 1 - Universités de la Communauté		
	<i>Cnd</i>	195.571
Programme 2 - Universités libres		
	<i>Cnd</i>	412.121
Programme 3 - Subventions diverses		
	<i>Cnd</i>	266
Programme 4 - Enseignement universitaire		
	<i>Cnd</i>	10.425
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54		
	<i>Cnd</i>	619.740
DIVISION ORGANIQUE 55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles		
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche		
	<i>Cnd</i>	133
Programme 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement		
	<i>Cnd</i>	33
Programme 4 - Dépenses de personnel des Hautes Écoles (Hors Dotations)		
	<i>Cnd</i>	15.167
Programme 5 - Fonctionnement des Hautes Écoles		
	<i>Cnd</i>	368.747
	<i>Cv</i>	0
<i>Fonds relatif aux interventions des régions</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponibles</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 6 - Dépenses de personnel et de fonctionnement des Instituts supérieurs d'architecture		
	<i>Cnd</i>	16.034
Programme 7 - Enseignement supérieur Hors Université		
	<i>Cnd</i>	8.369
Programme 8 - Hautes Écoles et Enseignement Supérieur Hors Université		
	<i>Cnd</i>	7.275
Programme 9 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles Capitale en matière d'Emploi		

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
	Cnd	3.867
	Cv	100
<i>Fonds relatif aux interventions des Fonds européens - Enseignement supérieur</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	100
	<i>Disponible</i>	100
	<i>Dépenses de l'année</i>	100
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds relatif aux interventions de l'Etat fédéral</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55		
	Cnd	419.625
	Cv	100
DIVISION ORGANIQUE 56 - Enseignement de Promotion Sociale		
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche		
	Cnd	261
Programme 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement		
	Cnd	4
Programme 4 - Dépenses de personnel des Écoles de Promotion sociale		
	Cnd	150.002
Programme 5 - Fonctionnement des Écoles de Promotion sociale		
	Cnd	10.251
	Cv	9.246
<i>Fonds pour l'affectation des recettes des établissements d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française dans le cadre de l'application des articles 114 et 115 du décret organisant l'enseignement de promotion sociale du 16 avril 1991.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	2.627
	<i>Disponible</i>	2.627
	<i>Dépenses de l'année</i>	2.627
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds pour l'affectation des recettes des établissements d'enseignement de promotion sociale officiels subventionnés dans le cadre de l'application des articles 114 et 115 du décret organisant l'enseignement de promotion sociale du 16 avril 1991.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	3.734
	<i>Disponible</i>	3.734
	<i>Dépenses de l'année</i>	3.734
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
<i>Fonds pour l'affectation des recettes des établissements d'enseignement de promotion sociale libres subventionnés dans le cadre de l'application des articles 114 et 115 du décret organisant l'enseignement de promotion sociale du 16 avril 1991.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	2.885
	<i>Disponibles</i>	2.885
	<i>Dépenses de l'année</i>	2.885
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds pour l'équipement des écoles de Promotion sociale</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponibles</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles Capitale en matière d'Emploi		
	Cnd	618
Programme 7 - Lutte contre l'échec scolaire - divers		
	Cnd	1.220
Programme 8 - Restructuration et validation de l'enseignement de promotion sociale		
	Cnd	805
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 56		
	Cnd	163.161
	Cv	9.246
DIVISION ORGANIQUE 57 - Enseignement artistique		
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche		
	Cnd	59
Programme 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement		
	Cnd	40
Programme 2 - Initiatives et subventions diverses		
	Cnd	550
Programme 3 - Dépenses de Personnel des Établissements d'Enseignement Supérieur		
	Cnd	56.892
Programme 4 - Fonctionnement des Établissements d'Enseignement Supérieur		
	Cnd	6.571
Programme 5 - Dépenses de personnel des Établissements d'Enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés		
	Cnd	2.161
Programme 6 - Fonctionnement des Établissements d'Enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés		
	Cnd	0
Programme 7 - Dépenses de personnel des Établissements d'Enseignement à horaire réduit		
	Cnd	82.130

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
Programme 8 - Fonctionnement des Établissements d'Enseignement à horaire réduit	<i>Cnd</i>	2.841
Programme 9 - Equipements	<i>Cnd</i>	227
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 57	<i>Cnd</i>	151.471
DIVISION ORGANIQUE 58 - Enseignement à distance		
Programme 0 - Subsistance - Enseignement et Recherche	<i>Cnd</i>	2.974
Programme 1 - Subsistance Inspection	<i>Cnd</i>	9
Programme 3 - Réalisation d'actions ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance	<i>Cv</i>	210
<i>Fonds d'intervention des Fonds Européens - Enseignement à distance</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>		-
<i>Recettes de l'année</i>		210
<i>Disponibles</i>		210
<i>Dépenses de l'année</i>		210
<i>Solde au 31 décembre</i>		-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58	<i>Cnd</i>	2.983
	<i>Cv</i>	210
TOTAUX CHAPITRE III	<i>Cnd</i>	6.339.312
	<i>Cde</i>	28.591
	<i>Cdo</i>	28.678
	<i>Cv</i>	28.274
CHAPITRE IV - Dette publique de la Communauté française		
DIVISION ORGANIQUE 85 - Dette directe		
Programme 0 - Subsistance Administration	<i>Cnd</i>	785
Programme 1 - Service de la dette directe	<i>Cnd</i>	143.927
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85	<i>Cnd</i>	144.712
DIVISION ORGANIQUE 86 - Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires		
Programme 1 - Service de la dette indirecte	<i>Cnd</i>	10.700
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86	<i>Cnd</i>	10.700
DIVISION ORGANIQUE 87 - Dette liée aux emprunts des organismes d'intérêt public pris en charge par la Communauté française		
Programme 1 - Service de la dette indirecte	<i>Cnd</i>	0

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 87		
	<i>Cnd</i>	0
TOTAUX CHAPITRE IV		
	<i>Cnd</i>	155.412
CHAPITRE V - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française		
DIVISION ORGANIQUE 90 - Dotations à la Région wallonne et à la Commission Communautaire française		
Programme 1 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française		
	<i>Cnd</i>	436.480
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90		
	<i>Cnd</i>	436.480
TOTAUX CHAPITRE V		
	<i>Cnd</i>	436.480
TOTAL GÉNÉRAL		
	<i>Cnd</i>	8.399.621
	<i>Cde</i>	72.369
	<i>Cdo</i>	59.175
	<i>Cv</i>	89.944

TABLEAU BUDGÉTAIRE

NOTICE EXPLICATIVE

									<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux

Mi = Ministre ordonnateur
 01 Marie Arena : Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire
 02 Marie-Dominique Simonet : Vice-Présidente, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales
 03 Michel Daerden : Vice-Président, Ministre du Budget, des Finances, de la Fonction publique et des Sports
 04 Fadila Laanan : Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel
 05 Marc Tarabella : Ministre de la Jeunesse et de la Promotion sociale
 06 Catherine Fonck : Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé
 08 Rudy Demotte : Ministre-Président
 09 Christian Dupont : Ministre de l'Enseignement obligatoire
 45 Compétence exercée conjointement par les Ministres 04 et 05
 83 Compétence exercée conjointement par les Ministres 08 et 03
 84 Compétence exercée conjointement par les Ministres 08 et 04
 00 Allocations de base non dévolues

Ad = Code Administration
 1 : Secrétariat général
 2 : Enseignement et Recherche
 3 : Personnels de l'Enseignement
 4 : Culture et Informatique
 5 : Aide à la Jeunesse, Sport et Santé
 6 : Infrastructures
 7 : Secrétariat du Gouvernement
 8 : Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets

DO = Division organique
AB = Allocation de base
PA = Programme – Activité
CD = Check digit
Cé = Codes économiques
Cr = Nature des crédits : Cnd : crédits non dissociés; Cde : crédits d'engagement; Cdo : crédits d'ordonnancement; Cv : crédits variables

CHAPITRE I
SERVICES GÉNÉRAUX

									<i>En milliers d'euros</i>		
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
DIVISION ORGANIQUE 01 DOTATIONS AU PARLEMENT ET AU MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE PROGRAMME 1 PARLEMENT											
11 - Charges diverses											
08	0	01	01.31	11	29	01	Cnd	Dotation au Parlement de la Communauté française	27.662		
Totaux activité 11											
									Cnd	27.662	
Totaux programme 1											
									Cnd	27.662	
PROGRAMME 2 MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE											
20 - Fonctionnement											
08	1	01	01.01	20	45	01	Cnd	Dotation au service du Médiateur	1.250		
Totaux activité 20											
									Cnd	1.250	
Totaux programme 2											
									Cnd	1.250	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01											
									Cnd	28.912	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 06 CABINETS MINISTÉRIELS PROGRAMME 0 GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE 01 - Cabinet de la Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire										
01	0	06	11.01	01	57	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre-Présidente	-	
01	0	06	11.02	01	60	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	-	
01	0	06	11.03	01	63	01	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet, y compris créances années antérieures	-	
01	0	06	11.04	01	66	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	-	
01	0	06	12.06	01	81	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	-	
01	0	06	12.07	01	84	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	
01	0	06	12.19	01	23	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	-	
01	0	06	12.20	01	26	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet, y compris créances années antérieures	-	
01	0	06	74.01	01	42	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	-	
Totaux activité 01										
									Cnd	0
02 - Cabinet de la Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales										
02	0	06	11.01	02	58	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	112	
02	0	06	11.02	02	61	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3.099	
02	0	06	11.03	02	64	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet, y compris créances années antérieures	-	
02	0	06	11.04	02	67	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	130	
02	0	06	12.06	02	82	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	6	
02	0	06	12.07	02	85	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	
02	0	06	12.19	02	24	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	438	

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
02	0	06	74.01	02	43	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	80		
									Totaux activité 02		
									Cnd	3.865	
									03 - Cabinet du Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Fonction publique et des Sports		
03	0	06	11.01	03	59	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-		
03	0	06	11.02	03	62	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.640		
03	0	06	11.04	03	68	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	125		
03	0	06	12.06	03	83	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	-		
03	0	06	12.07	03	86	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-		
03	0	06	12.19	03	25	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	774		
03	0	06	12.20	03	28	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet, y compris créances années antérieures	-		
03	0	06	74.01	03	44	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	150		
									Totaux activité 03		
									Cnd	3.689	
									04 - Cabinet de la Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel		
04	0	06	11.01	04	60	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	112		
04	0	06	11.02	04	63	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.154		
04	0	06	11.03	04	66	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet y compris créances années antérieures	-		
04	0	06	11.04	04	69	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	68		
04	0	06	12.06	04	84	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	6		
04	0	06	12.07	04	87	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-		
04	0	06	12.19	04	26	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	353		
04	0	06	12.20	04	29	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet, y compris créances années antérieures	-		
04	0	06	74.01	04	45	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	40		
									Totaux activité 04		
									Cnd	2.733	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
05 - Cabinet du Ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de Promotion sociale										
05	0	06	11.01	05	61	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	112	
05	0	06	11.02	05	64	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	848	
05	0	06	11.04	05	70	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	40	
05	0	06	12.06	05	85	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	6	
05	0	06	12.07	05	88	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	
05	0	06	12.19	05	27	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	310	
05	0	06	74.01	05	46	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	80	
Totaux activité 05										
									Cnd	1.396
06 - Cabinet de la Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé										
06	0	06	11.01	06	62	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	112	
06	0	06	11.02	06	65	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.068	
06	0	06	11.04	06	71	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	55	
06	0	06	11.05	06	74	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel, y compris créances années antérieures	-	
06	0	06	12.06	06	86	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	6	
06	0	06	12.07	06	89	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	
06	0	06	12.19	06	28	1211	Cnd	Frais de fonctionnemnet du cabinet	500	
06	0	06	74.01	06	47	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	50	
Totaux activité 06										
									Cnd	2.791
08 - Cabinet du Ministre-Président										
08	0	06	11.01	08	64	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre-Président	-	

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
08	0	06	11.02	08	67	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	2.000			
08	0	06	11.03	08	70	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet, y compris créances années antérieures	-			
08	0	06	11.04	08	73	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	80			
08	0	06	12.06	08	88	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	-			
08	0	06	12.19	08	30	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet	252			
08	0	06	74.01	08	49	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du Cabinet	50			
Totaux activité 08												
								Cnd		2.382		
09 - Cabinet du Ministre chargé de l'Enseignement obligatoire												
09	0	06	11.01	09	65	1111 112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	112			
09	0	06	11.02	09	68	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	2.710			
09	0	06	11.04	09	74	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques	140			
09	0	06	12.06	09	89	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	6			
09	0	06	12.19	09	31	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet	650			
09	0	06	74.01	09	50	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du Cabinet	160			
Totaux activité 09												
								Cnd		3.778		
Totaux programme 0												
								Cnd		20.634		
PROGRAMME 9 CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE												
91 - Loyers - Frais de fonctionnement												
08	6	06	01.01	91	57	01 1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives au respect des obligations en matière de protection au travail	-			
08	6	06	11.02	91	53	1111 1112 112 1131	Cnd	Dépenses arriérées liées au remboursement de traitement des agents détachés dans un cabinet ministériel du Gouvernement de la Communauté française	-			

<i>En milliers d'euros</i>										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
08	6	06	12.01	91	59	1211	Cnd	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - contrats existants et petit entretien	585	
08	6	06	12.03	91	65	1211	Cnd	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - travaux de rénovation	45	
08	6	06	12.04	91	68	1211	Cnd	Gestion et exploitation de la Présidence - Contrats existants et petit entretien	889	
08	6	06	12.06	91	74	1212 1213	Cnd	Loyers des sites extérieurs - Cabinets	1.835	
08	6	06	12.07	91	77	1211	Cnd	Gestion et exploitation de la Présidence - Travaux de rénovation	187	
08	6	06	12.08	91	80	1211	Cnd	Gestion et exploitation de la Présidence - Travaux de rénovation, y compris créances années antérieures	-	
Totaux activité 91										
									<i>Cnd</i>	3.541
Totaux programme 9										
									<i>Cnd</i>	3.541
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06										
									<i>Cnd</i>	24.175

									En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 10 SERVICES DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET ORGANISMES NON RATTACHÉS AUX DIVISIONS ORGANIQUES										
PROGRAMME 5 SERVICE PERMANENT D'ASSISTANCE EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE ET PÉCUNIAIRE DES CABINETS										
51 - Dépenses de personnel										
08	8	10	11.01	51	21	1112 112 1131	Cnd	Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des membres du Gouvernement	16	
08	8	10	11.02	51	24	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel	200	
08	8	10	11.04	51	30	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	14	
Totaux activité 51										
									Cnd	230
52 - Frais de fonctionnement										
08	8	10	12.04	52	40	1211	Cnd	Convention avec l'Ulg-SEGI pour la gestion informatique de la paie	-	
08	8	10	12.05	52	43	1211	Cnd	Cotisation au MEDEX et au service externe de prévention et de protection du travail	23	
08	8	10	12.07	52	49	1211	Cnd	Frais de premier établissement (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, etc...)	-	
08	8	10	12.08	52	52	1211	Cnd	Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins du service, de l'assurance "Responsabilité civile générale" pour couvrir les risques encourus par les agents visés aux articles 2§7 et 8§1er de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 octobre 2006 relatif aux cabinets des Ministres du Gouvernement de la Communauté française et de l'assurance de la protection juridique "Vie professionnelle"	31	
08	8	10	12.09	52	55	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du SePAC	60	
08	8	10	74.01	52	07	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique du SePAC	17	
Totaux activité 52										
									Cnd	131
Totaux programme 5										
									Cnd	361
PROGRAMME 6 CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT										
60 - Dépenses de personnel										

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
08	8	10	11.02	60	33	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement du personnel du secrétariat du Gouvernement	190	
08	8	10	11.03	60	36	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement du personnel du Secrétariat du Gouvernement, y compris créances années antérieures	-	
08	8	10	11.04	60	39	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	15	
Totaux activité 60										
									Cnd	205
61 - Dépenses de fonctionnement et diffusion de l'information										
08	7	10	12.08	61	61	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information	167	
08	7	10	12.09	61	64	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information, y compris années antérieures	-	
08	7	10	12.19	61	94	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du secrétariat du Gouvernement	65	
08	7	10	74.02	61	19	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales et informatiques du secrétariat du Gouvernement	20	
Totaux activité 61										
									Cnd	252
Totaux programme 6										
									Cnd	457
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10										
									Cnd	818

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
DIVISION ORGANIQUE 11											
AFFAIRES GÉNÉRALES -											
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE											
01 - Dépenses de personnel											
03	1	11	01.01	01	05	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière d'audit de la fonction publique	63		
03	1	11	11.03	01	04	1111 1112 112 1131 1133	Cnd	Personnel statutaire	99.225		
03	1	11	11.04	01	07	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel autre que statutaire	83.731		
03	1	11	11.05	01	10	1132	Cnd	Indemnités de préavis	650		
08	1	11	11.07	01	16	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable en vue d'assurer le paiement des rémunérations du personnel engagé dans le cadre de l'accord de coopération avec la Région wallonne relatif à la convention de premier emploi (B)	2.000		
08	1	11	11.08	01	19	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable en vue d'assurer le paiement des rémunérations du personnel engagé dans le cadre de l'accord de coopération avec l'Etat fédéral relatif à la convention de premier emploi (B)	1.500		
03	1	11	11.10	01	25	1111 1112 112 1131 1133	Cnd	Personnel détaché et pensionné - Dépenses diverses	3.300		
08	1	11	33.50	01	52	33	Cnd	Subventions pour la rémunération du personnel engagé dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle (PTP) (y compris années antérieures)	67		
Totaux activité 01											
									Cnd	187.036	
									Cv	3.500	
02 - Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement, imprimerie et provisions											
03	1	11	01.01	02	06	112	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'instauration par l'Etat fédéral d'une cotisation de responsabilisation en matière de pensions	228		
03	1	11	01.03	02	12	01	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	21.177		
03	1	11	01.04	02	15	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la gestion du personnel	-		
03	1	11	01.05	02	18	01	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non marchand.	-		

											En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé			Crédits initiaux	Totaux
03	1	11	01.06	02	21	01	Cnd	Provision d'index pour les organismes d'intérêts publics			173	
03	1	11	01.07	02	24	01	Cnd	Nouvelle provision non-marchand faisant le lien avec l'accord 2000 et le futur accord 2006-2009			-	
03	1	11	01.08	02	27	01	Cnd	Provision litige en cours dans le cadre du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente			-	
03	1	11	01.09	02	30	01	Cnd	Provision et litiges dans le cadre du décret du 3 mars 2004 relatif aux centres de jeunes et maisons de jeunes			-	
03	1	11	01.10	02	33	01	Cnd	Provision dans le cadre des MENA			-	
03	1	11	01.11	02	36	01	Cnd	Provision dans le cadre des équipes SOS Enfants			-	
03	1	11	01.12	02	39	01	Cnd	Provision conjoncturelle			9.443	
03	1	11	01.13	02	42	01	Cnd	Dépenses de régularisation liées à la suppression de certains fonds organiques			-	
03	1	11	01.14	02	45	01	Cnd	Provision en vue de l'application des articles 10.5 & 62 du contrat de gestion de la RTBF			700	
03	1	11	01.15	02	48	01	Cnd	Provision pour le Wallonie Bruxelles International (nouveau)			2.000	
03	1	11	11.31	02	89	112	Cnd	Provision litige contentieux ONSS et honoraires d'avocats dans le cadre de la récupération d'indus et consultance générale			945	
03	1	11	12.01	02	08	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers			247	
03	1	11	12.02	02	11	1211	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration			11.362	
03	1	11	12.03	02	14	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique			1.825	
03	1	11	12.04	02	17	1218	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration, y compris créances années antérieures			-	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
03	1	11	12.05	02	20	1112 1211	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de la Communauté française - employeur dans le prix des abonnements)	12.050	
03	1	11	12.07	02	26	1211	Cnd	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables	1.027	
03	1	11	12.08	02	29	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique y compris créances années antérieures	-	
03	1	11	12.09	02	32	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de droits d'auteur	124	
03	1	11	12.22	02	71	1211	Cnd	Paiement de primes d'assurance	237	
03	1	11	74.01	02	81	7422 741	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	555	
Totaux activité 02										
								Cnd		62.093
03 - Responsabilité de la Communauté française - Service Juridique										
03	1	11	12.01	03	09	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais	1.260	
03	1	11	12.02	03	12	1211	Cnd	Responsabilité civile objective	39	
03	1	11	34.01	03	13	3441	Cnd	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française	220	
Totaux activité 03										
								Cnd		1.519
04 - Affaires budgétaires et trésorerie										
03	1	11	12.01	04	10	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	79	
03	1	11	74.01	04	83	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	27	
Totaux activité 04										
								Cnd		106
05 - Action sociale										
03	1	11	12.01	05	11	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	
03	1	11	33.01	05	06	33	Cnd	Subventions à l'ASBL Service social	620	
03	1	11	74.01	05	84	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux activité 05										
								Cnd		620
06 - Médecine du travail										
03	1	11	01.02	06	13	01 1211 7422	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de médecine du travail	146	
03	1	11	01.03	06	16	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail	106	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
03	1	11	12.34	06	14	1211	Cnd	Conventions inhérentes à la Médecine du travail	1.773	
03	1	11	12.35	06	17	1211	Cnd	Conventions inhérentes à la Médecine du Travail y compris créances années antérieures	-	
Totaux activité 06										
									Cnd	2.025
08 - Fonds d'égalisation des budgets de la Communauté française - Fonds Ecureuil										
03	1	11	01.01	08	12	01	Cnd	Provision pour fin de législature	-	
03	1	11	01.02	08	15	01	Cnd	Provision pour le Parlement de la Communauté française afin d'harmoniser son fonctionnement avec celui de la Région wallonne	-	
03	1	11	12.01	08	14	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	
03	1	11	41.41	08	07	414	Cnd	Dotation au Fonds d'égalisation des budgets et pour le désendettement de la Communauté française	-	
03	1	11	41.42	08	10	414	Cnd	Dotation au Fonds Ecureuil	-	
03	1	11	41.43	08	13	414	Cnd	Dotation complémentaire en vue de couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité du Fonds Ecureuil	62	
Totaux activité 08										
									Cnd	62
09 - Pertes résultant des déficits des comptables des services d'administration générale										
00	1	11	34.41	09	42	3441	Cnd	Subventions en vue de couvrir les déficits	-	
Totaux activité 09										
									Cnd	0
Totaux programme 0										
									Cnd	253.461
									Cv	3.500
PROGRAMME 1										
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL										
11 - Secrétariat général - fonctionnement										
03	1	11	12.01	11	17	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	143	
03	1	11	12.24	11	86	1211	Cnd	Dépenses diverses, frais de représentation	26	
03	1	11	74.01	11	90	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	26	
Totaux activité 11										
									Cnd	195
12 - Information et recherches										
04	1	11	01.01	12	16	01	Cv	Crédit variable destiné à des actions et interventions ponctuelles, exceptionnelles menées dans le domaine communautaire (B)	1.241	
08	1	11	12.32	12	14	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles et intersectorielles	277	

									En milliers d'euros		
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
Totaux activité 12											
									Cnd	277	
									Cv	1.241	
13 - Bibliothèque											
03	1	11	12.01	13	19	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	203		
03	1	11	12.31	13	12	1211	Cnd	Bibliothèque centrale, dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements, aux travaux de reliure et de conservation des collections	102		
03	1	11	74.01	13	92	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-		
Totaux activité 13											
									Cnd	305	
14 - Cinémathèque											
03	1	11	12.01	14	20	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	209		
03	1	11	74.01	14	93	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	67		
Totaux activité 14											
									Cnd	276	
15 - Centre de documentation											
03	1	11	11.12	15	45	1112	Cnd	Indemnités pour chargés de mission	4		
03	1	11	12.01	15	21	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	45		
03	1	11	74.01	15	94	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	3		
Totaux activité 15											
									Cnd	52	
16 - Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse											
06	1	11	12.01	16	22	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	206		
06	1	11	74.01	16	95	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10		
Totaux activité 16											
									Cnd	216	
17 - Cellule maltraitance											
06	1	11	12.32	17	19	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de lutte contre la maltraitance et l'aide aux victimes	205		
Totaux activité 17											
									Cnd	205	
18 - Observatoire des politiques culturelles											
04	1	11	41.01	18	91	413	Cnd	Dotation à l'Observatoire des politiques culturelles	102		
Totaux activité 18											
									Cnd	102	
19 - Conseil de l'éducation aux médias											
84	1	11	12.02	19	28	1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil de l'Education aux Médias	90		

									En milliers d'euros		
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
Totaux activité 19											
									Cnd	90	
Totaux programme 1											
									Cnd	1.718	
									Cv	1.241	
PROGRAMME 2											
FORMATION - RECRUTEMENT - SÉLECTION											
21 - Formation											
03	1	11	01.01	21	25	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la création de l'Ecole communautaire de l'Administration	-		
03	1	11	01.02	21	28	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec le paiement de primes liées aux formations	50		
03	1	11	01.03	21	31	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la modernisation des services publics	336		
03	1	11	01.04	21	34	01	Cnd	Dépenses de toute nature pour la simplification administrative	172		
03	1	11	01.05	21	37	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière d'E-Gouvernement	217		
03	1	11	01.06	21	40	01	Cnd	Initiatives pour la modernisation de la fonction publique et des services publics	5.000		
03	1	11	12.01	21	27	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services dans le domaine de l'accueil des nouveaux agents	-		
03	1	11	41.01	21	94	415	Cnd	Dotation à l'Ecole communautaire de l'Administration de la Communauté française	1.643		
03	1	11	74.01	21	03	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-		
Totaux activité 21											
									Cnd	7.418	
22 - Recrutement - Sélection											
03	1	11	12.01	22	28	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-		
Totaux activité 22											
									Cnd	0	
Totaux programme 2											
									Cnd	7.418	
PROGRAMME 3											
INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA LANGUE, DE LA CULTURE FRANÇAISES ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE											
31 - Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture françaises et de la Communauté française											
08	1	11	01.25	31	10	1211 33 01	Cnd	Dépenses de toute nature pour la coordination des matières transversales en matière d'information, de promotion et de rayonnement de la Communauté française et des valeurs démocratiques qu'elle défend	-		

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
08	1	11	12.25	31	12	1211	Cnd	Dépenses de toute nature pour la coordination des matières transversales en matière d'information, de promotion et de rayonnement de la Communauté française et des valeurs démocratiques qu'elle défend	547	
08	1	11	12.26	31	15	1211	Cnd	Dépenses de toute nature pour l'information, la promotion, le rayonnement de la langue française, de la culture française, de la Communauté française, de la démocratie et des droits de l'homme, y compris créances années antérieures	-	
08	7	11	12.27	31	18	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la promotion d'une alimentation saine	41	
08	1	11	12.29	31	24	1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives à l'animation en collaboration avec la Région wallonne de l'axe stratégique développement du capital humain et aux autres missions de soutien aux synergies CF-RW-Cocof	170	
08	1	11	33.05	31	44	33	Cnd	Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté française et des valeurs démocratiques qu'elle défend, en Belgique et à l'étranger	916	
08	1	11	33.06	31	47	33	Cnd	Financement du décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocides et des crimes contre l'humanité (nouveau)	350	
08	1	11	33.07	31	50	33	Cnd	Subvention à l'Institut Jules Destrée pour effectuer des recherches et études relatives à la promotion de l'identité de la Communauté française	74	
08	1	11	33.08	31	53	33	Cnd	Subventions en vue de soutenir, conjointement avec la Région wallonne, les métropoles de la culture (nouveau)	200	
08	1	11	41.01	31	07	413	Cnd	Financement du protocole de collaboration de lutte contre les discriminations	50	
08	1	11	81.01	31	76	814	Cnd	Participation de la Communauté française au fonds START (nouveau)	5.000	
Totaux activité 31										
									Cnd	7.348
32 - Égalité des chances										
08	1	11	12.30	32	28	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services. Actions diverses dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française	258	
08	1	11	33.06	32	48	33	Cnd	Subventions pour des projets dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française Wallonie-Bruxelles	437	

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
08	1	11	41.01	32	08	413	Cnd	Financement de l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et l'Etat fédéral relatif à la gestion financière des Coordinations provinciales pour l'égalité entre les femmes et les hommes	49		
Totaux activité 32											
									Cnd	744	
08	1	11	33.04	33	43	33	Cnd	33 - Communauté germanophone Subvention allouée dans le cadre de la coopération entre les Communautés française et germanophone (loi du 31 décembre 1983 - art. 55, § 3)	69		
Totaux activité 33											
									Cnd	69	
03	1	11	12.71	34	56	1211	Cnd	34 - Manifestations diverses Dépenses inhérentes à des manifestations diverses et notamment de pratiques sportives	77		
83	1	11	33.02	34	38	33	Cnd	Subventions diverses à des actions de visibilité de la Communauté française, notamment par la pratique sportive	-		
Totaux activité 34											
									Cnd	77	
08	1	11	12.02	35	44	1211	Cnd	35 - Initiatives dans le domaine de l'éducation Dépenses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation	36		
Totaux activité 35											
									Cnd	36	
08	1	11	01.01	36	40	01 33	Cv	36 - Interventions diverses de la Loterie nationale Crédit variable destiné à la répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale entre les attributaires (C)	23.718		
Totaux activité 36											
									Cv	23.718	
08	1	11	01.01	37	41	01 33	Cnd	37 - Protection des droits de l'enfant Dépenses de toute nature relative à la protection des droits de l'enfant (nouveau)	50		
Totaux activité 37											
									Cnd	50	
Totaux programme 3											
									Cnd	8.324	
									Cv	23.718	
PROGRAMME 5 CABINETS DISSOUS											
50 - Charges liées aux cabinets dissous											
08	1	11	11.03	50	53	1112 112 1131	Cnd	Charges du personnel liées aux cabinets dissous	150		

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
08	1	11	11.06	50	62	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge	773	
08	1	11	11.07	50	65	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge, y compris créances années antérieures	-	
08	1	11	12.02	50	59	1211	Cnd	Charges liées aux cabinets dissous	50	
Totaux activité 50										
									Cnd	973
Totaux programme 5										
									Cnd	973
PROGRAMME 6 INSTITUT DE FORMATION PERMANENTE POUR LES CLASSES MOYENNES ET LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES										
60 - Fonctionnement										
08	1	11	01.01	60	64	01 1211	Cnd	Dotation à l'Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises IFPME	82	
Totaux activité 60										
									Cnd	82
Totaux programme 6										
									Cnd	82
PROGRAMME 7 CORPS INTERMINISTÉRIEL DES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT										
70 - Frais de fonctionnement des Commissaires										
08	1	11	11.04	70	76	1111 1112 112 1131	Cnd	Rémunération du personnel autre que statutaire	740	
08	1	11	12.01	70	76	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	100	
08	1	11	12.06	70	91	1212 1213	Cnd	Loyers	-	
08	1	11	74.01	70	52	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	
Totaux activité 70										
									Cnd	850
Totaux programme 7										
									Cnd	850
PROGRAMME 8 CELLULE FISCALE ET CELLULE D'INFORMATIONS FINANCIÈRES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
80 - Cellule fiscale										
03	1	11	11.01	80	77	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel	68	
03	1	11	12.01	80	86	1211	Cnd	Frais de fonctionnement	25	

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
03	1	11	74.01	80	62	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales	12		
Totaux activité 80											
									Cnd	105	
81 - Cellule d'informations financières											
03	1	11	11.01	81	78	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel	68		
03	1	11	12.01	81	87	1211	Cnd	Frais de fonctionnement	25		
03	1	11	74.01	81	63	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales	12		
Totaux activité 81											
									Cnd	105	
Totaux programme 8											
									Cnd	210	
PROGRAMME 9											
CELLULE COMPTABILITÉ											
90 - Cellule comptabilité											
03	1	11	01.01	90	94	01	Cnd	Dépenses de toute nature en rapport avec l'informatisation d'une comptabilité publique	2.148		
03	1	11	11.01	90	87	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel	68		
03	1	11	12.01	90	96	1211	Cnd	Frais de fonctionnement	25		
03	1	11	74.01	90	72	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales	12		
03	1	11	74.02	90	75	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales dans le cadre de l'acquisition et de l'implémentation d'un progiciel de gestion intégrée de la comptabilité en partie double	-		
Totaux activité 90											
									Cnd	2.253	
Totaux programme 9											
									Cnd	2.253	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11											
									Cnd	275.289	
									Cv	28.459	

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
DIVISION ORGANIQUE 12											
INFORMATIQUE											
PROGRAMME 1											
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE											
03	4	12	41.01	14	17	414	Cnd	14 - Dotation ETNIC - Cyberécoles	27.443		
Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication (ETNIC)											
Totaux activité 14											
									Cnd	27.443	
Totaux programme 1											
									Cnd	27.443	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12											
									Cnd	27.443	

									En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 13										
GESTION DES IMMEUBLES										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
01 - Biens, services et indemnités										
08	6	13	12.20	01	21	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études. Fourniture de biens et de services	5	
Totaux activité 01										
									Cnd	5
Totaux programme 0										
									Cnd	5
PROGRAMME 1										
IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
11 - Gestion des immeubles de la Communauté française										
08	6	13	12.31	11	64	1211	Cnd	Dépenses de toute nature résultant de la gestion des immeubles de la Communauté française en propriété ou en copropriété	86	
08	6	13	72.32	11	25	721 7422	Cde	Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment	1.172	
08	6	13	72.32	11	25	721 7422	Cdo	Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment	800	
Totaux activité 11										
									Cnd	86
									Cde	1.172
									Cdo	800
12 - Loyers et énergie										
08	6	13	12.03	12	78	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	-	
08	6	13	12.06	12	87	1212 1213	Cnd	Loyers de biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des bâtiments. Impôts grevant les bâtiments	10.289	
08	6	13	12.07	12	90	125	Cnd	Taxe régionale et mainmorte	-	
08	6	13	12.08	12	93	125	Cde	Taxe régionales, y compris créances années antérieures, et mainmorte (nouveau)	11.666	
08	6	13	12.08	12	93	125	Cdo	Taxe régionales, y compris créances années antérieures, et mainmorte (nouveau)	5.833	
Totaux activité 12										
									Cnd	10.289
									Cde	11.666
									Cdo	5.833
13 - Biens, services, assurances										

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
08	6	13	12.07	13	91	1211	Cnd	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs,...)	80	
08	6	13	12.08	13	94	1211	Cnd	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs,...), y compris créances années antérieures	5	
08	6	13	12.22	13	39	1211	Cnd	Paiement de primes d'assurance	375	
Totaux activité 13										
									Cnd	460
14 - Charges financières relatives aux bâtiments de la Communauté française										
08	6	13	22.21	14	30	215	Cnd	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre"	1.640	
08	6	13	22.22	14	33	215	Cnd	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Surllet de Chokier"	1.196	
08	6	13	22.23	14	36	215	Cnd	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre - Extension"	1.158	
08	6	13	22.24	14	39	215	Cnd	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi	127	
08	6	13	71.01	14	23	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre"	2.424	
08	6	13	71.02	14	26	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Surllet de Chokier"	1.606	
08	6	13	71.03	14	29	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre - Extension"	2.311	
08	6	13	71.04	14	32	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi	195	
08	6	13	71.05	14	35	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble occupé par l'antenne déconcentré de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi, y compris créances années antérieures	-	
Totaux activité 14										
									Cnd	10.657
Totaux programme 1										
									Cnd	21.492
									Cde	12.838
									Cdo	6.633
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 13										
									Cnd	21.497
									Cde	12.838
									Cdo	6.633

									En milliers d'euros		
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
DIVISION ORGANIQUE 14 RELATIONS INTERNATIONALES ET ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN PROGRAMME 1 RELATIONS INTERNATIONALES											
11 - Wallonie Bruxelles International											
02	1	14	41.01	11	68	414	Cnd	Dotation à Wallonie Bruxelles International	36.068		
Totaux activité 11											
									Cnd	36.068	
12 - Interventions diverses dans le cadre des relations internationales											
02	1	14	12.71	12	18	1211	Cnd	Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre des relations internationales	51		
02	1	14	12.72	12	21	1211	Cv	Crédit variable relatif aux activités organisées par la Communauté française durant la Présidence de l'Union européenne (A)	-		
02	1	14	12.73	12	24	1211	Cnd	Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre des relations internationales, y compris créances années antérieures	-		
02	1	14	33.02	12	97	33	Cnd	Subventions diverses dans le cadre des relations internationales	154		
Totaux activité 12											
									Cnd	205	
									Cv	0	
13 - Intervention en faveur de la Cocof											
02	1	14	45.01	13	09	451	Cnd	Dotation complémentaire à la Cocof (relations internationales)	310		
Totaux activité 13											
									Cnd	310	
Totaux programme 1											
									Cnd	36.583	
									Cv	0	
PROGRAMME 2 ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN											
20 - Financement d'activités de contrôle et de l'audit											
02	1	14	12.01	20	10	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	51		
Totaux activité 20											
									Cnd	51	
22 - Actions et études diverses											
02	1	14	01.01	22	10	1211	Cde	Quote-part de la Communauté française - Évaluations actions Union européenne	-		
02	1	14	01.01	22	10	1211	Cdo	Quote-part de la Communauté française - Évaluations actions Union européenne	-		
02	1	14	01.02	22	13	1211	Cde	Informatisation de la cellule FSE	-		
02	1	14	01.02	22	13	1211	Cdo	Informatisation de la cellule FSE	-		

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	1	14	01.03	22	16	01	Cde	Dépenses de toute nature en relation avec les activités de l'agence FSE	-	
02	1	14	01.03	22	16	01	Cdo	Dépenses de toute nature en relation avec les activités de l'agence FSE	-	
Totaux activité 22										
									Cde	0
									Cdo	0
Totaux programme 2										
									Cnd	51
									Cde	0
									Cdo	0
PROGRAMME 3										
DIVERSES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT										
30 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes - Participation aux programmes européens										
02	1	14	01.03	30	24	01 1111 1112 112 1131 1211	Cnd	Dépenses de toute nature pour l'unité Eurydice	31	
02	1	14	12.01	30	20	1211	Cnd	Dépenses courantes pour l'organisation de réunions internationales en Communauté française et la participation à des réunions internationales	60	
02	1	14	33.07	30	33	1211 353 354	Cnd	Recherches et enquêtes - Relations internationales	41	
02	1	14	35.40	30	53	354	Cnd	Action de toute nature et cotisations internationales (CONFEMEN et CERI - OCDE)	110	
02	1	14	35.41	30	56	354	Cnd	Action de toute nature et cotisations internationales (CONFEMEN et CERI-OCDE), y compris créances années antérieures	-	
Totaux activité 30										
									Cnd	242
Totaux programme 3										
									Cnd	242
PROGRAMME 4										
PROMOTION CULTURELLE INTERNATIONALE										
41 - Services extérieurs de promotion internationale										
04	1	14	12.01	41	31	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Théâtre	-	
04	1	14	12.02	41	34	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Musique	-	

									<i>En milliers d'euros</i>		
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
04	1	14	74.01	41	07	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables - Services extérieurs de promotion internationale Wallonie- Bruxelles-Musique et Wallonie-Bruxelles- Théâtre	-		
Totaux activité 41											
									<i>Cnd</i>	0	
Totaux programme 4											
									<i>Cnd</i>	0	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14											
									<i>Cnd</i>	36.876	
									<i>Cde</i>	0	
									<i>Cdo</i>	0	
									<i>Cv</i>	0	
TOTAUX CHAPITRE I											
									<i>Cnd</i>	415.010	
									<i>Cde</i>	12.838	
									<i>Cdo</i>	6.633	
									<i>Cv</i>	28.459	

CHAPITRE II
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 15										
INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
01 - Subsistance administration										
04	6	15	12.01	01	18	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	5	
04	6	15	74.01	01	91	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	
Totaux activité 01										
									Cnd	10
Totaux programme 0										
									Cnd	10
PROGRAMME 1										
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES										
12 - Hôpitaux universitaires										
06	6	15	41.31	12	89	3111	Cnd	Intervention dans les charges d'intérêts des emprunts des hôpitaux universitaires	122	
06	6	15	61.34	12	84	5111	Cde	Construction, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires	1.258	
06	6	15	61.34	12	84	5111	Cdo	Construction, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires	1.258	
Totaux activité 12										
									Cnd	122
									Cde	1.258
									Cdo	1.258
13 - Aide à la Jeunesse										
06	6	15	72.01	13	85	721 7422	Cde	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	2.413	
06	6	15	72.01	13	85	721 7422	Cdo	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	2.413	
Totaux activité 13										
									Cde	2.413
									Cdo	2.413
Totaux programme 1										
									Cnd	122
									Cde	3.671
									Cdo	3.671
PROGRAMME 2										
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DE LA CULTURE										
21 - Charges d'emprunt										
04	6	15	21.01	21	22	211	Cnd	Charges d'intérêts d'emprunts (Convention du 24 juin 1993 relative à une ligne de crédits pour le financement des infrastructures culturelles)	64	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	6	15	63.26	21	87	911	Cnd	Charges d'amortissements d'emprunts (Convention du 24 juin 1993 relative à une ligne de crédits pour le financement des infrastructures culturelles)	836	
Totaux activité 21										
									Cnd	900
22 - Musées										
04	6	15	52.41	22	34	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région de langue française	5	
04	6	15	52.41	22	34	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région de langue française	75	
04	6	15	52.42	22	37	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région bruxelloise	150	
04	6	15	52.42	22	37	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région bruxelloise	62	
Totaux activité 22										
									Cde	155
									Cdo	137
23 - Infrastructures culturelles										
04	6	15	01.01	23	38	721 7422 6341	Cv	Crédit variable pour l'achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagements et premier équipement de bâtiments d'infrastructures culturelles ainsi que des subsides (A)	100	
04	6	15	63.41	23	37	6321	Cde	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	2.858	
04	6	15	63.41	23	37	6321	Cdo	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	2.500	
04	6	15	63.42	23	40	6321	Cde	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	1.000	
04	6	15	63.42	23	40	6321	Cdo	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	510	
04	6	15	63.43	23	43	6321	Cde	Subventions pour le financement des charges d'emprunts des collectivités locales pour achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	1.450	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	6	15	63.43	23	43	6321	Cdo	Subventions pour le financement des charges d'emprunts des collectivités locales pour achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	-	
04	6	15	63.44	23	46	6321	Cde	Subventions pour le financement des charges d'emprunt des collectivités pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	900	
04	6	15	63.44	23	46	6321	Cdo	Subventions pour le financement des charges d'emprunt des collectivités pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	-	
04	6	15	72.41	23	21	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	3.012	
04	6	15	72.41	23	21	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	1.233	
04	6	15	72.42	23	24	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments- Région de langue française	6.622	
04	6	15	72.42	23	24	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments- Région de langue française	5.120	
04	6	15	72.43	23	27	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise	3.222	
04	6	15	72.43	23	27	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise	2.111	
04	6	15	72.65	23	93	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments	757	
04	6	15	72.65	23	93	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments	1.247	
04	6	15	72.66	23	96	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments - Région de langue française	-	
04	6	15	72.66	23	96	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments - Région de langue française	-	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux activité 23										
									Cde	19.821
									Cdo	12.721
									Cv	100
24 - Défense et mise en valeur de l'architecture										
04	6	15	12.30	24	31	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la défense et à la mise en valeur de l'architecture	100	
04	6	15	33.21	24	96	33	Cnd	Subventions aux associations pour la défense et la mise en valeur de l'architecture	90	
Totaux activité 24										
									Cnd	190
25 - Cinéma Palace										
04	6	15	52.10	25	41	521	Cnd	Subventions pour la rénovation du Cinéma Palace à Bruxelles - Région bruxelloise	13	
Totaux activité 25										
									Cnd	13
26 - Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles										
04	6	15	52.10	26	42	521	Cnd	Subventions pour l'acquisition du Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles - Région bruxelloise	1.005	
Totaux activité 26										
									Cnd	1.005
27 - Maison de jeunes										
05	6	15	52.11	27	46	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région de langue française	150	
05	6	15	52.11	27	46	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région de langue française	150	
05	6	15	52.12	27	49	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région bruxelloise	50	
05	6	15	52.12	27	49	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région bruxelloise	50	
Totaux activité 27										
									Cde	200
									Cdo	200
Totaux programme 2										
									Cnd	2.108
									Cde	20.176
									Cdo	13.058
									Cv	100

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
PROGRAMME 3										
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DU SPORT										
31 - Charges d'emprunt										
03	6	15	21.02	31	35	211	Cnd	Charges d'intérêts d'emprunts relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	51	
03	6	15	63.27	31	03	911	Cnd	Charges d'amortissements relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	418	
Totaux activité 31										
									Cnd	469
32 - Centres sportifs										
03	6	15	12.06	32	64	1212	Cnd	Loyers d'infrastructures sportives, en ce compris les loyers, rétribution et indemnités dues aux bailleurs. Impôts grevant les bâtiments	29	
03	6	15	72.56	32	75	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs	82	
03	6	15	72.56	32	75	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs	2.152	
03	6	15	72.57	32	78	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région de langue française	5.130	
03	6	15	72.57	32	78	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région de langue française	4.429	
03	6	15	72.58	32	81	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région bruxelloise	281	
03	6	15	72.58	32	81	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région bruxelloise	60	
Totaux activité 32										
									Cnd	29
									Cde	5.493
									Cdo	6.641
33 - Centres sportifs de haut niveau										
03	6	15	12.07	33	68	1212	Cnd	Location d'une infrastructure sportive	1.000	
03	6	15	72.59	33	85	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Rénovation des centres sportifs	1.600	
03	6	15	72.59	33	85	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Rénovation des centres sportifs	452	
Totaux activité 33										
									Cnd	1.000
									Cde	1.600
									Cdo	452

									<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux programme 3										
									<i>Cnd</i>	1.498
									<i>Cde</i>	7.093
									<i>Cdo</i>	7.093
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15										
									<i>Cnd</i>	3.738
									<i>Cde</i>	30.940
									<i>Cdo</i>	23.822
									<i>Cv</i>	100
Dont Région bruxelloise										
									<i>Cnd</i>	13
									<i>Cde</i>	5.553
									<i>Cdo</i>	2.743
Dont Région de langue française										
									<i>Cde</i>	16.065
									<i>Cdo</i>	12.124

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 16										
SANTÉ										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
01 - Biens et services										
06	5	16	12.01	01	45	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers y compris les dépenses afférentes aux années antérieures	36	
06	5	16	12.20	01	05	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de santé : réunions, enquêtes, organisation de journées d'études, recherches, expertises, publications, imprimés, achat de petit matériel	38	
Totaux activité 01										
									Cnd	74
Totaux programme 0										
									Cnd	74
PROGRAMME 1										
INTERVENTIONS DIVERSES										
11 - Accords de coopération										
06	5	16	12.31	11	48	1211	Cnd	Dépenses relatives aux accords de coopération	75	
Totaux activité 11										
									Cnd	75
12 - Académie royale de médecine de Belgique										
06	5	16	33.02	12	54	1211	Cnd	Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	115	
Totaux activité 12										
									Cnd	115
Totaux programme 1										
									Cnd	190
PROGRAMME 2										
PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ										
22 - Actions en matière de protection de la santé										
03	5	16	12.36	22	74	1211	Cnd	Contrôle médico-sportif	521	
06	5	16	74.01	22	42	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux activité 22										
									Cnd	521
24 - Subventions et actions pour la mise en œuvre du Plan Communautaire Opérationnel (PCO)										
06	5	16	12.01	24	68	1211	Cnd	Programme de vaccination, y compris créances années antérieures	6.002	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
06	5	16	12.02	24	71	1211	Cv	Crédit variable destiné au financement du programme de vaccination par l'INAMI (A)	12.057	
06	5	16	33.01	24	63	33	Cnd	Prévention des assuétudes	1.322	
06	5	16	33.02	24	66	33	Cnd	Prévention du SIDA	2.123	
06	5	16	33.03	24	69	33	Cnd	Prévention des cancers	2.046	
06	5	16	33.04	24	72	33	Cnd	Prévention des maladies cardio-vasculaires	698	
06	5	16	33.05	24	75	33	Cnd	Prévention de la tuberculose	1.443	
06	5	16	33.06	24	78	33	Cnd	Prévention des traumatismes et promotion de la sécurité	180	
06	5	16	33.07	24	81	33	Cnd	Etudes et recherches en relation avec le pilotage du plan communautaire opérationnel de promotion de la santé	343	
06	5	16	33.08	24	84	33	Cnd	Subventions diverses pour la mise en œuvre du PCO	611	
06	5	16	33.09	24	87	33	Cnd	Prévention du SIDA, y compris créances années antérieures	-	
06	5	16	33.10	24	90	33	Cv	Crédit variable destiné au financement des programmes de dépistage des cancers (A) (nouveau)	1.200	
06	5	16	74.01	24	44	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales	-	
Totaux activité 24										
									Cnd	14.768
									Cv	13.257
25 - Subventions et actions en matière de promotion et de protection de la santé										
06	5	16	12.01	25	69	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de promotion de la santé et de médecine préventive	193	
06	5	16	33.01	25	64	33	Cnd	Subventions aux organismes agréés	3.075	
06	5	16	33.02	25	67	33	Cnd	Problématiques émergentes et projets particuliers à l'initiative du Gouvernement	503	
06	5	16	33.03	25	70	33	Cnd	Problématiques émergentes et projets pilotes	-	
06	5	16	33.04	25	73	33	Cnd	Programmes locaux	445	
06	5	16	33.05	25	76	33	Cnd	Dépistage des anomalies métaboliques	840	
06	5	16	33.06	25	79	33	Cnd	Dépistage de la surdité néonatale	383	
06	5	16	33.07	25	82	33	Cnd	Programme PTP	13	
06	5	16	33.08	25	85	33	Cnd	Dépistage de la surdité néonatale, y compris années antérieures	-	
06	5	16	45.40	25	95	454	Cnd	Institut scientifique de Santé publique Louis Pasteur	887	
06	5	16	52.10	25	68	521	Cnd	Subventions d'équipement aux organismes d'éducation à la santé	-	
Totaux activité 25										
									Cnd	6.339
Totaux programme 2										
									Cnd	21.628
									Cv	13.257
PROGRAMME 3										
PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ECOLE										

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								31 - Subventions en matière de services de Promotion de la Santé à l'Ecole		
06	5	16	33.01	31	70	33	Cnd	Subventions de fonctionnement des services P.S.E. libres	9.704	
06	5	16	33.02	31	73	33	Cnd	Subventions de fonctionnement des services PSE libres, y compris créances années antérieures	-	
06	5	16	33.03	31	76	33	Cnd	Subventions non marchand	1.106	
06	5	16	43.01	31	63	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement des services P.S.E. officiels subventionnés	7.807	
06	5	16	43.02	31	66	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement des services officiels subventionnés, y compris créances années antérieures	-	
								Totaux activité 31		
								Cnd		18.617
								32 - Formation continue en Promotion de la Santé à l'Ecole		
06	5	16	33.01	32	71	33	Cnd	Subvention pour la formation continue (secteur libre)	-	
06	5	16	33.02	32	74	33	Cnd	Subventions pour la formation continue aux services de Promotion de la Santé à l'Ecole	154	
								Totaux activité 32		
								Cnd		154
								33 - Subventions d'équipement des services de Promotion de la Santé à l'Ecole et achats de biens durables		
06	5	16	12.01	33	77	1211	Cnd	Dépenses d'informatisation dans le cadre de la promotion de la santé à l'école	96	
06	5	16	33.01	33	72	33	Cnd	Dépenses d'informatisation dans le cadre de la Promotion de la Santé à l'Ecole	-	
06	5	16	52.10	33	76	521	Cnd	Subvention à l'achat d'équipement (secteur libre)	5	
06	5	16	63.01	33	51	6311 6321	Cnd	Subvention à l'achat d'équipement (secteur officiel subventionné)	5	
06	5	16	74.01	33	53	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	52	
								Totaux activité 33		
								Cnd		158
								Totaux programme 3		
								Cnd		18.929
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 16		
								Cnd		40.821
								Cv		13.257

									En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 17										
AIDE À LA JEUNESSE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
01 - Fonctionnement de divers services										
06	5	17	12.01	01	72	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers, y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures	242	
06	5	17	12.02	01	75	1211	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	2.445	
Totaux activité 01									Cnd	2.687
02 - Énergie										
06	5	17	12.03	02	79	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	1.336	
Totaux activité 02									Cnd	1.336
03 - Frais exposés en faveur des jeunes dans le secteur public										
06	5	17	12.29	03	61	1211	Cnd	Frais exposés en faveur des jeunes lors de missions de transfèrement, enquêtes, surveillance et assistance	2	
06	5	17	12.32	03	70	1211	Cnd	Dépenses relatives à l'entretien des élèves confiés aux Institutions publiques de protection de la jeunesse et au Centre d'Everberg (y compris les frais de correspondance, d'action en milieu ouvert), frais de réception et de nourriture des participants aux formations et réunions organisées dans les locaux des IPPJ et au Centre d'Everberg	1.626	
Totaux activité 03									Cnd	1.628
04 - Formation										
06	5	17	12.33	04	74	1211	Cnd	Dépenses relatives à la prise en charge de formations à l'initiative du Service des méthodes, de la recherche et de la formation	200	
Totaux activité 04									Cnd	200
05 - Achat de matériel										

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
06	5	17	74.01	05	52	7422 741	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	326		
Totaux activité 05											
									Cnd	326	
07 - Provision											
06	5	17	01.01	07	76	01	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	1.396		
Totaux activité 07											
									Cnd	1.396	
Totaux programme 0											
									Cnd	7.573	
PROGRAMME 1											
JEUNES EN DANGER ET JEUNES DÉLINQUANTS											
11 - Prévention générale											
06	5	17	12.34	11	84	1211	Cnd	Dépenses de fonctionnement des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse	33		
06	5	17	12.35	11	87	1211	Cnd	Dépenses relatives aux actions d'information en matière de prévention générale	94		
06	5	17	12.37	11	93	1211	Cnd	Dépenses relatives aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement	160		
06	5	17	12.73	11	07	1211	Cnd	Dépenses inhérentes aux examens médico-psychologiques	-		
06	5	17	33.08	11	01	33	Cnd	Subventions aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse	376		
06	5	17	33.12	11	13	33	Cnd	Subventions accordées aux projets d'impulsion pour la politique des immigrés	196		
Totaux activité 11											
									Cnd	859	
12 - Initiatives locales											
06	5	17	12.70	12	96	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de protection de la jeunesse et d'aide à la jeunesse	58		
06	5	17	33.16	12	26	33	Cnd	Subventions destinées notamment à la réalisation de projets particuliers dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse	1.574		
06	5	17	33.17	12	29	33	Cnd	Subvention au Service "Ecoute-Enfants" de la Communauté française	146		
Totaux activité 12											
									Cnd	1.778	
13 - Aides à l'adoption											
06	5	17	01.01	13	82	01	Cv	Crédit variable destiné à couvrir les dépenses de toute nature relative à l'adoption (A)	131		
06	5	17	12.74	13	12	1211	Cnd	Dépenses liées à l'exécution des missions fixées à l'Autorité centrale communautaire (ACC) par le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption	229		
06	5	17	33.05	13	91	33	Cnd	Subventions aux organismes oeuvrant dans le domaine de l'adoption	731		

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
Totaux activité 13											
									Cnd	960	
									Cv	131	
14 - Établissements, milieux d'accueil et initiatives diverses											
06	5	17	33.04	14	89	33	Cv	Crédit variable destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse (A).	7.800		
06	5	17	33.07	14	01	33	Cnd	Subvention destinée au "Fonds Intersyndical de l'Aide sociale"	99		
06	5	17	33.08	14	04	33	Cnd	Subvention destinée au "Fonds Intersyndical d'Aide sociale", y compris créances années antérieures	-		
06	5	17	33.10	14	10	33	Cnd	Subsides aux jeunes, particuliers et services, couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadre du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse	1.200		
06	5	17	33.11	14	13	33	Cnd	Formation continuée en matière d'aide à la jeunesse	1.041		
06	5	17	33.14	14	22	33	Cnd	Subventions pour frais particuliers des services d'aide en milieu ouvert	94		
06	5	17	33.17	14	31	33	Cnd	Subventions des services d'aide en milieu ouvert	16.764		
06	5	17	33.18	14	34	33	Cnd	Subventions des centres d'orientation éducative	6.360		
06	5	17	33.19	14	37	33	Cnd	Subventions des services de prestations éducatives et philanthropiques	4.367		
06	5	17	33.20	14	40	33	Cnd	Subventions aux Services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE)	6.597		
06	5	17	33.21	14	43	33	Cnd	Subventions à des internats scolaires	2.120		
06	5	17	33.22	14	46	33	Cnd	Subventions à des hôpitaux et établissements conventionnés par l'INAMI	271		
06	5	17	33.23	14	49	3431	Cnd	Subventions des familles d'accueil	3.958		
06	5	17	33.24	14	52	3431	Cnd	Subventions des services de placement familial	14.528		
06	5	17	33.25	14	55	33	Cnd	Subventions des services de protutelle	433		
06	5	17	33.27	14	61	33	Cnd	Subventions à des services non-agrérés pour l'accueil occasionnel des jeunes	172		
06	5	17	33.28	14	64	33	Cnd	Subventions des mesures d'aide et de protection mises en oeuvre par les services d'hébergement	129.328		
06	5	17	33.29	14	67	33	Cnd	Subventions des centres de jour	789		
06	5	17	33.30	14	70	33	Cnd	Subventions des services d'aide et d'intervention éducative	13.973		
06	5	17	33.31	14	73	33	Cnd	Subvention destinée au Fonds Old Timer	-		
06	5	17	33.32	14	76	33	Cnd	Subventions pour la prise en charge des jeunes confiés dans le cadre de l'aide ou de la protection de la jeunesse aux maisons maternelles situées en Région wallonne	313		

									En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
06	5	17	33.33	14	79	33	Cnd	Subventions pour la prise en charge des jeunes confiés dans le cadre de l'aide ou de la protection de la jeunesse aux maisons maternelles situées en Région bruxelloise	107	
06	5	17	33.35	14	85	33	Cnd	Subventions non marchand	22.170	
06	5	17	33.36	14	88	33	Cnd	Subventions d'initiatives en matière d'aide à la jeunesse	7.056	
Totaux activité 14										
									Cnd	231.740
									Cv	7.800
15 - Etudes et recherches scientifiques										
06	5	17	33.06	15	96	1211	Cnd	Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse	89	
Totaux activité 15										
									Cnd	89
16 - Actions communes du Gouvernement										
06	5	17	33.05	16	94	33	Cnd	Subventions du programme de transition professionnelle	37	
Totaux activité 16										
									Cnd	37
Totaux programme 1										
									Cnd	235.463
									Cv	7.931
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17										
									Cnd	243.036
									Cv	7.931

										En milliers d'euros
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 18										
AIDE SOCIALE SPÉCIALISÉE										
PROGRAMME 1										
AIDE AUX DÉTENUS										
12 - Aide sociale aux détenus										
06	1	18	12.01	12	13	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers.	-	
06	1	18	33.03	12	14	33	Cnd	Subsides aux services agréés d'aide sociale aux détenus et services liens	1.696	
06	1	18	33.05	12	20	33	Cnd	Subsides en faveur de l'aide aux détenus	215	
06	1	18	33.06	12	23	33	Cnd	Subventions non marchand	215	
Totaux activité 12										
									Cnd	2.126
Totaux programme 1										
									Cnd	2.126
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18										
									Cnd	2.126

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 19										
ENFANCE										
PROGRAMME 1										
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE										
11 - Office de la Naissance et de l'Enfance										
06	5	19	01.01	11	37	01	Cnd	Provision pour politiques nouvelles	4.809	
06	5	19	33.06	11	49	33	Cnd	Dotations complémentaires à l'ONE relatives aux centres de vacances	-	
06	5	19	33.07	11	52	33	Cv	Crédit variable pour le subventionnement des centres de vacances (A).	-	
06	5	19	33.36	11	42	33	Cnd	Subvention complémentaire à l'ONE pour les équipes "S.O.S.-Enfants" agréées	-	
06	5	19	33.38	11	48	414	Cnd	Dotation complémentaire à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	-	
06	5	19	41.01	11	09	414	Cnd	Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	182.622	
06	5	19	41.04	11	18	414	Cnd	Provision pour l'indexation de l'ONE	1.078	
06	5	19	41.05	11	21	01	Cnd	Provision pour l'ouverture des places d'accueil dans le cadre du Plan Cigogne II	-	
06	5	19	41.06	11	24	414	Cnd	Dotation complémentaire relatives aux subventions du non marchand	14.901	
Totaux activité 11										
									Cnd	203.410
									Cv	0
Totaux programme 1										
									Cnd	203.410
									Cv	0
PROGRAMME 2										
POLITIQUE ET ACCUEIL DE L'ENFANCE										
21 - Politique et accueil										
06	5	19	01.01	21	47	01	Cnd	Dépenses relatives à la politique de l'enfance	714	
06	5	19	33.01	21	44	33	Cnd	Commission Nationale des Droits de l'Enfant	32	
06	5	19	52.46	21	59	521	Cnd	Subvention d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance	906	
Totaux activité 21										
									Cnd	1.652
Totaux programme 2										
									Cnd	1.652
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19										
									Cnd	205.062
									Cv	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 20										
AFFAIRES GÉNÉRALES - CULTURE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
01 - Personnel										
04	4	20	01.01	01	54	01	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand	45.992	
04	4	20	11.06	01	62	1111 1112 112 1131	Cnd	Dépenses de rémunérations relatives à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand	3.500	
Totaux activité 01										
									Cnd	49.492
02 - Biens et services										
04	4	20	12.01	02	57	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers	235	
04	4	20	12.02	02	60	1211	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	603	
04	4	20	12.06	02	72	1212 1213	Cnd	Loyers de bâtiments à destination culturelle n'appartenant pas à la Communauté française	121	
04	4	20	12.31	02	50	1211	Cnd	Frais relatifs à des immeubles appartenant à la Communauté française ou loués par elle et affectés à des fins culturelles	133	
Totaux activité 02										
									Cnd	1.092
03 - Énergie										
04	4	20	12.03	03	64	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	346	
Totaux activité 03										
									Cnd	346
04 - Équipement des centres										
04	4	20	74.01	04	35	7422 741	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	227	
Totaux activité 04										
									Cnd	227
05 - Centres extérieurs										
04	4	20	01.01	05	58	1211 721 7422	Cv	Crédit variable pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre culturel "Marcel Hicter" (C)	500	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	4	20	01.02	05	61	1211 721 7422	Cv	Crédit variable pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre de formation socio-culturelle de Rossignol (C)	50	
Totaux activité 05										
									Cv	550
Totaux programme 0										
									Cnd	51.157
									Cv	550
PROGRAMME 1										
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES										
11 - Enquêtes, colloques, journées d'études, publications										
04	4	20	01.01	11	64	01	Cnd	Dépenses relatives au domaine culturel	514	
04	4	20	12.20	11	26	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes; à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études et à l'organisation d'activités culturelles interdisciplinaires	333	
04	4	20	12.50	11	19	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux activités de formation socio-culturelle	151	
04	4	20	12.51	11	22	1211	Cv	Crédit variable pour des dépenses de toute nature relatives à la formation socio-culturelle (C)	40	
Totaux activité 11										
									Cnd	998
									Cv	40
13 - Activités culturelles pluridisciplinaires										
04	4	20	33.04	13	72	33	Cnd	Soutien aux cultures urbaines et émergentes (nouveau)	722	
04	4	20	33.05	13	75	33	Cnd	Subvention à l'ASBL "Orbitale" (nouveau)	121	
04	4	20	33.06	13	78	33	Cnd	Subvention à l'ASBL "Fondation Mons 2015"	500	
04	4	20	33.07	13	81	33	Cnd	Subventions aux activités culturelles pluridisciplinaires	3.559	
04	4	20	33.08	13	84	33	Cnd	Subventions pour le fonctionnement et les charges d'emprunt à l'ASBL "Les Grignoux"	376	
84	4	20	33.09	13	87	33	Cnd	Subventions aux établissements scolaires ou organismes culturels dans le cadre de l'arrêté Culture-Ecole - Communauté française	160	
04	4	20	33.10	13	90	33	Cnd	Aides à des initiatives nouvelles, initiatives multidisciplinaires de partenariats européens, transfrontaliers, internationaux	50	
04	4	20	33.11	13	93	33	Cnd	Subventions aux établissements scolaires ou organismes culturels dans le cadre de l'arrêté Culture-Ecole-Communauté française, y compris créances années antérieures	-	
04	4	20	33.12	13	96	33	Cnd	Subventions aux ASBL développant en partenariat avec les villes, des programmes de valorisation culturelle ou des grands événements culturels	496	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	4	20	33.14	13	05	33	Cnd	Subventions à des activités de création, de diffusion, de promotion et de formation des arts numériques	298	
04	4	20	43.07	13	74	4322	Cnd	Subventions aux communes, villes et provinces dans le cadre des contrats-culture et pour des activités culturelles pluridisciplinaires	105	
Totaux activité 13										
									Cnd	6.387
14 - Etudes et recherches scientifiques										
04	4	20	33.08	14	85	33	Cnd	Financement de recherches dans le domaine socio-culturel	-	
Totaux activité 14										
									Cnd	0
15 - Organismes culturels										
04	4	20	12.32	15	66	1211	Cv	Crédit variable pour l'assurance, le remplacement et la réparation du matériel prêté, endommagé ou non restitué (A)	100	
04	4	20	33.01	15	65	33	Cnd	Subventions aux associations culturelles reconnues ou subventionnées développant des programmes de numérisation concertés dans le cadre des normes et standards définis par le groupe d'experts européens (MINERVA)	455	
04	4	20	52.21	15	05	521	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées	531	
04	4	20	52.22	15	08	521	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées, y compris créances années antérieures	-	
04	4	20	63.51	15	97	6321 6311	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes, en faveur des : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistique, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées	366	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	4	20	63.52	15	03	6311 6321	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes, en faveur des : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistique, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées, y compris créances années antérieures	-	
04	4	20	74.05	15	58	7422	Cnd	Achat de biens mis à disposition d'organismes culturels par le centre de prêt de Naninne	206	
04	4	20	74.06	15	61	7422	Cnd	Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels	407	
04	4	20	74.07	15	64	7422	Cnd	Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels occupant des bâtiments appartenant à la Communauté française	379	
Totaux activité 15										
									Cnd	2.344
									Cv	100
04	4	20	33.18	16	20	33	Cnd	16 - Archives et musée de la littérature Subvention à l'ASBL "Archives et musée de la littérature"	1.338	
Totaux activité 16										
									Cnd	1.338
17 - Actions communes du Gouvernement										
04	1	20	30.05	17	52	33	Cnd	Subventions au Programme de Transition Professionnelle	68	
01	4	20	33.49	17	17	33	Cv	Crédit variable pour le subventionnement des activités menées dans le cadre du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (C)	-	
04	4	20	33.50	17	20	33	Cnd	Subventions aux organisations culturelles dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle	-	
Totaux activité 17										
									Cnd	68
									Cv	0
Totaux programme 1										
									Cnd	11.135
									Cv	140
PROGRAMME 2 CENTRES CULTURELS										
21 - Centres culturels										
04	4	20	33.38	21	85	33	Cnd	Subventions aux organisations représentatives des utilisateurs agréées	131	
04	4	20	33.39	21	88	33	Cnd	Subventions aux Centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et la coordination de leurs activités - Région de langue française	16.128	

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Totaux
04	4	20	33.40	21	91	33	Cnd	Subventions aux Centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et la coordination de leurs activités - Région bruxelloise		1.369	
								Totaux activité 21			
								Cnd			17.628
								22 - Centre culturel de la Communauté française "Le Botanique" ASBL			
04	4	20	33.41	22	95	33	Cnd	Subvention à l'ASBL - Centre culturel de la Communauté française "Le Botanique"		2.725	
								Totaux activité 22			
								Cnd			2.725
								23 - Palais des Beaux-Arts de Charleroi - ASBL			
04	4	20	33.42	23	02	33	Cnd	Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi - Région de langue française		1.283	
								Totaux activité 23			
								Cnd			1.283
								24 - Subventions extraordinaires aux centres culturels			
04	4	20	33.43	24	06	33	Cnd	Subventions extraordinaires aux centres culturels - Région de langue française		235	
04	4	20	33.44	24	09	33	Cnd	Subventions extraordinaires aux centres culturels - Région bruxelloise		58	
04	4	20	33.46	24	15	33	Cnd	Subventions extraordinaires aux centres culturels - Région de langue française, y compris créances années antérieures		-	
								Totaux activité 24			
								Cnd			293
								25 - Halles de Schaerbeek			
04	4	20	33.45	25	13	33	Cnd	Halles de Schaerbeek - Centre culturel européen de la Communauté française		1.444	
								Totaux activité 25			
								Cnd			1.444
								26 - Centre culturel "Le Manège Mons"			
04	4	20	33.01	26	76	33	Cnd	Subvention au Centre culturel transfrontalier " Le Manège Mons"		846	
								Totaux activité 26			
								Cnd			846
								Totaux programme 2			
								Cnd			24.219
								PROGRAMME 3			
								COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE			
								31 - Commission communautaire française			
04	1	20	45.01	31	92	451	Cnd	Dotation à la Commission communautaire française (matières culturelles)		10.101	
								Totaux activité 31			
								Cnd			10.101
								Totaux programme 3			
								Cnd			10.101

									<i>En milliers d'euros</i>		
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20											
									<i>Cnd</i>	96.612	
									<i>Cv</i>	690	
Dont Région bruxelloise									<i>Cnd</i>	1.427	
Dont Région de langue française									<i>Cnd</i>	17.646	

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
DIVISION ORGANIQUE 21											
ARTS DE LA SCÈNE											
PROGRAMME 1											
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES											
11 - Initiatives diverses dans le domaine des arts de la scène											
04	4	21	12.20	11	53	1211	Cnd	Dépenses relatives au domaine des arts de la scène	25		
Totaux activité 11											
									Cnd	25	
12 - Initiatives diverses en matière de promotion, de diffusion et de décentralisation artistiques											
04	4	21	12.39	12	14	1211	Cnd	Dépenses relatives à la promotion des arts de la scène	137		
04	4	21	33.35	12	94	33	Cnd	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : cadre scolaire	562		
04	4	21	33.36	12	97	33	Cnd	Subventions à la diffusion et la décentralisation des arts de la scène : programmes de promotion	204		
04	4	21	33.37	12	03	33	Cnd	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : centres culturels et centres dramatiques (spectacles tout public)	850		
04	4	21	33.38	12	06	33	Cnd	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : lieux divers (spectacles tout public)	258		
Totaux activité 12											
									Cnd	2.011	
13 - Aides aux artistes											
04	4	21	33.01	13	90	33 3441	Cnd	Subventions, bourses à la création et à la formation continue ainsi que de prix à des artistes et aux organismes philanthropiques s'occupant d'artistes	-		
04	4	21	33.02	13	93	33	Cnd	Subventions en vue du soutien aux initiatives de concertation du secteur professionnel	-		
Totaux activité 13											
									Cnd	0	
15 - Diffusion et promotion artistiques											
04	4	21	33.03	15	01	33	Cnd	Subventions aux associations et aux artistes pour des activités de promotion, diffusion, décentralisation artistiques et culturelles	359		
04	4	21	33.04	15	04	33	Cnd	Subventions aux activités liées à la diffusion et la promotion du conte	170		
Totaux activité 15											
									Cnd	529	
17 - Activités pluridisciplinaires											
04	4	21	33.07	17	15	33	Cnd	Subventions de soutien aux activités pluridisciplinaires	736		
04	4	21	33.08	17	18	33	Cnd	Subventions à des résidences d'artistes dans des institutions culturelles	-		

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	4	21	33.09	17	21	33	Cnd	Subventions en relation avec la mise en application des contrats Villes et Culture	60	
04	4	21	33.10	17	24	33	Cnd	Subventions relatives aux activités artistiques pluridisciplinaires et notamment musicales et théâtrales du Centre culturel transfrontalier " Le Manège Mons"	4.345	
Totaux activité 17										
									Cnd	5.141
Totaux programme 1										
									Cnd	7.706
PROGRAMME 2										
THÉÂTRE										
21 - Initiatives diverses en matière théâtrale										
04	4	21	12.40	21	26	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à la création et à la diffusion théâtrales	134	
04	4	21	33.01	21	01	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue et subventions à des prix du théâtre	16	
04	4	21	33.02	21	04	33	Cnd	Subvention à la maison du spectacle, ASBL - Région Bruxelloise	138	
Totaux activité 21										
									Cnd	288
22 - Théâtre National et centres dramatiques régionaux										
04	4	21	33.38	22	16	33	Cnd	Subvention au Théâtre National	6.395	
04	4	21	33.39	22	19	33	Cnd	Subvention aux centres dramatiques régionaux	4.944	
Totaux activité 22										
									Cnd	11.339
23 - Compagnies et théâtres professionnels pour adultes										
04	4	21	33.39	23	20	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels pour adultes relevant des contrats-programmes et des conventions conclus ou en négociation	16.195	
04	4	21	33.42	23	29	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels non conventionnés	90	
Totaux activité 23										
									Cnd	16.285
24 - Aide aux projets										
04	4	21	33.45	24	39	33	Cnd	Subventions aux projets de création et de diffusion théâtrales	1.289	
Totaux activité 24										
									Cnd	1.289
25 - Compagnies, théâtres et centres dramatiques pour l'Enfance et la Jeunesse										
04	4	21	33.46	25	43	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse conventionnés	3.285	
04	4	21	33.47	25	46	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres agréés	609	
04	4	21	33.50	25	55	33	Cnd	Aide à la création	200	

									En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	4	21	33.51	25	58	33	Cnd	Festivals théâtre jeunes publics	-	
								Totaux activité 25		
								Cnd		4.094
								26 - Théâtre-action		
04	4	21	33.48	26	50	33	Cnd	Subventions au théâtre-action	1.647	
								Totaux activité 26		
								Cnd		1.647
								27 - Théâtre dialectal et folklorique		
04	4	21	33.49	27	54	33	Cnd	Subventions au théâtre dialectal et folklorique	284	
								Totaux activité 27		
								Cnd		284
								28 - Théâtre semi-professionnel, amateur et universitaire		
04	4	21	33.52	28	64	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres universitaires, amateurs, festivals et concours	305	
04	4	21	33.53	28	67	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres semi-professionnels	45	
								Totaux activité 28		
								Cnd		350
								29 - Promotion, recherche et création théâtrales		
04	4	21	33.04	29	18	33	Cnd	Subventions aux festivals d'art dramatique et à la décentralisation théâtrale	1.343	
04	4	21	33.06	29	24	33	Cnd	Subventions aux associations de promotion et de formation théâtrales	1.379	
04	4	21	33.11	29	39	33	Cnd	Subventions facultatives au bénéfice d'initiatives non récurrentes	-	
04	4	21	33.12	29	42	33	Cnd	Subventions exceptionnelles aux activités de promotion, de recherche, de création et de diffusion théâtrales	-	
								Totaux activité 29		
								Cnd		2.722
								Totaux programme 2		
								Cnd		38.298
								PROGRAMME 3		
								MUSIQUE		
								31 - Initiatives diverses en matière musicale		
04	4	21	12.50	31	66	1211	Cnd	Dépenses de toute nature faites à l'initiative du Service de la Musique	22	
04	4	21	33.01	31	11	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue en musique classique	46	
04	4	21	33.02	31	14	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continuée et Prix de concours en musique non classique	11	
								Totaux activité 31		
								Cnd		79
								32 - Subventions en musique classique		
04	4	21	33.22	32	75	33	Cnd	Subventions aux orchestres, ensembles et interprètes de musique classique non conventionnés	166	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	4	21	33.23	32	78	33	Cnd	Subventions aux organisateurs de concerts et festivals de musique classique non conventionnés	101	
04	4	21	33.24	32	81	33	Cnd	Subventions à la production de disques de musique classique et contemporaine	80	
04	4	21	33.25	32	84	33	Cnd	Subventions et bourses à des compositeurs de musique contemporaine de la Communauté française	50	
04	4	21	33.35	32	17	33	Cnd	Subventions aux associations de promotion, recherche, formation, concours, et aide aux projets ponctuels en musique classique	131	
Totaux activité 32										
									Cnd	528
33 - Subventions en musique non classique										
04	4	21	33.16	33	58	33	Cnd	Subventions aux associations de musique non classique relevant des contrats-programmes et des conventions conclus ou en négociation	1.762	
04	4	21	33.18	33	64	33	Cnd	Subventions à la musique non classique, à la chanson, au jazz et au rock	699	
04	4	21	33.19	33	67	33	Cnd	Subventions dans le cadre de nouvelles politiques en musique non classique	150	
04	4	21	33.20	33	70	33	Cnd	Subventions aux lieux et organisateurs de concerts en musique non classique	263	
04	4	21	33.21	33	73	33	Cnd	Subventions récurrentes en musique non classique	74	
Totaux activité 33										
									Cnd	2.948
34 - Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique										
04	4	21	33.17	34	62	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique de la Communauté française	892	
Totaux activité 34										
									Cnd	892
35 - Opéra royal de Wallonie										
04	4	21	33.26	35	90	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	14.557	
04	4	21	33.27	35	93	33	Cnd	Remboursement du prêt de l'Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	171	
Totaux activité 35										
									Cnd	14.728
36 - Orchestre philharmonique de Liège										
04	4	21	33.27	36	94	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Orchestre philharmonique de Liège et de la Communauté française	8.246	
Totaux activité 36										
									Cnd	8.246
37 - Organismes de musique classique et contemporaine sous contrats-programmes ou conventions										

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	4	21	33.29	37	04	33	Cnd	Subventions aux orchestres, ensembles musicaux et compagnies lyriques conventionnés	399	
04	4	21	33.30	37	07	33	Cnd	Subventions aux organisateurs de concerts et festivals de musique classique conventionnés	372	
04	4	21	33.31	37	10	33	Cnd	Subventions aux associations de production discographique conventionnées	271	
04	4	21	33.32	37	13	33	Cnd	Subventions aux associations et centres de musique électroacoustique conventionnés	399	
04	4	21	33.33	37	16	33	Cnd	Subventions à diverses associations musicales conventionnées	26	
04	4	21	33.34	37	19	33	Cnd	Subventions aux Jeunesses Musicales de la Communauté française	976	
04	4	21	33.35	37	22	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie	1.152	
04	4	21	33.36	37	25	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Centre de chant choral de la Communauté française	655	
04	4	21	33.37	37	28	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Festival de Wallonie	448	
04	4	21	33.38	37	31	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Ars Musica	303	
Totaux activité 37										
									Cnd	5.001
Totaux programme 3										
									Cnd	32.422
PROGRAMME 4										
ART DE LA DANSE										
41 - Initiatives diverses en matière de danse										
04	4	21	12.30	41	16	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de danse	17	
04	4	21	33.01	41	21	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue	15	
Totaux activité 41										
									Cnd	32
42 - Centre chorégraphique de la Communauté française										
04	4	21	33.28	42	06	33	Cnd	Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française	3.307	
Totaux activité 42										
									Cnd	3.307
43 - Compagnies de danse										
04	4	21	33.36	43	31	33	Cnd	Subventions aux compagnies de danse sous contrats-programmes	1.718	
04	4	21	33.37	43	34	33	Cnd	Subventions aux compagnies de danse conventionnées	478	
Totaux activité 43										
									Cnd	2.196
44 - Art de la danse - Chorégraphie - Productions, recherches et festivals										
04	4	21	33.15	44	66	33	Cnd	Subventions à la danse et aux festivals chorégraphiques. Aide aux compagnies expérimentales et à la création	457	

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Totaux
									Totaux activité 44		
										Cnd	457
									Totaux programme 4		
										Cnd	5.992
									PROGRAMME 5		
									PROMOTION CULTURELLE INTERNATIONALE		
									51 - Services extérieurs de promotion internationale		
04	4	21	12.01	51	36	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Théâtre (nouveau)		66	
04	4	21	12.02	51	39	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Musique (nouveau)		74	
04	4	21	74.01	51	12	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables - Services extérieurs de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Musique et Wallonie-Bruxelles-Théâtre (nouveau)		-	
									Totaux activité 51		
										Cnd	140
									Totaux programme 5		
										Cnd	140
									PROGRAMME 6		
									ARTS DU CIRQUE, ARTS FORAINS ET DE LA RUE		
									61 - Initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue		
04	4	21	12.61	61	32	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à des initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue		9	
04	4	21	33.01	61	41	33	Cnd	Bourses à la création, à la recherche ou à la formation continue		11	
									Totaux activité 61		
										Cnd	20
									62 - Compagnies		
04	4	21	33.62	62	31	33	Cnd	Subventions de fonctionnement aux compagnies professionnelles de cirque, arts forains et d'arts de la rue		309	
									Totaux activité 62		
										Cnd	309
									63 - Festivals		
04	4	21	33.63	63	35	33	Cnd	Subventions de fonctionnement aux festivals professionnels de cirque, arts forains et d'arts de la rue		308	
									Totaux activité 63		
										Cnd	308
									64 - Aides aux projets		
04	4	21	33.64	64	39	33	Cnd	Subventions aux projets professionnels de cirque, arts forains et arts de la rue		310	
									Totaux activité 64		
										Cnd	310
									65 - Promotion		

										<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Totaux
04	4	21	33.65	65	43	33	Cnd	Subventions aux lieux, aux organismes et aux actions de promotion en faveur du secteur professionnel du cirque, des arts forains et arts de la rue		166	
Totaux activité 65											
									<i>Cnd</i>		166
Totaux programme 6											
									<i>Cnd</i>		1.113
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 21											
									<i>Cnd</i>		85.671
Dont Région de langue française											
									<i>Cnd</i>		90

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
DIVISION ORGANIQUE 22											
LIVRE											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE											
01 - Service général des Lettres et du Livre - Fonctionnement et promotion de la lecture											
04	4	22	12.02	01	16	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	86		
Totaux activité 01											
									Cnd	86	
Totaux programme 0									Cnd	86	
PROGRAMME 1											
LECTURE PUBLIQUE											
11 - Promotion et animation en faveur de la lecture publique et du livre											
04	4	22	01.01	11	21	01 1211	Cnd	Dépenses de toute nature liées à la politique d'animation des bibliothèques publiques menée à l'initiative de la Communauté française	64		
04	4	22	01.02	11	24	01 1211 33	Cnd	Dépenses généralement quelconques liées à la lecture publique	40		
04	4	22	12.20	11	80	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études ou animations	27		
04	4	22	12.30	11	13	1211	Cv	Crédit variable pour les dépenses courantes, achats de documents divers, de biens et de services utiles à l'accomplissement des missions dévolues aux centres de lecture publique de la Communauté française et au CLPCF (C)	59		
04	4	22	12.34	11	25	1211	Cnd	Initiatives du Centre de lecture publique de la Communauté française	140		
04	4	22	33.14	11	57	33	Cnd	Subventions pour des activités de promotion de la lecture et d'animations dans le cadre de la lecture publique	-		
04	4	22	33.15	11	60	33	Cnd	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques pour des projets pluriannuels de développement de la lecture	186		
04	4	22	43.05	11	23	4312 4322	Cnd	Subventions pour des activités de promotion de la lecture et d'animations dans le cadre de la lecture publique	-		
04	4	22	43.06	11	26	4312	Cnd	Subventions pour des activités de promotion de la lecture et d'animations dans le cadre de la lecture publique, y compris créances années antérieures	-		
04	4	22	43.07	11	29	4312 4322	Cnd	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques pour des projets pluriannuels de développement de la lecture	914		

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
Totaux activité 11											
									Cnd	1.371	
									Cv	59	
12 - Achats d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les centres de lecture publique de la Communauté française											
04	4	22	12.31	12	17	1211	Cnd	Dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les centres de lecture publique de la Communauté française	260		
Totaux activité 12											
									Cnd	260	
15 - Intervention aux services publics de la lecture - Décret du 28 février 1978											
04	4	22	33.10	15	49	33	Cnd	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à certaines bibliothèques publiques et associations professionnelles en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture	1.482		
04	4	22	33.11	15	52	33	Cnd	Subventions de fonctionnement proprement dit allouées à certaines bibliothèques publiques et associations professionnelles en application ou en vue de l'application du décret du 28/02/1978 organisant le service public de la lecture (nouveau)	129		
04	4	22	43.09	15	39	4312 4322	Cnd	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à certaines bibliothèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture	9.089		
04	4	22	43.10	15	42	4312 4322	Cnd	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à certaines bibliothèques publiques de droit privé dans des réseaux de droit public en application des accords du non marchand en application du décret du 17/12/2003 (nouveau)	114		
04	4	22	43.11	15	45	4312 4322	Cnd	Fonds documentaires spécialisés	142		
04	4	22	43.12	15	48	4312 4322	Cnd	Subventions de fonctionnement proprement dit allouées à certaines bibliothèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 28/02/1978 organisant le service public de la lecture (nouveau)	688		
Totaux activité 15											
									Cnd	11.644	
Totaux programme 1											
									Cnd	13.275	
									Cv	59	
PROGRAMME 2 LETTRES ET LIVRE											

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								21 - Acquisitions d'ouvrages et activités liées à la promotion des lettres		
04	4	22	12.40	21	53	1211	Cnd	Service de la promotion des lettres, dépenses courantes relatives à la promotion et à la diffusion des lettres	450	
04	4	22	33.15	21	70	33	Cnd	Soutien aux projets associatifs visant au développement de la lecture	25	
04	4	22	33.16	21	73	33	Cnd	Aide à la création littéraire	762	
04	4	22	33.17	21	76	3132	Cnd	Aide à l'édition littéraire	669	
04	4	22	33.18	21	79	3132	Cnd	Aide à la promotion et à la diffusion littéraire	866	
04	4	22	33.19	21	82	33	Cnd	Aide à la traduction littéraire	141	
								Totaux activité 21		
								Cnd		2.913
								22 - Académie royale de Langue et de Littérature françaises - Fonds national de la Littérature		
04	4	22	33.23	22	95	1211	Cnd	Subvention aux publications de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises	50	
04	4	22	33.28	22	13	1211	Cnd	Subvention au Fonds national de la Littérature	30	
								Totaux activité 22		
								Cnd		80
								24 - Promotion du livre belge de langue française		
04	4	22	12.42	24	62	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux enquêtes sur le livre et la lecture, et à la promotion du livre	21	
04	4	22	33.26	24	09	3132	Cnd	Promotion du livre	328	
04	4	22	81.01	24	75	8112	Cnd	Prêts remboursables et aides à l'édition du livre	-	
04	4	22	81.02	24	78	8112	Cv	Crédit variable pour l'octroi de prêts aux éditeurs (B)	67	
04	4	22	81.03	24	81	8112	Cnd	Prêts remboursables et aides aux libraires pour la diffusion du livre	25	
04	4	22	81.04	24	84	8112	Cv	Crédit variable pour l'octroi de prêts aux libraires (B)	7	
								Totaux activité 24		
								Cnd		374
								Cv		74
								25 - Activités liées à la BD, au livre de jeunesse et au livre de sciences humaines		
04	4	22	12.01	25	37	1211	Cnd	Dépenses relatives à la promotion et la diffusion en littérature de jeunesse	20	
04	4	22	33.01	25	32	33	Cnd	Subventions aux activités liées à la création, à la diffusion et à la promotion de la BD	133	
04	4	22	33.02	25	35	33	Cnd	Aides à la création, la diffusion et la promotion du livre de jeunesse	210	
04	4	22	33.04	25	41	33	Cnd	Subventions aux livres de sciences humaines	51	

									<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux activité 25										
									<i>Cnd</i>	414
Totaux programme 2										
									<i>Cnd</i>	3.781
									<i>Cv</i>	74
PROGRAMME 3										
LANGUES RÉGIONALES ENDOGÈNES										
31 - Aides aux langues régionales endogènes et prix										
04	4	22	12.01	31	43	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services relatives à la défense, à l'illustration, à la promotion et à la diffusion des langues régionales endogènes	3	
04	4	22	33.22	31	04	33	Cnd	Subventions aux activités de promotion et de diffusion des langues régionales endogènes	152	
Totaux activité 31										
									<i>Cnd</i>	155
Totaux programme 3										
									<i>Cnd</i>	155
PROGRAMME 4										
LANGUE FRANÇAISE										
41 - Promotion de la langue française										
04	4	22	12.41	41	76	1211	Cnd	Service de la langue française. Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion de la langue française	91	
04	4	22	33.24	41	20	33	Cnd	Subventions aux activités de défense, de diffusion, de promotion et d'illustration de la langue française	144	
Totaux activité 41										
									<i>Cnd</i>	235
Totaux programme 4										
									<i>Cnd</i>	235
PROGRAMME 5										
INFORMATIQUE										
51 - Aide au développement Informatique										
04	4	22	12.32	51	59	1211	Cnd	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement informatique des bibliothèques créées par la Communauté française	48	
04	4	22	12.35	51	68	1211	Cnd	Dépenses pour le développement des technologies de la communication pour le réseau public de lecture de la Communauté française	101	
04	4	22	52.11	51	65	521	Cnd	Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion des bibliothèques et la compatibilité des systèmes existants dans les réseaux de lecture publique	46	

										<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Totaux
04	4	22	63.52	51	93	6311 6321	Cnd	Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion des bibliothèques et la compatibilité des systèmes existants dans les réseaux de lecture publique		176	
Totaux activité 51											
									<i>Cnd</i>		371
Totaux programme 5											
									<i>Cnd</i>		371
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 22											
									<i>Cnd</i>		17.903
									<i>Cv</i>		133

									En milliers d'euros		
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
DIVISION ORGANIQUE 23											
JEUNESSE ET ÉDUCATION PERMANENTE											
PROGRAMME 1											
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES											
11 - Promotion et animation en faveur de la jeunesse et de l'éducation permanente											
45	4	23	12.20	11	10	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études	7		
Totaux activité 11											
									Cnd	7	
Totaux programme 1											
									Cnd	7	
PROGRAMME 2											
JEUNESSE											
21 - Activités du service et soutien aux activités extraordinaires de jeunesse											
05	4	23	12.30	21	50	1211	Cnd	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse et aux frais de secrétariat du CJEF et du CRIJ (Conseil de la Jeunesse d'expression française et Comité pour les relations internationales de jeunesse)	90		
05	4	23	12.33	21	59	1211	Cnd	Dépenses liées à des activités internationales de jeunesse	20		
05	4	23	33.03	21	61	33	Cnd	Subventions aux organisations de jeunesse, centres de jeunes et organisations non reconnues pour des activités particulières d'animation, subventions à des associations ayant signé une convention	-		
05	4	23	33.04	21	64	33	Cnd	Subventions pour des projets entrés dans le cadre de programmes, pour les créations, productions et diffusions culturelles "Jeunes", pour des activités particulières d'animation et pour des associations ayant signé une convention (nouveau)	871		
05	4	23	33.09	21	79	33	Cnd	Subventions pour des projets entrés dans le cadre de programmes, subventions pour les créations, productions et diffusions culturelles "Jeunes"	-		
Totaux activité 21											
									Cnd	981	
22 - Conseil de la Jeunesse d'expression française											

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
05	4	23	12.31	22	54	1211	Cnd	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités propres au CJEF sur proposition de son bureau ou de son assemblée plénière	-	
05	4	23	33.01	22	56	33	Cnd	Subvention au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française (nouveau)	150	
Totaux activité 22										
									Cnd	150
23 - Subventions ordinaires de fonctionnement et de personnel										
05	4	23	33.01	23	57	33	Cnd	Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980 et du 19 mai 2004)	12.435	
05	4	23	33.02	23	60	33	Cnd	Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs (décret du 20 juillet 2000)	10.908	
05	4	23	33.03	23	63	33	Cnd	Subventions exceptionnelles pour l'aménagement et la sécurisation dans le secteur jeunesse	-	
05	4	23	33.04	23	66	33	Cnd	Subventions aux organisations de jeunesse de la Communauté française relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel (nouveau)	-	
05	4	23	33.05	23	69	33	Cnd	Subventions aux maisons et centres de jeunes de la Communauté française relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel (nouveau)	-	
05	4	23	33.20	23	17	33	Cnd	Subventions aux Coordinations régionales d'écoles de devoirs et à la Fédération communautaire des écoles de devoirs : fonctionnement, activités et intervention dans l'emploi (décret du 28 avril 2004)	336	
05	4	23	52.01	23	34	521	Cnd	Subventions exceptionnelles pour l'aménagement et la sécurisation dans le secteur jeunesse	700	
Totaux activité 23										
									Cnd	24.379
25 - Formation										
05	4	23	33.40	25	79	33	Cnd	Subventions pour la formation d'animateurs volontaires	-	
Totaux activité 25										
									Cnd	0
Totaux programme 2										
									Cnd	25.510
PROGRAMME 3										
EDUCATION PERMANENTE										
31 - Activités du Service										
04	4	23	12.40	31	90	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'Education permanente	80	
04	4	23	12.42	31	96	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relative aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'éducation permanente, y compris créances années antérieures	-	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	4	23	33.06	31	80	33	Cnd	Subventions aux associations bénéficiant des dispositions transitoires prévues à l'article 39 du décret du 17 juillet 2003 ou d'un contrat-programme dans le cadre dudit décret	23.715	
04	4	23	33.07	31	83	33	Cnd	Subventions aux organisations générales, régionales et locales d'éducation permanente reconnues (fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs) selon le décret du 17 juillet 2003, y compris créances années antérieures	-	
04	4	23	33.08	31	86	33	Cnd	Subventions aux associations bénéficiant d'une convention dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	522	
04	4	23	33.09	31	89	33	Cnd	Subventions aux organisations d'éducation permanente de la Communauté française relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel (nouveau)	-	
04	4	23	33.10	31	92	33	Cnd	Subvention pour la formation des animateurs socio-culturels dans le secteur de l'Education permanente	735	
04	4	23	33.27	31	46	33	Cnd	Subventions à des activités d'éducation permanente, de développement communautaire ou d'alphabétisation des adultes réalisées à l'initiative d'organisations reconnues ou d'associations culturelles non reconnues, en exécution d'un contrat-programme ou d'une convention	730	
04	4	23	33.29	31	52	33	Cnd	Subventions à des activités représentant la diversité culturelle et à des actions interculturelles réalisées à l'initiative d'associations reconnues ou non reconnues	211	
04	4	23	33.30	31	55	33	Cnd	Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général ainsi qu'aux activités extraordinaires réalisées par des groupements en ce domaine	826	
Totaux activité 31										
									Cnd	26.819
33 - Soutien aux centres d'expression et de créativité										
04	4	23	33.33	33	66	33	Cnd	Subventions aux Centres d'expression et de créativité, aux Fédérations de pratiques artistiques en amateurs et aux Fédérations des centres d'expression et de créativité : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs	2.314	
84	4	23	33.35	33	72	33	Cnd	Subventions pour des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation	62	
Totaux activité 33										
									Cnd	2.376
34 - Conseil supérieur de l'Education permanente										

									En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	4	23	12.41	34	96	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux activités propres au CSEP sur proposition de son bureau ou de son assemblée plénière	-	
Totaux activité 34										
									Cnd	0
Totaux programme 3										
									Cnd	29.195
PROGRAMME 4										
ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES										
41 - Formation des animateurs										
05	4	23	33.10	41	05	33	Cnd	Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels	406	
05	4	23	33.11	41	08	33	Cnd	Subventions pour la formation d'animateurs volontaires	975	
Totaux activité 41										
									Cnd	1.381
42 - Formation socio-culturelle										
04	4	23	12.01	42	81	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	
Totaux activité 42										
									Cnd	0
Totaux programme 4										
									Cnd	1.381
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23										
									Cnd	56.093

									En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 24 PATRIMOINE CULTUREL ET ARTS PLASTIQUES PROGRAMME 1 DÉPENSES ET SUBVENTIONS DIVERSES EN PATRIMOINE CULTUREL										
11 - Patrimoine culturel et Musées										
04	4	24	12.20	11	37	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études, aux publications, à la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel	160	
04	4	24	12.21	11	40	1211	Cnd	Dépenses relatives à des manifestations et expositions de prestige	-	
04	4	24	33.04	11	81	33	Cnd	Subventions aux organismes qui assurent une action éducative dans les musées - Communauté française	25	
04	4	24	33.07	11	90	33	Cnd	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel	368	
04	4	24	33.08	11	93	33	Cnd	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région de langue française	200	
04	4	24	33.09	11	96	33	Cnd	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région bruxelloise	62	
04	4	24	33.10	11	02	33	Cnd	Subventions aux institutions muséales privées reconnues	21	
04	4	24	33.34	11	74	33	Cnd	Subventions aux musées et institutions muséales liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions	2.123	
04	4	24	33.35	11	77	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Domaine de Seneffe - Musée de l'Orfèvrerie de la Communauté française liée par contrat-programme à la Communauté française	1.610	
04	4	24	33.36	11	80	33	Cnd	Subventions aux musées et institutions muséales liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions, y compris créances années antérieures	-	
04	4	24	43.11	11	95	434	Cnd	Subventions aux musées publics et aux associations de musées publics - Région de langue française	350	
04	4	24	43.12	11	01	434	Cnd	Subventions aux musées publics et aux associations de musées publics- Région bruxelloise	130	
04	4	24	43.13	11	04	434	Cnd	Subventions en vue de la réalisation d'expositions	-	
04	4	24	43.14	11	07	434	Cnd	Subventions aux musées publics reconnus liés à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions (décret du 17/07/2002)	1.214	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	4	24	74.80	11	96	7422	Cnd	Achat d'oeuvres d'art et d'objets de collection pour les musées relevant de la Communauté française - Région de langue française	158	
04	4	24	74.81	11	02	7422	Cde	Acquisition d'oeuvre d'art et d'objets de la collection Godart pour les musées relevant de la Communauté française	-	
04	4	24	74.81	11	02	7422	Cdo	Acquisition d'oeuvre d'art et d'objets de la collection Godart pour les musées relevant de la Communauté française	42	
Totaux activité 11										
									Cnd	6.421
									Cde	0
									Cdo	42
12 - Musée Royal de Mariemont										
04	4	24	41.30	12	38	413	Cnd	Dotation au service à gestion séparée - Musée Royal de Mariemont	1.050	
Totaux activité 12										
									Cnd	1.050
13 - Ethnologie et Folklore										
04	4	24	33.01	13	74	33	Cnd	Subventions octroyées dans le cadre des manifestations du patrimoine oral et immatériel	6	
04	4	24	33.22	13	40	33	Cnd	Subventions aux activités de recherche ethnologique	44	
Totaux activité 13										
									Cnd	50
14 - Archives										
04	4	24	33.37	14	86	33	Cnd	Mundaneum	384	
04	4	24	33.38	14	89	33	Cnd	Subventions liées à des centres, destinées au développement de centres de documentation et de centres d'archives privées	627	
Totaux activité 14										
									Cnd	1.011
15 - Centres de culture scientifique										
04	4	24	33.40	15	96	33	Cnd	Subventions aux Centres de culture scientifique	25	
Totaux activité 15										
									Cnd	25
Totaux programme 1										
									Cnd	8.557
									Cde	0
									Cdo	42
PROGRAMME 2										
ARTS PLASTIQUES										
21 - Initiatives propres et aide aux institutions et associations										
04	4	24	12.30	21	77	1211	Cnd	Dépenses relatives à des manifestations et expositions de prestige	-	
04	4	24	12.60	21	70	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à l'animation et à la création en matière d'arts plastiques, d'artisanat de création et de design ainsi qu'à la conservation des œuvres d'art plastique	330	

En milliers d'euros											
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
04	4	24	33.30	21	72	33	Cnd	Subventions aux artistes, aux établissements publics, associations et organismes de création et de diffusion des arts plastiques et graphiques toutes régions, ainsi que subventions ponctuelles en artisanat de création et au design	179		
04	4	24	33.31	21	75	33	Cnd	Subventions à des éditeurs, artistes, artisans de création et designers pour l'édition et la diffusion d'ouvrages, de revues et de publications électroniques ou de conventions avec les mêmes personnes et institutions	197		
04	4	24	33.41	21	08	33	Cnd	Subventions aux centres d'art contemporain et aux institutions liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions ainsi que subventions à des manifestations liées par conventions à la Communauté française	1.931		
04	4	24	74.21	21	26	745	Cnd	Acquisition d'oeuvres d'art relevant des arts plastiques et des métiers d'art contemporain	52		
Totaux activité 21											
									Cnd	2.689	
22 - Musée des Arts contemporains du Grand Hornu											
04	4	24	33.01	22	83	33	Cnd	Subventions au Programme de Transition Professionnelle relatif au Musée des arts contemporains du Grand Hornu	71		
04	4	24	33.36	22	91	33	Cnd	Subvention au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu lié par convention à la Communauté française	1.957		
04	4	24	74.22	22	30	745	Cnd	Acquisition d'œuvres pour le Musée des Arts contemporains du Grand Hornu	200		
Totaux activité 22											
									Cnd	2.228	
23 - Aide aux artistes											
04	4	24	33.06	23	02	33	Cnd	Prix à des artistes	17		
04	4	24	33.33	23	83	33	Cnd	Bourses aux projets d'artistes	150		
Totaux activité 23											
									Cnd	167	
Totaux programme 2											
									Cnd	5.084	
PROGRAMME 3											
PATRIMOINE ET CRÉATION											
31 - Dépenses et subventions diverses											
04	4	24	33.01	31	92	33	Cnd	Musée de la Photographie Centre d'Art contemporain	520		
04	4	24	33.02	31	95	33	Cnd	Centre de la Gravure et de l'image imprimée de la Communauté française	420		
04	4	24	33.03	31	01	33	Cnd	Centre de la tapisserie de Tournai (nouveau)	242		
04	4	24	43.01	31	85	434	Cnd	Subventions en vue de la réalisation d'expositions	435		

									<i>En milliers d'euros</i>		
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
04	4	24	43.02	31	88	434	Cnd	Subventions à des centres d'art contemporain / musées (nouveau)	50		
Totaux activité 31											
									<i>Cnd</i>	1.667	
Totaux programme 3											
									<i>Cnd</i>	1.667	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 24											
									<i>Cnd</i>	15.308	
									<i>Cde</i>	0	
									<i>Cdo</i>	42	
Dont Région bruxelloise											
									<i>Cnd</i>	192	
Dont Région de langue française											
									<i>Cnd</i>	708	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 25										
AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
01 - Biens et services										
04	1	25	12.01	01	94	1211	Cnd	Honoraires des avocats. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales	32	
Totaux activité 01										
									Cnd	32
Totaux programme 0										
									Cnd	32
PROGRAMME 1										
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES										
11 - Promotion et animation en faveur de l'audiovisuel										
04	1	25	01.01	11	05	01	Cnd	Provision pour politiques nouvelles	309	
04	1	25	12.20	11	64	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études et de manifestations diverses	155	
Totaux activité 11										
									Cnd	464
12 - Commissions et Conseil supérieur de l'Audiovisuel										
04	1	25	41.01	12	75	1211	Cnd	Dotation pour le fonctionnement du CSA	-	
04	1	25	41.02	12	78	1111 1112 112 1131	Cnd	Dotation pour le personnel du CSA	-	
04	1	25	41.03	12	81	413	Cnd	Dotation complémentaire en vue de couvrir les dépenses en relation avec les éventuels dommages et intérêts à payer par le CSA	-	
04	1	25	41.04	12	84	1211	Cnd	Dotation pour le Conseil supérieur de l'Audiovisuel (nouveau)	2.200	
Totaux activité 12										
									Cnd	2.200
13 - Organismes d'audiovisuel										
04	1	25	52.24	13	50	521	Cnd	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'audiovisuel	103	
04	1	25	74.05	13	94	7422	Cnd	Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels	510	
Totaux activité 13										
									Cnd	613
14 - Aide aux télévisions locales, au Centre du cinéma et de l'audiovisuel et aux projets multimédias										
04	1	25	01.01	14	08	3132 413	Cv	Crédit variable destiné aux subventions des télévisions locales et au Centre du cinéma et de l'audiovisuel (A)	-	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	4	25	30.01	14	75	33 3132	Cv	Crédit variable destiné aux subventions pour des projets de création d'œuvres audiovisuelles, musicales et multimédia (A)	-	
Totaux activité 14										
									Cv	0
15 - Aides à la professionnalisation et à la formation des employeurs										
04	1	25	33.01	15	06	33	Cnd	Subventions destinées à la professionnalisation et à la formation des employeurs	-	
Totaux activité 15										
									Cnd	0
Totaux programme 1										
									Cnd	3.277
									Cv	0
PROGRAMME 2 CINÉMA ET VIDÉO										
21 - Aides à la production cinématographique et télévisuelle										
04	1	25	01.01	21	15	01	Cnd	Dépenses relatives à la concertation en matière de cinéma	-	
04	1	25	33.03	21	18	33	Cnd	Subventions liées à la cession des centres de prêts de la Médiathèque de la Communauté française (nouveau)	200	
04	1	25	33.04	21	21	413	Cnd	Subvention à la Médiathèque de la Communauté française relative à l'emploi dans le secteur socioculturel	-	
04	1	25	33.05	21	24	413	Cnd	Subventions à la Médiathèque de la Communauté française de Belgique	6.036	
04	1	25	33.06	21	27	33	Cnd	Aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel	56	
04	1	25	33.07	21	30	33	Cnd	Subventions aux ateliers de production et ateliers d'accueil relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel (nouveau)	-	
04	1	25	41.03	21	90	413	Cnd	Dotation au Centre du cinéma et de l'audiovisuel	15.448	
Totaux activité 21										
									Cnd	21.740
23 - Politique de l'audiovisuel										
04	1	25	12.35	23	24	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la politique de l'audiovisuel	11	
04	1	25	33.02	23	17	33	Cnd	Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel	49	
Totaux activité 23										
									Cnd	60
Totaux programme 2										
									Cnd	21.800
PROGRAMME 3 RADIO ET TÉLÉVISION										
31 - Dotations et subventions en faveur de la RTBF										
04	1	25	41.01	31	94	414	Cnd	Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (RTBF)	203.222	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	1	25	41.05	31	09	414	Cnd	Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet TV5	785	
04	1	25	41.06	31	12	414	Cnd	Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet de numérisation des archives audiovisuelles	103	
04	1	25	81.02	31	69	614	Cnd	RTBF - Dotation en vue de couvrir les charges d'amortissement d'emprunts, d'acquisition de matériel et de réalisations audiovisuelles	-	
04	1	25	81.03	31	72	614	Cnd	Intervention financière dans le cadre des investissements (Plan Magellan) de la RTBF	4.649	
04	1	25	81.04	31	75	8142	Cnd	Prises de participation dans la S.A. Sonuma	-	
Totaux activité 31										
									Cnd	208.759
32 - Expérimentations diverses en matière de diffusion directe par satellite										
04	1	25	81.05	32	79	414	Cnd	RTBF - Soutien au projet TV5	5.802	
04	1	25	81.07	32	85	01	Cnd	Participation de la Communauté française au projet ARTE Belgique	2.853	
Totaux activité 32										
									Cnd	8.655
33 - Soutien aux télévisions locales										
04	1	25	31.09	33	30	3132	Cnd	Subventions en vue de couvrir les charges contractées par les télévisions locales et communautaires pour l'équipement et l'aménagement de studios de télévision	397	
04	1	25	31.32	33	02	3132	Cnd	Subventions aux télévisions locales relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	-	
04	1	25	33.10	33	51	3132	Cnd	Subventions aux télévisions locales	4.557	
04	1	25	33.12	33	57	3132	Cnd	Subventions aux télévisions locales pour projets cofinancés par l'Union européenne	21	
04	1	25	33.13	33	60	3132	Cnd	Subvention à la fédération des télévisions locales	132	
04	1	25	74.06	33	20	7422	Cnd	Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels	357	
Totaux activité 33										
									Cnd	5.464
34 - Aide à la création radiophonique										
04	1	25	31.01	34	07	3132	Cv	Crédit variable destiné au subventionnement de projets d'émissions radiophoniques (B)	265	
Totaux activité 34										
									Cv	265
35 - Fréquences Radio Diffusion										
04	1	25	12.01	35	31	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	48	
04	1	25	12.02	35	34	1211	Cnd	Conventions - Gestion fréquences radiodiffusion	-	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	1	25	33.01	35	26	33	Cnd	Subventions pour les émissions audiovisuelles concédées aux partis politiques démocratiques	42	
04	1	25	74.01	35	07	7422	Cnd	Achats de biens meubles durables	31	
Totaux activité 35										
									Cnd	121
Totaux programme 3										
									Cnd	222.999
									Cv	265
PROGRAMME 4										
PRESSE										
41 - Aide directe à la presse d'opinion										
04	1	25	01.01	41	35	3132 413	Cv	Crédit variable destiné au développement de la presse écrite (A)	-	
04	1	25	01.02	41	38	3132	Cnd	Provision en vue d'aide à la presse	-	
04	1	25	32.03	41	29	3132	Cnd	Aide directe à la presse d'opinion et à la presse périodique	339	
04	1	25	33.04	41	41	33	Cnd	Subvention à l'Association des Journalistes Professionnels	144	
04	1	25	33.05	41	44	33	Cnd	Subvention au Conseil de déontologie	83	
04	1	25	41.01	41	07	413	Cnd	Dotation au Centre de l'aide à la presse écrite de la Communauté française	7.005	
04	1	25	41.02	41	10	413	Cnd	Aide à la presse périodique	-	
Totaux activité 41										
									Cnd	7.571
									Cv	0
Totaux programme 4										
									Cnd	7.571
									Cv	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25										
									Cnd	255.679
									Cv	265
Dont Région de langue française										
									Cnd	4.557

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 26										
SPORT										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
01 - Biens et services										
03	5	26	11.08	01	36	1111 1112 1131	Cv	Crédit variable relatif à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non-marchand (Sport) (A)	-	
03	5	26	12.01	01	24	1211	Cnd	Honoraires d'avocats, médecins ou plus généralement d'experts et de spécialistes externes à la Communauté française. Frais de justice. Jetons de présence, services, prestations. Frais de route et de séjour de personnes étrangères à l'administration de la Communauté française	15	
Totaux activité 01										
									Cnd	15
									Cv	0
02 - Fournitures										
03	5	26	12.02	02	28	1211	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	486	
Totaux activité 02										
									Cnd	486
03 - Énergie										
03	5	26	12.03	03	32	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs : mazout, gaz, essence, électricité	1.164	
Totaux activité 03										
									Cnd	1.164
04 - Matériel durable										
03	5	26	74.01	04	03	7422 741	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	103	
Totaux activité 04										
									Cnd	103
05 - Imprimés, publications, relations publiques										
03	5	26	12.23	05	94	1211	Cnd	Relations publiques, publicité, production et diffusion de matériel de promotion et d'information, petits imprimés divers de la Direction générale, films (achats et production éventuelle) photographies (achats, pellicule, droits d'utilisation, production) petits articles d'exposition, etc...	36	
Totaux activité 05										
									Cnd	36
06 - Loyers										

									En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
03	5	26	12.06	06	44	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers à vocation sportive et éventuels impôts ou charges les grevant	-	
								Totaux activité 06		
								Cnd		0
								07 - Assurances		
03	5	26	12.27	07	11	1211	Cnd	Paieement des polices d'assurance	103	
								Totaux activité 07		
								Cnd		103
								Totaux programme 0		
								Cnd		1.907
								Cv		0
								PROGRAMME 1		
								EDUCATION PHYSIQUE ET SPORT		
								11 - Imprimés, publications, relations publiques		
03	5	26	11.05	11	37	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable destiné aux rémunérations d'encadrement des activités sportives (A)	-	
03	5	26	12.33	11	33	1211	Cv	Crédit variable destiné à des dépenses de toute nature en vue de la promotion des activités sportives (C)	10.835	
								Totaux activité 11		
								Cv		10.835
								12 - Médailles, prix, trophées, plaquettes		
03	5	26	12.31	12	28	1211	Cnd	Achat de médailles, prix, trophées, coupes, plaquettes	15	
								Totaux activité 12		
								Cnd		15
								13 - Matériel non durable		
03	5	26	12.35	13	41	1211	Cnd	Services sportifs - Achat de matériel non durable	31	
								Totaux activité 13		
								Cnd		31
								14 - Centres sportifs		
03	5	26	01.01	14	35	01 1211 33	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs	1.835	
								Totaux activité 14		
								Cnd		1.835
								Totaux programme 1		
								Cnd		1.881
								Cv		10.835
								PROGRAMME 2		
								RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT		
								21 - Promotion du sport et de l'ADEPS		
03	5	26	12.30	21	34	1211	Cnd	Promotion du sport	990	
03	5	26	12.31	21	37	1211	Cnd	WE et promotion d'événements sportifs	231	
								Totaux activité 21		
								Cnd		1.221
								22 - Etudes et recherches dans le domaine du sport		

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
03	5	26	12.32	22	41	1211	Cnd	Frais d'études et d'expertise scientifique	62	
								Totaux activité 22		
								Cnd	62	
								Totaux programme 2		
								Cnd	1.283	
								PROGRAMME 3		
								SUBVENTIONS DIVERSES		
								31 - Subventions pour le sport de haut niveau		
03	5	26	33.07	31	67	33	Cnd	Subvention pour la participation aux Jeux Olympiques et convention de partenariat jeunes talents sportifs	638	
								Totaux activité 31		
								Cnd	638	
								32 - Plaines de jeux et installations de jeux sportifs		
03	5	26	33.13	32	86	33	Cnd	Subventions aux organisateurs de camps sportifs	69	
03	5	26	33.15	32	92	33	Cnd	Subvention aux organisateurs de programme de développement sportif	183	
								Totaux activité 32		
								Cnd	252	
								34 - Insertion sociale par le sport		
03	5	26	12.34	34	59	1211	Cnd	Insertion sociale par la pratique du sport	6.053	
03	5	26	33.16	34	97	33	Cnd	Subvention aux sports de quartier	103	
03	5	26	33.17	34	03	33	Cnd	Subvention réseau de sport de quartier	-	
								Totaux activité 34		
								Cnd	6.156	
								35 - Subventions aux fédérations, ASBL, centres ou clubs sportifs		
03	5	26	01.01	35	56	01	Cnd	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	26	
03	5	26	01.02	35	59	01	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel de psychomotricité ainsi que pour l'encadrement	-	
03	5	26	12.01	35	58	1211	Cnd	Dépenses en relation avec la promotion du sport féminin	10	
03	5	26	12.02	35	61	1211	Cnd	Dépenses en relation avec la campagne pour l'éthique dans le sport	51	
03	5	26	33.02	35	56	33	Cnd	Subventions de fonctionnement aux fédérations sportives francophones reconnues et à leurs cercles y affiliés. Conventions particulières	-	
03	5	26	33.03	35	59	33	Cnd	Subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés et aux fédérations sportives scolaires	647	
03	5	26	33.04	35	62	33	Cnd	Subvention fédérations sportives - projet femmes et sports	-	
03	5	26	33.06	35	68	33	Cnd	Subventions en faveur de l'ASBL "Jeunesses maritimes"	-	
03	5	26	33.07	35	71	33	Cnd	Subvention projet femmes et sports	92	
03	5	26	33.10	35	80	33	Cnd	Subvention projet sports et éthique	-	
03	5	26	33.11	35	83	33	Cnd	Sport pour tous	52	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
03	5	26	33.16	35	01	33	Cnd	Subventions aux clubs sportifs pour handicapés	129	
03	5	26	33.17	35	04	33	Cnd	Subvention à l'école de sport - ULB	36	
03	5	26	33.18	35	07	33	Cnd	Subventions aux centres sportifs locaux	2.900	
03	5	26	33.19	35	10	33	Cnd	Subvention à une association de Centres sportifs	82	
03	5	26	33.20	35	13	33	Cnd	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives reconnues	4.360	
03	5	26	33.21	35	16	33	Cnd	Subventions pour les plans programmes des fédérations sportives reconnues et de l'association visée à l'article 25, 1° du décret	6.473	
03	5	26	33.22	35	19	33	Cnd	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives de loisirs reconnues	205	
03	5	26	33.23	35	22	33	Cnd	Subventions forfaitaires de fonctionnement des associations sportives reconnues	120	
03	5	26	33.24	35	25	33	Cnd	Subventions de fonctionnement aux associations pour handicapés	326	
03	5	26	33.25	35	28	33	Cnd	Subventions forfaitaires d'une association de fédérations sportives, de fédérations sportives de loisirs et d'associations sportives francophones reconnues	75	
03	5	26	33.26	35	31	33	Cnd	Subventions pour des formations de cadres sportifs	400	
03	5	26	33.27	35	34	33	Cnd	Subvention au Comité olympique et interfédéral belge (COIB) pour la préparation des athlètes francophones	185	
03	5	26	33.28	35	37	33	Cnd	Subventions de promotion et notoriété des fédérations : sportives, sportives de loisirs et des associations	300	
03	5	26	52.01	35	30	521	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les fédérations sportives, les clubs y affiliés, etc.	616	
03	5	26	52.10	35	57	521	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel de psychomotricité	754	
03	5	26	52.11	35	60	521	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel de psychomotricité, y compris créances années antérieures	-	
03	5	26	63.01	35	32	6311 6321	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les administrations communales et provinciales	103	
Totaux activité 35										
									Cnd	17.942
36 - Sportifs de haut niveau évaluation - lutte anti-dopage										
03	5	26	12.35	36	64	1211	Cnd	Evaluation des sportifs de haut niveau	190	
03	5	26	33.01	36	54	33	Cnd	Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage (AMA)	46	
03	5	26	33.02	36	57	33	Cnd	Contribution à l'accord partiel élargi sur le sport (APES)	25	
Totaux activité 36										
									Cnd	261

									<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux programme 3										
									<i>Cnd</i>	25.249
PROGRAMME 4										
SERVICES SPORTIFS EXTÉRIEURS										
41 - Dépenses de toute nature pour les installations										
03	5	26	12.40	41	84	1211	Cnd	Dépenses de toute nature et particulièrement en termes de sécurité et d'hygiène, destinées aux installations sportives des centres sportifs, des bureaux et dépôts	165	
Totaux activité 41										
									<i>Cnd</i>	165
42 - Achat de matériel non durable										
03	5	26	12.41	42	88	1211	Cnd	Achat de matériel sportif, non durable	180	
Totaux activité 42										
									<i>Cnd</i>	180
43 - Équipement durable										
03	5	26	74.01	43	42	7422 741	Cnd	Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	693	
Totaux activité 43										
									<i>Cnd</i>	693
Totaux programme 4										
									<i>Cnd</i>	1.038
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26										
									<i>Cnd</i>	31.358
									<i>Cv</i>	10.835
TOTAUX CHAPITRE II										
									<i>Cnd</i>	1.053.407
									<i>Cde</i>	30.940
									<i>Cdo</i>	23.864
									<i>Cv</i>	33.211

CHAPITRE III
ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
DIVISION ORGANIQUE 40 SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES, RECHERCHE EN ÉDUCATION, PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT (INTERRÉSEAUX) ET ORIENTATION - RELATIONS INTERNATIONALES											
PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE											
02 - Frais de fonctionnement											
09	2	40	12.01	02	15	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	57		
09	2	40	12.02	02	18	1211	Cnd	Dépenses relatives aux publications en matière d'enseignement	57		
09	2	40	74.01	02	88	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25		
Totaux activité 02											
									Cnd	139	
Totaux programme 0											
									Cnd	139	
PROGRAMME 1 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT											
12 - Frais de fonctionnement											
09	3	40	01.01	12	23	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec le plan d'action contre la pénurie d'enseignants	-		
09	3	40	01.02	12	26	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires	9.197		
09	3	40	12.01	12	25	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	152		
09	3	40	74.01	12	01	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	62		
Totaux activité 12											
									Cnd	9.411	
13 - Enseignants - Action sociale											
09	3	40	11.05	13	29	114	Cnd	Dépenses diverses de service social, autres que les achats de biens patrimoniaux	305		
09	3	40	11.06	13	32	114	Cnd	Dépenses diverses de service social, autres que les achats de biens patrimoniaux y compris créances années antérieures	-		
09	3	40	43.20	13	71	4316 4326	Cnd	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement officiel subventionné (y compris les centres PMS)	15		
09	3	40	44.20	13	80	443	Cnd	Frais relatifs aux traitements des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - En ce compris des arriérés - Enseignement libre subventionné (y compris les centres PMS)	97		

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
09	3	40	45.20	13	89	1211 3431	Cnd	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement de la Communauté française (y compris les centres PMS)	20	
09	3	40	82.01	13	74	83	Cv	Crédit variable destiné à pouvoir octroyer des prêts au personnel (C)	-	
Totaux activité 13										
									Cnd	437
									Cv	0
14 - Chargés de mission - Transports scolaires										
09	3	40	11.04	14	27	1111 1112 112 1131	Cnd	Dépenses de personnel	-	
09	3	40	12.01	14	27	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	15	
Totaux activité 14										
									Cnd	15
Totaux programme 1										
									Cnd	9.863
									Cv	0
PROGRAMME 2 PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES										
20 - Provisions en vue de couvrir certaines charges sociales										
03	3	40	01.02	20	34	01	Cnd	Provision d'index	-	
Totaux activité 20										
									Cnd	0
21 - Provisions diverses										
03	3	40	01.01	21	32	1133	Cnd	Provision en vue de la cotisation de responsabilisation en matière de pension	8.200	
09	2	40	01.02	21	35	01	Cnd	Dépenses de toute nature en vue de couvrir les mesures prises dans le cadre des protocoles d'accord sectoriels	5.554	
03	3	40	01.03	21	38	01	Cnd	Provision relative au litige en matière de congés maladie et de pensions	344	
09	3	40	01.04	21	41	01	Cnd	Provision pour politiques nouvelles	4.000	
09	3	40	01.05	21	44	01	Cnd	Quote-part de la Communauté française dans le régime Aide à la Promotion de l'Emploi (APE)	-	
03	3	40	01.06	21	47	01	Cnd	Provision générale pour litiges et négociations en cours	5.725	
09	3	40	01.07	21	50	01	Cnd	Dépenses de toutes nature en relation avec le plan d'action pour l'intervention dans le coût des abonnements scolaires pour les transports publics (nouveau)	24.000	
09	3	40	01.08	21	53	01	Cnd	Dépenses de toutes nature en relation avec le plan d'action pour l'intervention dans le coût des classes de dépassement (nouveau)	1.000	
Totaux activité 21										
									Cnd	48.823

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
22 - Arriérés de charges sociales - Personnel enseignant temporaire										
03	3	40	11.31	22	19	1131	Cnd	Dépenses relatives aux arriérés ONSS et honoraires d'avocats	-	
Totaux activité 22										
									Cnd	0
23 - Arriérés SNCB										
00	2	40	12.01	23	36	1211	Cnd	Dépenses relatives aux arriérés de la SNCB	-	
Totaux activité 23										
									Cnd	0
24 - Contrôle absences maladies										
09	3	40	12.01	24	37	1211	Cnd	Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement	700	
Totaux activité 24										
									Cnd	700
Totaux programme 2										
									Cnd	49.523
PROGRAMME 3										
AFFAIRES PÉDAGOGIQUES - INSPECTION - DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT										
30 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
09	3	40	11.03	30	40	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	-	
Totaux activité 30										
									Cnd	0
Totaux programme 3										
									Cnd	0
PROGRAMME 4										
RECHERCHES EN ÉDUCATION, PILOTAGE INTERRÉSEAUX - ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES INTERRÉSEAUX - ORIENTATION - DIVERS										
40 - Inspection - Pilotage - Interréseaux										
09	2	40	01.01	40	51	01	Cnd	Dépenses de toute nature dans le cadre du Programme budgétaire spécial pour l'acquisition de manuels scolaires agréés	1.997	
09	2	40	01.02	40	54	01	Cnd	Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique de l'enseignement	3.616	
09	2	40	01.04	40	60	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec l'orientation	300	
09	2	40	01.07	40	69	01	Cnd	Dépenses de toute nature favorisant l'intégration et l'utilisation des TIC dans l'enseignement	431	
09	2	40	01.11	40	81	01	Cnd	Dépenses de toute nature dans le cadre du Programme budgétaire spécial pour l'acquisition de logiciels scolaires agréés	548	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
09	2	40	01.12	40	84	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la communication à destination des enseignants et du monde de l'école	410	
09	2	40	12.01	40	53	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1.150	
09	2	40	12.41	40	76	1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives à divers conseils consultatifs en matière d'enseignement	7	
09	2	40	41.01	40	23	414	Cnd	Institut de la formation en cours de carrière	5.000	
09	2	40	74.01	40	29	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	
Totaux activité 40										
									Cnd	13.479
41 - Recherches en Éducation										
09	2	40	01.10	41	79	01	Cnd	Dépenses de toute nature relative aux recherches en éducation	1.206	
09	2	40	01.11	41	82	01	Cnd	Dépenses de toute nature relative aux recherches en éducation, y compris créances années antérieures	-	
09	2	40	01.12	41	85	01	Cde	Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation	-	
09	2	40	01.12	41	85	01	Cdo	Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation	152	
09	2	40	12.30	41	44	1211	Cnd	Dépenses relatives à la diffusion des résultats des recherches en éducation	37	
02	2	40	33.09	41	73	1211	Cnd	Subvention au Service de pédagogie expérimentale de l'Université de Liège	-	
Totaux activité 41										
									Cnd	1.243
									Cde	0
									Cdo	152
42 - Prix - Donations - Fondations - Legs										
09	1	40	01.01	42	53	01 344 345	Cv	Crédit variable destiné à la gestion des fondations, donations, legs et prix (B)	70	
Totaux activité 42										
									Cv	70
43 - Prestations de services - Manifestations diverses - Études										
09	2	40	33.08	43	72	33	Cnd	Subventions pour des publications à caractère pédagogique	60	
Totaux activité 43										
									Cnd	60
44 - Agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur										
02	2	40	12.01	44	57	1211	Cnd	Dépenses en relation avec l'agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur	-	
02	2	40	41.30	44	17	413	Cnd	Dotation à l'Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française	723	
Totaux activité 44										
									Cnd	723

									En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux programme 4										
									<i>Cnd</i>	15.505
									<i>Cde</i>	0
									<i>Cdo</i>	152
									<i>Cv</i>	70
PROGRAMME 5										
COLLABORATION À DIVERSES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT - DIVERS										
50 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes										
09	2	40	01.02	50	64	1211	Cnd	Subvention au consortium European Schoolnet	14	
09	2	40	33.01	50	58	33	Cnd	Subvention à l'AEDE - Association européenne des enseignants - Secteurs officiel et libre	5	
09	2	40	33.11	50	88	33	Cnd	Subventions aux associations de parents	98	
Totaux activité 50										
									<i>Cnd</i>	117
55 - Organisation des études - Enseignement supérieur										
02	2	40	12.30	55	58	1211	Cnd	Recherches - Enquêtes - Publications et frais d'études	-	
Totaux activité 55										
									<i>Cnd</i>	0
Totaux programme 5										
									<i>Cnd</i>	117
PROGRAMME 6										
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE SCIENTIFIQUE - ADMINISTRATION										
60 - Frais de fonctionnement										
02	2	40	12.01	60	73	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	26	
Totaux activité 60										
									<i>Cnd</i>	26
Totaux programme 6										
									<i>Cnd</i>	26
PROGRAMME 7										
ACTIONS VISANT À RENFORCER L'ATTRACTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À PROMOUVOIR LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE										
70 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes - Participations aux programmes européens										
02	1	40	12.01	70	83	1211	Cnd	Dépenses relatives au Conseil supérieur de la mobilité	-	
02	1	40	12.02	70	86	1211	Cnd	Renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur	26	
02	1	40	41.30	70	43	413	Cnd	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du sous-programme Erasmus	201	

En milliers d'euros										
MI	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	1	40	41.31	70	46	413	Cnd	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du sous-programme Erasmus Belgica	103	
02	1	40	41.32	70	49	413	Cnd	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du Fonds d'aide à la mobilité étudiante	1.755	
02	1	40	44.17	70	31	351	Cnd	Subvention au Conseil supérieur de la mobilité dans le cadre du sous-programme Erasmus	-	
02	1	40	44.18	70	34	351	Cnd	Subvention au Conseil supérieur de la mobilité dans le cadre du sous-programme Erasmus Belgica	-	
02	1	40	44.19	70	37	351	Cnd	Subvention au Conseil supérieur de la mobilité dans le cadre du Fonds d'aide à la mobilité étudiante	-	
Totaux activité 70										
									Cnd	2.085
71 - Conseil consultatif										
09	1	40	11.12	71	11	1112	Cnd	Indemnités pour chargés de missions	7	
09	1	40	12.41	71	10	1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil de l'Éducation et de la Formation	35	
Totaux activité 71										
									Cnd	42
Totaux programme 7										
									Cnd	2.127
PROGRAMME 8										
ACTIONS FONDS EUROPÉENS - INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI										
80 - Actions en matière de formation et de réinsertion professionnelles										
09	1	40	01.01	80	91	01	Cv	Crédit variable pour des dépenses relatives à des programmes d'actions en relation avec l'enseignement secondaire en alternance (A)	-	
05	1	40	30.01	80	61	1111 1112 1131 1211	Cv	Crédit variable pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement de promotion sociale (B)	6.000	
09	1	40	30.02	80	64	1111 1112 112 1131 1211	Cv	Crédit variable pour la réalisation de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et l'enseignement en alternance (B)	4.347	
Totaux activité 80										
									Cv	10.347
Totaux programme 8										
									Cv	10.347
PROGRAMME 9										
DISCRIMINATIONS POSITIVES DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE										

										<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Totaux
								90 - Commission des discriminations positives - Programme de transition professionnelle au sein des établissements, écoles et implantations à discrimination positive de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire			
09	3	40	01.05	90	16	01	Cnd	Dépenses relatives aux commissions des discriminations positives		107	
09	3	40	01.07	90	22	01	Cnd	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle		14.300	
Totaux activité 90											
										<i>Cnd</i>	14.407
								91 - Expérience pédagogique en milieu pluriculturel			
09	2	40	01.08	91	26	01	Cnd	Dépenses de toute nature dans des actions d'éducation interculturelle		77	
Totaux activité 91											
										<i>Cnd</i>	77
Totaux programme 9											
										<i>Cnd</i>	14.484
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40											
										<i>Cnd</i>	91.784
										<i>Cde</i>	0
										<i>Cdo</i>	152
										<i>Cv</i>	10.417

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
DIVISION ORGANIQUE 41											
SERVICE GÉNÉRAL DE L'INSPECTION											
PROGRAMME 1											
SUBSTANCE INSPECTION - DÉPENSES DE PERSONNEL											
11 - Personnel de l'Inspection des Centres PMS											
09	3	41	11.03	11	48	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	454		
Totaux activité 11											
									Cnd	454	
12 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement préscolaire et primaire											
09	3	41	11.03	12	49	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	6.045		
Totaux activité 12											
									Cnd	6.045	
13 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement secondaire											
09	3	41	11.03	13	50	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	2.930		
Totaux activité 13											
									Cnd	2.930	
14 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement spécial											
09	3	41	11.03	14	51	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	544		
Totaux activité 14											
									Cnd	544	
15 - Personnel de l'Inspection, Inspecteur général Coordonnateur et Inspecteurs de Religion											
09	3	41	11.03	15	52	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	1.749		
Totaux activité 15											
									Cnd	1.749	
16 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale											
09	3	41	11.03	16	53	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	476		
Totaux activité 16											
									Cnd	476	

									En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
									17 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement artistique	
09	3	41	11.03	17	54	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	455	
									Totaux activité 17	
									Cnd	455
									18 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement à distance	
09	3	41	11.03	18	55	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	261	
									Totaux activité 18	
									Cnd	261
									19 - Personnel de l'Inspection - Pilotage général	
09	3	41	11.03	19	56	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	92	
									Totaux activité 19	
									Cnd	92
									Totaux programme 1	
									Cnd	13.006
									PROGRAMME 2	
									SUBSISTANCE INSPECTION - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	
									21 - Frais de fonctionnement de l'Inspection des centres PMS	
09	2	41	12.01	21	61	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	42	
09	2	41	74.01	21	37	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
									Totaux activité 21	
									Cnd	42
									22 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement fondamental ordinaire	
09	2	41	12.01	22	62	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	824	
09	2	41	74.01	22	38	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
									Totaux activité 22	
									Cnd	824
									23 - Frais de fonctionnement pour l'Inspection de l'Enseignement secondaire	
09	2	41	12.01	23	63	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	626	
09	2	41	74.01	23	39	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
									Totaux activité 23	
									Cnd	626
									24 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement spécial	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
09	2	41	12.01	24	64	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	91	
09	2	41	74.01	24	40	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux activité 24										
									Cnd	91
25 - Frais de fonctionnement de l'Inspecteur général Coordinateur et des Inspecteurs de Religion										
09	2	41	12.01	25	65	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	239	
09	2	41	74.01	25	41	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	21	
Totaux activité 25										
									Cnd	260
26 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale										
09	2	41	12.01	26	66	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	92	
09	2	41	74.01	26	42	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux activité 26										
									Cnd	92
27 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement artistique										
09	2	41	12.01	27	67	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	42	
09	2	41	74.01	27	43	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux activité 27										
									Cnd	42
28 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement à distance										
09	2	41	12.01	28	68	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	42	
Totaux activité 28										
									Cnd	42
Totaux programme 2										
									Cnd	2.019
PROGRAMME 3										
SERVICE DE CONSEIL ET DE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE										
30 - Service de Conseil et de Soutien pédagogique										
09	3	41	11.03	30	67	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements du personnel du Service de Conseil et de Soutien pédagogique	6.132	
09	3	41	12.01	30	70	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services du Service de Conseil et de Soutien pédagogique	563	

										<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Totaux
09	3	41	74.01	30	46	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables du Service de Conseil et de Soutien pédagogique		21	
Totaux activité 30											
									<i>Cnd</i>		6.716
Totaux programme 3											
									<i>Cnd</i>		6.716
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41											
									<i>Cnd</i>		21.741

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
DIVISION ORGANIQUE 44											
BÂTIMENTS SCOLAIRES											
PROGRAMME 0											
FONCTIONNEMENT DES FONDS DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES INSTITUTIONS SUCCÉDANT AU FONDS NATIONAL DE GARANTIE											
01 - Fonctionnement des Bâtiments scolaires											
09	6	44	01.01	01	23	413 6131	Cnd	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de la Communauté française	32.506		
09	6	44	01.02	01	26	413 6131	Cnd	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné	14.332		
09	6	44	01.03	01	29	1211 721	Cde	Fonds d'urgence des bâtiments scolaires P.U. 1996-2001	-		
09	6	44	01.03	01	29	1211 721	Cdo	Fonds d'urgence des bâtiments scolaires P.U. 1996-2001	50		
09	6	44	01.04	01	32	01	Cde	Programme de travaux de première nécessité PTPN	-		
09	6	44	01.04	01	32	01	Cdo	Programme de travaux de première nécessité PTPN	3.000		
09	6	44	01.05	01	35	01	Cde	Programme d'urgence 2003-2010	-		
09	6	44	01.05	01	35	01	Cdo	Programme d'urgence 2003-2010	8.000		
09	6	44	01.06	01	38	01	Cde	Programme prioritaire de travaux PPT	28.384		
09	6	44	01.06	01	38	01	Cdo	Programme prioritaire de travaux PPT	17.000		
09	6	44	12.01	01	25	1211	Cnd	Dépenses courantes relatives au programme de travaux de première nécessité	-		
09	6	44	12.02	01	28	1211	Cnd	Dépenses courantes relatives au programme d'urgence 2003	-		
09	6	44	12.03	01	31	1211	Cnd	Dépenses courantes relatives au programme prioritaire de travaux	15		
09	6	44	12.04	01	34	1211	Cde	Dépenses courantes relatives au financement des bâtiments scolaires	207		
09	6	44	12.04	01	34	1211	Cdo	Dépenses courantes relatives au financement des bâtiments scolaires	476		
09	6	44	41.20	01	52	413	Cnd	Subventions au service à gestion séparée Fonds de garantie des bâtiments scolaires	16.251		
Totaux activité 01											
									Cnd	63.104	
									Cde	28.591	
									Cdo	28.526	
02 - Subventions - Loyers - Divers											
03	6	44	12.06	02	41	1212	Cnd	Loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS)	18.255		
09	6	44	33.01	02	21	3122	Cnd	Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993	154		
Totaux activité 02											
									Cnd	18.409	

									En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
									03 - Gestion énergétique des bâtiments scolaires de la Communauté française	
09	6	44	12.01	03	27	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	3.386	
									Totaux activité 03	
									Cnd	3.386
									Totaux programme 0	
									Cnd	84.899
									Cde	28.591
									Cdo	28.526
									TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44	
									Cnd	84.899
									Cde	28.591
									Cdo	28.526

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
DIVISION ORGANIQUE 45											
RECHERCHE SCIENTIFIQUE											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE ADMINISTRATION											
02 - Frais de fonctionnement											
02	2	45	12.02	02	56	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	45		
02	2	45	12.20	02	13	1211	Cnd	Dépenses quelconques au soutien de la recherche	41		
02	2	45	12.82	02	05	1211	Cnd	Dépenses quelconques relatives à l'université des aînés	26		
Totaux activité 02											
									Cnd	112	
Totaux programme 0											
									Cnd	112	
PROGRAMME 1											
SUBVENTIONS ASBL OU ASSIMILÉS											
10 - Congrès et colloques											
02	2	45	33.01	10	56	33	Cnd	Subventions en vue d'assurer le financement de congrès et de colloques en Belgique organisés par des institutions de langue française	-		
Totaux activité 10											
									Cnd	0	
11 - Financement des prix, bourses, frais connexes et participation à des activités et manifestations scientifiques											
02	2	45	33.03	11	63	354	Cnd	Subventions à l'Institut historique belge de Rome et à l'Ecole française d'Athènes	53		
Totaux activité 11											
									Cnd	53	
12 - Associations scientifiques et universitaires											
02	2	45	33.05	12	70	33	Cnd	Subventions	50		
02	2	45	33.06	12	73	33	Cnd	Subvention au Centre de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (CREM)	77		
02	2	45	33.07	12	76	33	Cnd	Subvention à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)	76		
Totaux activité 12											
									Cnd	203	
13 - Souscription et financement											
02	2	45	33.06	13	74	33	Cnd	Subventions en vue d'assurer la souscription à certains ouvrages et de financer des publications scientifiques périodiques	-		
Totaux activité 13											
									Cnd	0	
14 - Dépenses coopération scientifique											
02	2	45	34.02	14	72	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en vue de favoriser la coopération scientifique entre laboratoires, services et départements d'institutions belges de langue française et d'institutions étrangères	-		

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
Totaux activité 14									Cnd	0	
Totaux programme 1									Cnd	256	
PROGRAMME 2											
SUBVENTIONS DIVERSES											
20 - Recherche scientifique fondamentale collective											
02	2	45	31.01	20	48	414	Cnd	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative ministérielle	170		
02	2	45	31.02	20	51	414	Cnd	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative ministérielle récurrente	-		
02	2	45	33.01	20	66	33	Cnd	Subvention au Centre de recherche et d'information socio-potitique (CRISP)	222		
02	2	45	33.02	20	69	33	Cnd	Subventions permettant la présence de chercheurs de la Communauté française sur des sites archéologiques	76		
02	2	45	33.03	20	72	33	Cnd	Subvention aux Instituts Internationaux de Physique et de Chimie fondés par Ernest Solvay	52		
02	2	45	33.04	20	75	33	Cnd	Subvention au Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE)	59		
Totaux activité 20									Cnd	579	
Totaux programme 2									Cnd	579	
PROGRAMME 3											
RECHERCHE SCIENTIFIQUE											
30 - Dépenses diverses											
02	2	45	01.01	30	79	01 1211	Cnd	Dépenses de toute nature résultant de la participation de la Belgique à des activités internationales de politique scientifique	38		
Totaux activité 30									Cnd	38	
31 - Subventions ASBL ou assimilés											
02	2	45	01.01	31	80	01 1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation du Printemps des Sciences	274		
02	2	45	33.08	31	01	1211	Cnd	Subvention à l'aquarium Dubuisson	66		
02	2	45	33.09	31	04	3441 345	Cnd	Subventions en vue d'assurer le financement des prix et des bourses et la participation à des activités et manifestations scientifiques	107		
02	2	45	33.10	31	07	33	Cnd	Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques	51		
02	2	45	33.11	31	10	33	Cnd	Subventions aux associations d'étudiants	112		
02	2	45	41.50	31	05	11 415	Cnd	Subventions à la Ferme expérimentale du Sart Tilman	154		
Totaux activité 31									Cnd	764	
32 - Missions scientifiques à l'étranger											

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	2	45	33.11	32	11	3441	Cnd	Subventions à des jeunes chercheurs et étudiants universitaires -Voyages à l'étranger en groupe	51	
02	2	45	33.12	32	14	120	Cnd	Subventions aux professeurs et aux membres du personnel académique pour missions scientifiques à l'étranger	-	
Totaux activité 32								Cnd		51
33 - Fonds national de la Recherche scientifique et fonds associés										
02	2	45	41.04	33	63	414	Cnd	Subvention légale pour l'octroi de mandats et de bourses de recherche (loi 27/07/1971)	23.046	
02	2	45	41.05	33	66	414	Cnd	Subventions au FNRS dans le cadre du plan d'expansion	24.199	
02	2	45	41.06	33	69	414	Cnd	Subsides pour recherche médicale (FRSM)	12.500	
02	2	45	41.07	33	72	414	Cnd	Subvention aux fonds pour la formation à la recherche dans l'industrie et dans l'agriculture (FRIA)	11.083	
02	2	45	41.08	33	75	414	Cnd	Subvention à l'Institut interuniversitaire des sciences nucléaires (IISN)	11.006	
02	2	45	41.09	33	78	440	Cnd	Subvention au collège interuniversitaire d'études doctorales dans les sciences du management	227	
02	2	45	41.10	33	81	413	Cnd	Subventions en faveur de la recherche fondamentale collective - Initiative des chercheurs	15.894	
Totaux activité 33								Cnd		97.955
34 - Subventions diverses										
02	2	45	41.10	34	82	1211	Cnd	Subventions aux centres de génétique humaine reconnus	794	
Totaux activité 34								Cnd		794
35 - Fonds et programmes de recherche										
02	2	45	41.13	35	92	1211	Cnd	Subventions pour le financement des actions de recherche concertées au sein des académies universitaires	14.329	
02	2	45	41.14	35	95	11	Cnd	Subventions pour le financement des Fonds spéciaux pour la recherche dans les académies universitaires	14.251	
02	2	45	41.15	35	01	413	Cnd	Subvention au Fonds de garantie pour les chercheurs	326	
Totaux activité 35								Cnd		28.906
36 - Activités internationales										
02	2	45	33.01	36	82	33	Cnd	Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'OCDE	206	
02	2	45	41.01	36	57	1211	Cnd	Cellule de soutien à l'élaboration des dossiers européens et internationaux	-	
Totaux activité 36								Cnd		206

										<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Totaux
Totaux programme 3											
									<i>Cnd</i>		128.714
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45											
									<i>Cnd</i>		129.661

									En milliers d'euros		
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
DIVISION ORGANIQUE 46 ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE 02 - Frais de fonctionnement											
02	2	46	12.01	02	80	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	255		
02	2	46	12.07	02	01	1211	Cnd	Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services	2		
02	2	46	74.01	02	56	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	39		
Totaux activité 02											
									Cnd	296	
Totaux programme 0											
									Cnd	296	
PROGRAMME 1 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT 12 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
02	1	46	11.03	12	87	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	317		
02	1	46	11.04	12	90	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel autre que statutaire	291		
Totaux activité 12											
									Cnd	608	
Totaux programme 1											
									Cnd	608	
PROGRAMME 2 SUBVENTIONS DIVERSES 20 - Financement des prix décernés et autres activités											
02	2	46	33.01	20	93	33	Cnd	Subventions aux Classes des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	43		
02	2	46	33.02	20	96	33	Cnd	Subventions à l'Académie des Sciences	-		
Totaux activité 20											
									Cnd	43	
21 - Patrimoine de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique											
02	2	46	41.01	21	69	7422	Cnd	Subventions aux Classes des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	274		
02	2	46	41.02	21	72	7422	Cnd	Subventions à l'Académie des Sciences	-		
02	2	46	61.01	21	55	7422	Cnd	Subventions	5		
Totaux activité 21											
									Cnd	279	

										<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Totaux
Totaux programme 2											
									<i>Cnd</i>		322
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46											
									<i>Cnd</i>		1.226

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 47										
ALLOCATIONS ET PRÊTS D'ÉTUDES										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
02 - Frais de fonctionnement										
02	3	47	12.01	02	10	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	205	
02	3	47	12.66	02	11	1211	Cnd	Dépenses relatives à toutes initiatives en matière d'allocations et prêts d'études	200	
02	3	47	74.01	02	83	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	51	
Totaux activité 02										
									Cnd	456
Totaux programme 0										
									Cnd	456
PROGRAMME 1										
ALLOCATIONS ET PRÊTS										
10 - Allocations et prêts										
02	3	47	33.01	10	13	3431	Cnd	Octroi d'allocations et prêts d'études aux élèves de condition peu aisée	48.284	
02	3	47	33.02	10	16	3431	Cv	Crédit variable destiné au paiement d'allocations d'études (B)	-	
02	3	47	82.03	10	72	83	Cv	Crédit variable destiné au paiement des prêts d'études (C)	491	
Totaux activité 10										
									Cnd	48.284
									Cv	491
Totaux programme 1										
									Cnd	48.284
									Cv	491
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47										
									Cnd	48.740
									Cv	491

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
DIVISION ORGANIQUE 48											
CENTRES PMS											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE ADMINISTRATION -											
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE											
02 - Frais de fonctionnement											
09	2	48	12.01	02	37	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	21		
09	2	48	74.01	02	13	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	6		
Totaux activité 02											
									Cnd	27	
Totaux programme 0											
									Cnd	27	
PROGRAMME 1											
SUBSISTANCE ADMINISTRATION -											
PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT											
12 - Frais de fonctionnement											
09	3	48	12.01	12	47	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	12		
09	3	48	74.01	12	23	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	8		
Totaux activité 12											
									Cnd	20	
Totaux programme 1											
									Cnd	20	
PROGRAMME 4											
DÉPENSES DE PERSONNEL DES											
CENTRES PMS											
40 - Centres PMS de la Communauté -											
Rémunérations et allocations											
généralement quelconques											
09	3	48	11.03	40	72	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	18.669		
Totaux activité 40											
									Cnd	18.669	
42 - Centres PMS officiels											
subventionnés - Subventions-											
traitements											
09	3	48	43.01	42	65	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements	19.799		
Totaux activité 42											
									Cnd	19.799	
43 - Centres PMS libres											
subventionnés - Subventions-											
traitements											
09	3	48	44.01	43	75	441	Cnd	Subventions-traitements	31.609		
Totaux activité 43											
									Cnd	31.609	
Totaux programme 4											
									Cnd	70.077	

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Totaux
PROGRAMME 5											
FONCTIONNEMENT DES CENTRES PMS											
50 - Centres PMS de la Communauté - Frais de fonctionnement											
09	2	48	01.01	50	83	1211 33	Cnd	CPMS de la Communauté française - Promotion de la santé à l'école		6	
09	2	48	12.01	50	85	1211	Cnd	Frais de fonctionnement - Achats de biens non durables et de services		52	
09	2	48	41.23	50	24	413	Cnd	Dotation globale		3.187	
Totaux activité 50											
										Cnd	3.245
52 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement											
09	2	48	43.23	52	44	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires		1.832	
Totaux activité 52											
										Cnd	1.832
53 - Centres PMS officiels subventionnés - Aide connexe											
09	2	48	43.09	53	03	4314 4324	Cnd	Formation réseau CPMS		29	
09	2	48	43.10	53	06	4314 4324	Cnd	Formation établissements CPMS		6	
Totaux activité 53											
										Cnd	35
54 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions de fonctionnement											
09	2	48	44.23	54	55	443	Cnd	Subventions forfaitaires		2.783	
Totaux activité 54											
										Cnd	2.783
55 - Centres PMS libres subventionnés - Aide connexe											
09	2	48	44.09	55	14	441	Cnd	Formation réseau CPMS		45	
09	2	48	44.10	55	17	441	Cnd	Formation établissements CPMS		9	
Totaux activité 55											
										Cnd	54
Totaux programme 5											
										Cnd	7.949
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48											
										Cnd	78.073

									En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 50 AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
09	2	50	12.01	02	91	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	293	
09	2	50	74.01	02	67	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	
Totaux activité 02										
									Cnd	318
Totaux programme 0										
									Cnd	318
PROGRAMME 2 PILOTAGE - STRUCTURES - PROGRAMMES - ACTIVITÉS DE FORMATION - RECHERCHES ET INFORMATION - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
21 - Structures - Programmes - Formation et information										
09	2	50	12.01	21	13	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	810	
09	2	50	12.02	21	16	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris créances années antérieures	-	
09	2	50	12.03	21	19	1211	Cnd	Logiciels d'orientation	-	
09	2	50	41.01	21	80	415	Cnd	Subventions en faveur de recherches et d'études	525	
Totaux activité 21										
									Cnd	1.335
22 - Aide connexe - Formation et recyclage du personnel de la Communauté										
05	2	50	01.07	22	30	1211	Cnd	Formation Enseignement de promotion sociale	57	
09	3	50	01.08	22	33	01	Cnd	Formation fonctions de sélections et de promotion	637	
Totaux activité 22										
									Cnd	694
23 - Subventions - Cotisations et interventions diverses										
09	2	50	33.03	23	16	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Sport, Culture, École et Solidarité (S.C.E.S.) à Bruxelles	230	
09	2	50	33.07	23	28	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Fédération sportive de l'Enseignement de la Communauté française	188	
Totaux activité 23										
									Cnd	418
24 - Formation réseau et établissements de la Communauté française										
09	2	50	01.01	24	14	01	Cnd	Formation réseau CPMS	25	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
09	2	50	01.02	24	17	01	Cnd	Formation établissements CPMS	5	
09	2	50	01.03	24	20	01	Cnd	Formation réseau - Enseignement spécialisé	80	
09	2	50	01.04	24	23	01	Cnd	Formation établissements - Enseignement spécialisé	40	
09	2	50	01.05	24	26	01	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire	527	
09	2	50	01.06	24	29	01	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire	264	
Totaux activité 24										
									Cnd	941
Totaux programme 2										
									Cnd	3.388
PROGRAMME 3										
CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
31 - Frais de fonctionnement										
09	2	50	41.23	31	59	415	Cnd	Dotation globale	1.393	
Totaux activité 31										
									Cnd	1.393
32 - Frais dans le domaine de l'enseignement										
09	2	50	12.01	32	24	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services y compris expositions pédagogiques, classes de dépaysement et découverte - activités pédagogiques "originales" et autres...	691	
09	2	50	74.01	32	97	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	425	
Totaux activité 32										
									Cnd	1.116
Totaux programme 3										
									Cnd	2.509
PROGRAMME 4										
CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
40 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
09	3	50	11.03	40	29	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements des chargés de mission	1.997	
Totaux activité 40										
									Cnd	1.997

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								41 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier. Rémunérations et allocations généralement quelconques		
09	3	50	11.03	41	30	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	508	
								Totaux activité 41		
									Cnd	508
								Totaux programme 4		
									Cnd	2.505
								PROGRAMME 5		
								CENTRES DE DÉPAYSMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE		
								51 - Frais de fonctionnement		
09	2	50	41.23	51	79	413	Cnd	Dotation globale	2.739	
02	2	50	41.31	51	06	415	Cnd	Dotation au Centre de Strée	420	
								Totaux activité 51		
									Cnd	3.159
								Totaux programme 5		
									Cnd	3.159
								PROGRAMME 6		
								CENTRES DE DÉPAYSMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE		
								60 - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques		
09	3	50	11.03	60	49	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements des chargés de mission et personnel statutaire	3.706	
								Totaux activité 60		
									Cnd	3.706
								61 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques		
09	3	50	11.03	61	50	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	1.115	
								Totaux activité 61		
									Cnd	1.115
								Totaux programme 6		
									Cnd	4.821
								PROGRAMME 8		
								CENTRES TECHNIQUES AGRICOLES ET HORTICOLES PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER		
								80 - Frais de fonctionnement		
09	2	50	41.23	80	11	415	Cnd	Dotation globale	952	
								Totaux activité 80		
									Cnd	952

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux programme 8									Cnd	952
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50									Cnd	17.652

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 51										
ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET										
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION -										
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
09	2	51	12.01	02	21	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	110	
09	2	51	74.01	02	94	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	14	
Totaux activité 02										
									Cnd	124
Totaux programme 0										
									Cnd	124
PROGRAMME 1										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION DU										
PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT										
12 - Frais de fonctionnement										
09	3	51	12.01	12	31	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	20	
09	3	51	74.01	12	07	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	12	
Totaux activité 12										
									Cnd	32
Totaux programme 1										
									Cnd	32
PROGRAMME 4										
DÉPENSES DE PERSONNEL DES										
ÉCOLES MATERNELLES										
41 - Écoles de la Communauté -										
Dépenses de personnel enseignant -										
Rémunérations et allocations										
généralement quelconques										
09	3	51	11.03	41	57	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire du maternel	30.521	
Totaux activité 41										
									Cnd	30.521
44 - Écoles maternelles officielles										
subventionnées - Subventions-										
traitements										
09	3	51	43.01	44	51	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements dans le maternel	249.919	
Totaux activité 44										
									Cnd	249.919
45 - Écoles maternelles libres										
subventionnées - Subventions-										
traitements										
09	3	51	44.01	45	61	441	Cnd	Subventions-traitements dans le maternel	173.907	
Totaux activité 45										
									Cnd	173.907
Totaux programme 4										
									Cnd	454.347

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
PROGRAMME 5										
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES MATERNELLES										
53 - Écoles maternelles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement										
09	2	51	43.23	53	29	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires dans le maternel	29.577	
Totaux activité 53										
									Cnd	29.577
54 - Écoles maternelles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné										
09	2	51	43.06	54	76	4314 4324	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel	1.697	
Totaux activité 54										
									Cnd	1.697
55 - Écoles maternelles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement										
09	2	51	44.23	55	40	443	Cnd	Subventions forfaitaires dans le maternel	20.872	
Totaux activité 55										
									Cnd	20.872
56 - Écoles maternelles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné										
09	2	51	44.06	56	87	441	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel	1.014	
Totaux activité 56										
									Cnd	1.014
Totaux programme 5										
									Cnd	53.160
PROGRAMME 6										
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES PRIMAIRES										
61 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
09	3	51	11.03	61	77	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire du primaire	85.549	
Totaux activité 61										
									Cnd	85.549
62 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
09	3	51	11.03	62	78	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire du primaire	3.263	
Totaux activité 62										
									Cnd	3.263

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
								63 - Écoles primaires officielles subventionnées - Subventions-traitements			
09	3	51	43.01	63	70	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements dans le primaire	498.747		
								Totaux activité 63	Cnd	498.747	
								64 - Écoles primaires libres subventionnées - Subventions-traitements			
09	3	51	44.01	64	80	441	Cnd	Subventions-traitements dans le primaire	400.134		
								Totaux activité 64	Cnd	400.134	
								Totaux programme 6	Cnd	987.693	
								PROGRAMME 7			
								FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES			
								70 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement			
09	2	51	41.23	70	28	415	Cnd	Dotation globale pour le fondamental	25.500		
								Totaux activité 70	Cnd	25.500	
								71 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"			
09	2	51	12.21	71	53	1211	Cnd	Assurance des élèves du primaire	149		
								Totaux activité 71	Cnd	149	
								72 - Écoles primaires officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement			
09	2	51	43.05	72	91	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	34		
09	2	51	43.23	72	48	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires dans le primaire	68.580		
								Totaux activité 72	Cnd	68.614	
								73 - Écoles primaires officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné			
09	2	51	43.04	73	89	4316 4326	Cnd	Internats du primaire - Intervention de la Communauté	5		
09	2	51	43.06	73	95	4314 4324	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire	1.524		
								Totaux activité 73	Cnd	1.529	
								74 - Écoles primaires libres subventionnées - Subventions de fonctionnement			
09	2	51	44.21	74	53	443	Cnd	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	227		
09	2	51	44.23	74	59	443	Cnd	Subventions forfaitaires dans le primaire	56.828		

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux activité 74										
									Cnd	57.055
75 - Écoles primaires libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné										
09	2	51	44.04	75	03	443	Cnd	Internats du primaire - Intervention de la Communauté	5	
09	2	51	44.06	75	09	441	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire	1.381	
Totaux activité 75										
									Cnd	1.386
76 - Écoles primaires libres subventionnées - Subventions diverses										
09	2	51	33.05	76	05	33	Cnd	Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française	690	
Totaux activité 76										
									Cnd	690
Totaux programme 7										
									Cnd	154.923
PROGRAMME 8										
LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES										
80 - Initiatives diverses										
09	2	51	01.05	80	12	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux média et à la lecture de la presse quotidienne	332	
09	3	51	11.05	80	05	1111 1112 112 1131	Cnd	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental	28.520	
Totaux activité 80										
									Cnd	28.852
81 - Initiatives diverses en relation avec l'Enseignement fondamental										
09	2	51	01.01	81	01	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental	305	
09	2	51	01.06	81	16	01	Cnd	Dépenses diverses pour outils pédagogiques multimédia et circulaires électroniques	-	
09	2	51	01.07	81	19	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental, y compris créances années antérieures	-	
Totaux activité 81										
									Cnd	305
Totaux programme 8										
									Cnd	29.157
PROGRAMME 9										
DISCRIMINATIONS POSITIVES ET PROMOTION D'UNE ÉCOLE DE LA RÉUSSITE										
90 - Discriminations positives										
09	2	51	01.01	90	10	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux écoles et implantations à discrimination positive	-	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
09	2	51	01.02	90	13	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec les projets complémentaires relatifs aux écoles et implantations à discrimination positive	4.092	
09	3	51	01.03	90	16	01	Cnd	Dépenses en relation avec le paiement du personnel dans les "classes-passerelles"	-	
Totaux activité 90										
									Cnd	4.092
91 - Promotion d'une école de la réussite										
09	3	51	01.03	91	17	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux frais de rémunération des animateurs pédagogiques	-	
09	2	51	01.04	91	20	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux frais de fonctionnement pour la promotion d'une école de la réussite	-	
Totaux activité 91										
									Cnd	0
92 - Formations en relation avec l'enseignement fondamental										
09	2	51	01.03	92	18	01 1111 1112 112 1131 1211	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau meso - Enseignement de la Communauté française	113	
09	2	51	01.04	92	21	01	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau macro - Subventions aux écoles et Instituts supérieurs de pédagogie	216	
09	2	51	01.05	92	24	01	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau meso officiel subventionné	707	
09	2	51	01.06	92	27	01	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau micro	868	
09	3	51	01.07	92	30	01	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau macro - Remplacement des enseignants et encadrement des élèves	260	
09	3	51	01.08	92	33	01	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau meso/micro - Remplacement des enseignants et encadrement des élèves	390	
09	2	51	01.09	92	36	01	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau meso libre subventionné confessionnel	510	
09	2	51	01.10	92	39	01	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau meso libre non confessionnel	11	
09	2	51	01.11	92	42	01	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau meso non affilié	5	
Totaux activité 92										
									Cnd	3.080
93 - Brevet sélection										
09	3	51	01.02	93	16	01	Cnd	Formation brevet sélection Communauté française	32	
Totaux activité 93										
									Cnd	32
Totaux programme 9										
									Cnd	7.204
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51										
									Cnd	1.686.640

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
DIVISION ORGANIQUE 52											
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE											
PROGRAMME 0											
SUBSTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE											
02 - Frais de fonctionnement											
09	2	52	01.01	02	46	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées au comptage des élèves	90		
09	2	52	12.01	02	48	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	681		
09	2	52	12.02	02	51	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris créances années antérieures	52		
09	2	52	74.01	02	24	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	15		
Totaux activité 02											
									Cnd	838	
Totaux programme 0											
									Cnd	838	
PROGRAMME 4											
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE											
41 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
09	3	52	11.03	41	84	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	482.222		
Totaux activité 41											
									Cnd	482.222	
42 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
09	3	52	11.03	42	85	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	23.776		
Totaux activité 42											
									Cnd	23.776	
44 - Écoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions-traitements											
09	3	52	43.01	44	78	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	367.932		
Totaux activité 44											
									Cnd	367.932	
45 - Écoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions-traitements											
09	3	52	44.01	45	88	441	Cnd	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	1.128.049		
Totaux activité 45											
									Cnd	1.128.049	

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
Totaux programme 4									Cnd	2.001.979	
PROGRAMME 5											
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE											
50 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement											
09	2	52	12.45	50	34	1211	Cnd	Dépenses diverses des écoles belges en RFA - Enseignement de plein exercice (pour mémoire)	-		
09	2	52	41.23	50	35	415	Cnd	Dotation globale - Enseignement de plein exercice	100.253		
Totaux activité 50									Cnd	100.253	
51 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité"Enseignement de la Communauté"											
09	2	52	12.21	51	60	1211	Cnd	Assurance des élèves	375		
Totaux activité 51									Cnd	375	
53 - Écoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement											
09	2	52	43.05	53	02	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice	921		
09	2	52	43.23	53	56	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	47.669		
Totaux activité 53									Cnd	48.590	
54 - Écoles officielles subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné de plein exercice											
09	2	52	43.10	54	18	4314 4324	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné	414		
09	2	52	43.11	54	21	4314 4324	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné	207		
Totaux activité 54									Cnd	621	
55 - Écoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement											
09	2	52	44.21	55	61	443	Cnd	Subventions de fonctionnement aux internats	2.636		
09	2	52	44.23	55	67	443	Cnd	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	160.231		
Totaux activité 55									Cnd	162.867	
56 - Écoles libres subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné de plein exercice											

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
09	2	52	44.10	56	29	441	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné	1.307	
09	2	52	44.11	56	32	441	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné	654	
								Totaux activité 56		
								Totaux programme 5	Cnd	1.961
								Totaux programme 5	Cnd	314.667
								PROGRAMME 6		
								DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE		
								61 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques		
09	3	52	11.03	61	07	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire - Enseignement secondaire en alternance	7.245	
								Totaux activité 61		
								Totaux activité 61	Cnd	7.245
								63 - Écoles officielles subventionnées à horaire réduit - Subventions-traitements		
09	3	52	43.01	63	97	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	14.062	
								Totaux activité 63		
								Totaux activité 63	Cnd	14.062
								64 - Écoles libres subventionnées à horaire réduit - Subventions-traitements		
09	3	52	44.01	64	10	441	Cnd	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	24.181	
								Totaux activité 64		
								Totaux activité 64	Cnd	24.181
								Totaux programme 6	Cnd	45.488
								PROGRAMME 7		
								FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE		
								70 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement		
09	2	52	41.23	70	55	415	Cnd	Dotation globale - Enseignement secondaire en alternance	1.956	
								Totaux activité 70		
								Totaux activité 70	Cnd	1.956
								71 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"		
09	2	52	12.21	71	80	1211	Cnd	Assurance des élèves	15	
								Totaux activité 71		
								Totaux activité 71	Cnd	15

									En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux programme 7										
									Cnd	1.971
PROGRAMME 8										
INITIATIVES DIVERSES DE LA										
RÉGION WALLONNE ET DE LA										
RÉGION BRUXELLES-CAPITALE EN										
MATIÈRE D'EMPLOI										
80 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi										
09	3	52	11.05	80	32	1111 1112 112 1131	Cnd	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement secondaire	12.927	
Totaux activité 80										
									Cnd	12.927
Totaux programme 8										
									Cnd	12.927
PROGRAMME 9										
DISCRIMINATIONS POSITIVES - DIVERS										
90 - Discriminations positives - Enseignement secondaire										
09	2	52	01.02	90	40	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées aux services d'accrochage scolaire	1.040	
09	2	52	01.05	90	49	01	Cnd	Dépenses en relation avec le paiement du personnel supplémentaire dans les écoles et implantations à discrimination positive dans l'enseignement secondaire	-	
09	2	52	01.06	90	52	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec des projets de prévention de la violence	1.834	
09	2	52	01.07	90	55	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec le paiement du personnel et du fonctionnement du Service de médiation	3.465	
09	2	52	01.08	90	58	01 1111 1112 112 1131 1211	Cv	Crédit variable destiné au financement de projets éducatifs en faveur des populations issues de l'immigration (A)	-	
09	3	52	01.09	90	61	01	Cnd	Dépenses en relation avec le paiement du personnel dans les "classes-passerelles"	-	
Totaux activité 90										
									Cnd	6.339
									Cv	0
91 - Actions spécifiques dans le domaine de l'enseignement										
09	2	52	01.01	91	38	01 1111 1112 112 1131 1211	Cnd	Dépenses de toute nature visant à la sensibilisation des élèves à la culture	959	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
09	2	52	01.02	91	41	01 1111 1112 112 1131 1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'information, à la solidarité et à la démocratie ainsi qu'à la formation des délégués d'élèves	225	
09	2	52	01.04	91	47	01	Cv	Crédit variable relatif à la réalisation de programmes en relation avec l'enseignement secondaire (A)	-	
09	2	52	01.05	91	50	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées à la promotion des échanges linguistiques	100	
09	2	52	01.06	91	53	01	Cnd	Dépenses de toutes nature relatives aux cyberécoles	-	
09	2	52	01.09	91	62	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux média et à la lecture de la presse quotidienne	660	
09	2	52	01.10	91	65	01 1211 33	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec le projet CaroLingua	60	
Totaux activité 91										
									Cnd	2.004
									Cv	0
92 - Activités interréseaux										
09	2	52	12.02	92	44	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris les prix, les interventions pour des manifestations pédagogiques et culturelles interréseaux	40	
09	2	52	33.01	92	36	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Carrefour Economie Technologie Enseignement	375	
Totaux activité 92										
									Cnd	415
93 - Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles										
09	2	52	01.01	93	40	01	Cnd	Dépenses de toute nature en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles	2.500	
Totaux activité 93										
									Cnd	2.500
94 - Activités liées à l'équipement dans l'enseignement technique et professionnel										
09	2	52	01.01	94	41	01	Cnd	Dépenses liées à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	9.119	
09	2	52	01.02	94	44	01	Cv	Crédit variable pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel - Région wallonne (A)	-	
09	2	52	01.03	94	47	01	Cv	Crédit variable pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel (B)	7.810	
09	2	52	01.04	94	50	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel	201	

									<i>En milliers d'euros</i>		
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
Totaux activité 94											
									<i>Cnd</i>	9.320	
									<i>Cv</i>	7.810	
Totaux programme 9											
									<i>Cnd</i>	20.578	
									<i>Cv</i>	7.810	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52											
									<i>Cnd</i>	2.398.448	
									<i>Cv</i>	7.810	

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
DIVISION ORGANIQUE 53											
ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ											
PROGRAMME 0											
SUBSTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE											
02 - Frais de fonctionnement											
09	2	53	12.01	02	75	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	47		
09	2	53	74.01	02	51	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4		
Totaux activité 02											
									Cnd	51	
Totaux programme 0											
									Cnd	51	
PROGRAMME 4											
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ											
41 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant pédagogique - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
09	3	53	11.03	41	14	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire pédagogique	90.935		
Totaux activité 41											
									Cnd	90.935	
42 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
09	3	53	11.03	42	15	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	3.511		
Totaux activité 42											
									Cnd	3.511	
44 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant paramédical - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
09	3	53	11.03	44	17	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire paramédical	16.337		
Totaux activité 44											
									Cnd	16.337	
46 - Écoles officielles subventionnées - Subventions-traitements											
09	3	53	43.01	46	10	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements du personnel pédagogique	82.994		
Totaux activité 46											
									Cnd	82.994	

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
								47 - Écoles officielles subventionnées - Subventions-traitements - Paramédical			
09	3	53	43.01	47	11	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements du personnel paramédical	11.949		
								Totaux activité 47			
								Cnd		11.949	
								48 - Écoles libres subventionnées - Subventions-traitements			
09	3	53	44.01	48	21	441	Cnd	Subventions-traitements du personnel pédagogique	154.437		
								Totaux activité 48			
								Cnd		154.437	
								49 - Écoles libres subventionnées - Subventions-traitements - Paramédical			
09	3	53	44.01	49	22	441	Cnd	Subventions-traitements du personnel paramédical	16.985		
								Totaux activité 49			
								Cnd		16.985	
								Totaux programme 4			
								Cnd		377.148	
								PROGRAMME 5			
								FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ			
								50 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement			
09	2	53	12.45	50	61	1211	Cnd	Dépenses diverses des écoles belges en RFA	-		
09	2	53	41.23	50	62	415	Cnd	Dotation globale	18.668		
								Totaux activité 50			
								Cnd		18.668	
								51 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"			
09	2	53	12.21	51	87	1211	Cnd	Assurance des élèves	47		
								Totaux activité 51			
								Cnd		47	
								53 - Écoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement			
09	2	53	43.23	53	83	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires	8.296		
09	2	53	43.24	53	86	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires, y compris créances années antérieures	-		
								Totaux activité 53			
								Cnd		8.296	
								54 - Écoles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné			
09	2	53	43.06	54	33	4314 4324	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	48		
09	2	53	43.09	54	42	4314 4324	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné	85		
09	2	53	43.10	54	45	4314 4324	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné	43		

									En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux activité 54										
									<i>Cnd</i>	176
56 - Écoles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement										
09	2	53	44.23	56	95	443	Cnd	Subventions forfaitaires	15.827	
09	2	53	44.24	56	01	443	Cnd	Subventions forfaitaires y compris créances années antérieures	-	
Totaux activité 56										
									<i>Cnd</i>	15.827
57 - Écoles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné										
09	2	53	44.06	57	45	441	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	59	
09	2	53	44.07	57	48	441	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi y compris créances années antérieures	-	
09	2	53	44.09	57	54	441	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné	149	
09	2	53	44.10	57	57	441	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné	75	
Totaux activité 57										
									<i>Cnd</i>	283
Totaux programme 5										
									<i>Cnd</i>	43.297
PROGRAMME 6										
INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI										
60 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi										
09	3	53	11.05	60	39	1111 1112 112 1131	Cnd	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécialisé	2.847	
Totaux activité 60										
									<i>Cnd</i>	2.847
Totaux programme 6										
									<i>Cnd</i>	2.847
PROGRAMME 7										
ACTIONS DE LUTTE ET DE PRÉVENTION CONTRE LES ASSUÉTUDES ET LA VIOLENCE DANS LES ÉCOLES										
70 - Activités diverses										
09	2	53	01.01	70	44	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à des projets menés en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles, à l'information, à la solidarité et à la démocratie, ainsi qu'à l'accès à la culture	100	

								En milliers d'euros		
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
09	2	53	01.02	70	47	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'information, à la solidarité et à la démocratie ainsi qu'à la formation des délégués d'élèves	-	
								Totaux activité 70		
								Cnd		100
								Totaux programme 7		
								Cnd		100
								PROGRAMME 8		
								LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES		
								80 - Initiatives diverses		
09	2	53	01.01	80	54	01	Cnd	Cotisations à l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins éducatifs particuliers	25	
								Totaux activité 80		
								Cnd		25
								Totaux programme 8		
								Cnd		25
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53		
								Cnd		423.468

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 54										
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE										
PROGRAMME 0										
CONTRÔLE DES UNIVERSITÉS										
01 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes										
02	3	54	01.01	01	02	01 1111 1112 112 1131 1211	Cnd	Commissaires et délégués du Gouvernement - Personnel autre que statutaire	1.357	
Totaux activité 01										
									Cnd	1.357
Totaux programme 0										
									Cnd	1.357
PROGRAMME 1										
UNIVERSITÉS DE LA COMMUNAUTÉ										
10 - Frais de fonctionnement										
02	2	54	41.12	10	16	415	Cnd	Allocation de fonctionnement - Université de Liège	128.862	
02	2	54	41.13	10	19	415	Cnd	Allocation de fonctionnement - Université de Mons - Hainaut	26.958	
02	2	54	41.14	10	22	415	Cnd	Allocation de fonctionnement à la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux	13.384	
02	2	54	41.15	10	25	415	Cnd	Allocation de fonctionnement - Académie Wallonie-Europe	10.363	
Totaux activité 10										
									Cnd	179.567
11 - Subventions										
02	2	54	41.16	11	29	3122	Cnd	Subvention pour charges exceptionnelles au Centre Hospitalier Universitaire de Liège	8.924	
02	2	54	61.01	11	67	6141	Cnd	Subvention destinée à la constitution du capital du CHU de Liège	2.013	
Totaux activité 11										
									Cnd	10.937
13 - Subventions sociales										
02	2	54	41.15	13	28	415	Cnd	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	5.067	
Totaux activité 13										
									Cnd	5.067
Totaux programme 1										
									Cnd	195.571
PROGRAMME 2										
UNIVERSITÉS LIBRES										
20 - Intervention										
02	2	54	44.02	20	23	441	Cnd	Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971	6.688	
Totaux activité 20										
									Cnd	6.688

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
21 - Subventions											
02	2	54	44.04	21	30	440	Cnd	Subvention au Département Environnement de l'Université de Liège	2.797		
02	2	54	44.05	21	33	440	Cnd	Subvention à l'Institut universitaire Etudes du Judaïsme Martin Büber	170		
Totaux activité 21											
									Cnd	2.967	
22 - Subventions sociales - Universités libres subventionnées											
02	2	54	44.03	22	28	440	Cnd	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	12.168		
Totaux activité 22											
									Cnd	12.168	
23 - Allocations de fonctionnement											
02	2	54	44.12	23	56	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain	153.352		
02	2	54	44.13	23	59	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles	131.787		
02	2	54	44.14	23	62	44	Cnd	Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur	39.165		
02	2	54	44.15	23	65	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à la Faculté universitaire catholique de Mons	7.183		
02	2	54	44.16	23	68	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à la Faculté polytechnique de Mons	16.535		
02	2	54	44.17	23	71	44	Cnd	Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles	9.833		
02	2	54	44.18	23	74	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à l'Académie Louvain	18.261		
02	2	54	44.19	23	77	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à l'Académie Wallonie-Bruxelles	14.182		
Totaux activité 23											
									Cnd	390.298	
Totaux programme 2											
									Cnd	412.121	
PROGRAMME 3 SUBVENTIONS DIVERSES											
30 - Centre interuniversitaire de Formation permanente à Charleroi, Centre universitaire de Charleroi et Institut polytechnique de Charleroi											
02	2	54	33.14	30	67	33	Cnd	Subventions	266		
Totaux activité 30											
									Cnd	266	
Totaux programme 3											
									Cnd	266	
PROGRAMME 4 ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE											
41 - Frais de fonctionnement											
02	2	54	12.01	41	44	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	12		
02	2	54	12.70	41	57	1211	Cnd	Dépenses quelconques relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	16		

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
02	2	54	33.01	41	39	33	Cnd	Subventions relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	51		
02	2	54	34.03	41	54	3441	Cnd	Indemnités à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française en matière d'enseignement universitaire	1.000		
Totaux activité 41											
									Cnd	1.079	
42 - Conseil interuniversitaire de la Communauté française											
02	2	54	41.04	42	24	33	Cnd	Subventions de fonctionnement	222		
Totaux activité 42											
									Cnd	222	
43 - Subventions											
02	2	54	33.15	43	83	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques	382		
02	2	54	44.14	43	82	440	Cnd	Subvention à la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	212		
Totaux activité 43											
									Cnd	594	
44 - Subventions sociales - Institutions diverses											
02	2	54	44.15	44	86	440	Cnd	Subvention au service social de la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	6		
Totaux activité 44											
									Cnd	6	
45 - Coopération interuniversitaire - Banque de données											
02	2	54	40.02	45	12	33	Cnd	Bibliothèque virtuelle	255		
02	2	54	40.03	45	15	33	Cnd	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	309		
02	2	54	40.04	45	18	33	Cnd	Promotion de la santé et médecine préventive	-		
02	2	54	40.05	45	21	33	Cnd	Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite	991		
02	2	54	40.06	45	24	33	Cnd	Subventions aux écoles doctorales interuniversitaires	-		
02	2	54	40.07	45	27	33	Cnd	Intervention en faveur des étudiants bénéficiant d'une allocation d'étude	6.969		
Totaux activité 45											
									Cnd	8.524	
Totaux programme 4											
									Cnd	10.425	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54											
									Cnd	619.740	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 55										
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS										
UNIVERSITÉ ET HAUTES ÉCOLES										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION -										
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
02	2	55	12.01	02	32	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	26	
02	2	55	74.01	02	08	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	7	
Totaux activité 02										
									Cnd	33
03 - Divers										
02	2	55	01.10	03	58	01 1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives aux divers conseils consultatifs en matière d'enseignement supérieur	100	
Totaux activité 03										
									Cnd	100
Totaux programme 0										
									Cnd	133
PROGRAMME 1										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION -										
PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT										
12 - Frais de fonctionnement										
02	3	55	12.01	12	42	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	26	
02	3	55	74.01	12	18	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	7	
Totaux activité 12										
									Cnd	33
Totaux programme 1										
									Cnd	33
PROGRAMME 4										
DÉPENSES DE PERSONNEL DES										
HAUTES ÉCOLES (HORS DOTATIONS)										
40 - Hautes Écoles de la										
Communauté - Dépenses de										
personnel administratif et ouvrier -										
Rémunérations et allocations										
généralement quelconques										
02	3	55	11.03	40	67	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire (cadre d'extinction)	1.369	
Totaux activité 40										
									Cnd	1.369
41 - Hautes Écoles de la										
Communauté - Dépenses de										
personnel liées à la fusion et à la										
création des Hautes Écoles										
02	3	55	11.03	41	68	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire (mises en disponibilité)	1.792	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux activité 41										
									Cnd	1.792
42 - Hautes Écoles de la Communauté - Chargés de mission - Dépenses de personnel										
02	3	55	11.03	42	69	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire (chargés de mission)	127	
Totaux activité 42										
									Cnd	127
43 - Hautes Écoles officielles subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Écoles officielles subventionnées (hors subventions)										
02	3	55	43.14	43	03	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	5.133	
02	3	55	43.15	43	06	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements (chargés de mission)	501	
Totaux activité 43										
									Cnd	5.634
44 - Hautes Écoles libres subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Écoles libres subventionnées (hors subventions)										
02	3	55	44.10	44	01	441	Cnd	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	5.943	
02	3	55	44.11	44	04	441	Cnd	Subventions-traitements (chargés de mission)	302	
Totaux activité 44										
									Cnd	6.245
Totaux programme 4										
									Cnd	15.167
PROGRAMME 5										
FONCTIONNEMENT DES HAUTES ÉCOLES										
50 - Hautes Écoles de la Communauté - Divers										
02	2	55	01.04	50	87	1211	Cnd	Écoles d'interprètes internationaux de Mons	-	
Totaux activité 50										
									Cnd	0
51 - Hautes Écoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement aux Hautes Écoles de la Communauté française										
02	2	55	41.21	51	14	415	Cnd	Dotation aux Hautes Écoles	82.476	
02	2	55	41.22	51	17	415	Cnd	Dotation aux Hautes Écoles, y compris créances années antérieures	-	
Totaux activité 51										
									Cnd	82.476
52 - Hautes Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement										

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	2	55	11.03	52	79	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire des internats autonomes	4.992	
02	2	55	12.01	52	82	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	28	
02	2	55	41.23	52	21	415	Cnd	Dotation aux internats autonomes	3.116	
Totaux activité 52										
									Cnd	8.136
53 - Hautes Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"										
02	2	55	12.21	53	46	1211	Cnd	Assurance des élèves	140	
Totaux activité 53										
									Cnd	140
54 - Hautes Écoles de la Communauté - Divers - Jury										
02	2	55	12.01	54	84	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	79	
02	2	55	12.02	54	87	1211	Cnd	Commission du certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur	22	
Totaux activité 54										
									Cnd	101
56 - Hautes Écoles officielles subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Écoles officielles subventionnées										
02	2	55	43.14	56	16	4314 4316 4324 4326	Cnd	Subventions aux Hautes Écoles	109.267	
02	2	55	43.15	56	19	4314 4316 4324 4326	Cnd	Subventions aux Hautes Écoles, y compris créances années antérieures	-	
Totaux activité 56										
									Cnd	109.267
57 - Hautes Écoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Écoles libres subventionnées										
02	2	55	44.13	57	23	441 443	Cnd	Subventions aux Hautes Écoles	168.291	
02	2	55	44.14	57	26	441 443	Cnd	Subventions aux Hautes Écoles, y compris créances années antérieures	-	
Totaux activité 57										
									Cnd	168.291
58 - Refinancement des Hautes Écoles - Enseignement										
02	2	55	01.01	58	86	01	Cnd	Dépenses générales quelconques relatives aux Hautes Ecoles	86	
02	2	55	01.02	58	89	01 1111 4314 441	Cnd	Aide supplémentaire en matière d'encadrement dans les Hautes Ecoles	-	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	2	55	01.03	58	92	01 1111 4314 441	Cnd	Allocation d'aide à la démocratisation de l'accès aux Hautes Ecoles (hors part complément subsides sociaux)	-	
02	3	55	01.04	58	95	01	Cnd	Provision pour politiques nouvelles	-	
02	2	55	01.05	58	01	01	Cnd	Soutien à la recherche en Hautes Ecoles (nouveau)	250	
Totaux activité 58										
									Cnd	336
59 - Refinancement des Hautes Écoles - Équipement										
02	2	55	01.01	59	87	01	Cv	Crédit variable relatif aux interventions des régions (A)	-	
Totaux activité 59										
									Cv	0
Totaux programme 5										
									Cnd	368.747
									Cv	0
PROGRAMME 6										
DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTS SUPÉRIEURS D'ARCHITECTURE										
60 - Institut supérieur d'architecture de la Communauté - Dépenses de personnel et de fonctionnement										
02	2	55	11.03	60	87	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire de l'Institut d'Architecture - La Cambre	2.285	
02	2	55	41.21	60	23	415	Cnd	Dotation à l'Institut d'architecture - La Cambre	536	
Totaux activité 60										
									Cnd	2.821
61 - Institut supérieur d'architecture officiel subventionné - Dépenses de personnel et de fonctionnement										
02	2	55	43.24	61	51	4324	Cnd	Subventions - traitements de l'Intercommunale d'Architecture	5.536	
02	2	55	43.26	61	57	4326	Cnd	Subvention à l'Intercommunale d'architecture	492	
Totaux activité 61										
									Cnd	6.028
62 - Instituts supérieurs d'architecture libres subventionnés - Dépenses de personnel et de fonctionnement										
02	2	55	44.13	62	28	441 443	Cnd	Subvention aux Instituts Saint-Luc	627	
02	2	55	44.31	62	82	441	Cnd	Subventions - traitements des Instituts Saint-Luc	6.397	
Totaux activité 62										
									Cnd	7.024
63 - Démocratisation de l'accès aux Instituts supérieurs d'architecture										
02	2	55	01.01	63	91	01	Cnd	Allocations d'aide à la démocratisation de l'accès aux Instituts supérieurs d'architecture - hors part complément subsides sociaux	161	

									En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux activité 63									<i>Cnd</i>	161
Totaux programme 6									<i>Cnd</i>	16.034
PROGRAMME 7										
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ										
70 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes										
02	3	55	01.01	70	01	01	Cnd	Commissaires et délégués du Gouvernement	542	
						1111				
						1112				
						112				
						1131				
						1211				
						7422				
Totaux activité 70									<i>Cnd</i>	542
71 - Allocations familiales										
02	3	55	45.40	71	30	1131	Cnd	Allocations familiales du personnel de la Communauté française dans l'enseignement supérieur hors université	1.630	
02	3	55	45.41	71	33	1131	Cnd	Allocations familiales du personnel de l'officiel subventionné de l'enseignement supérieur hors université	1.791	
02	3	55	45.42	71	36	1131	Cnd	Allocations familiales du personnel du libre subventionné de l'enseignement supérieur hors université	4.177	
Totaux activité 71									<i>Cnd</i>	7.598
72 - Congés de maternité										
02	3	55	01.01	72	03	01	Cnd	Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liés aux congés de maternité	229	
						1111				
						1112				
						112				
						1131				
Totaux activité 72									<i>Cnd</i>	229
Totaux programme 7									<i>Cnd</i>	8.369
PROGRAMME 8										
HAUTES ÉCOLES ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ										
81 - Divers										
02	2	55	12.02	81	17	1211	Cnd	Dépenses relatives au fonctionnement des réseaux NARIC (CE) & ENIC (Unesco/Conseil de l'Europe) et Projets européens	157	
02	2	55	12.24	81	83	1211	Cnd	Dépenses diverses relatives à la promotion de l'enseignement supérieur hors université	55	
02	2	55	33.01	81	09	33	Cnd	Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur	103	
02	2	55	33.02	81	12	33	Cnd	Subventions aux centres de ressources de l'Éducation aux médias	31	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	2	55	40.01	81	72	441	Cnd	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	309	
02	2	55	40.02	81	75	441	Cnd	allocation pour la promotion de la réussite en Hautes Ecoles	494	
02	2	55	43.02	81	05	434	Cnd	Dotations aux centres de ressources de l'Éducation aux médias	10	
Totaux activité 81										
									Cnd	1.159
82 - Subventions sociales										
02	2	55	33.01	82	10	33	Cnd	Subventions sociales aux Hautes Ecoles	5.880	
02	2	55	33.02	82	13	33	Cnd	Subventions sociales aux Ecoles d'architecture	236	
Totaux activité 82										
									Cnd	6.116
Totaux programme 8										
									Cnd	7.275
PROGRAMME 9										
INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI										
90 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi										
02	3	55	11.05	90	26	1111 1112 112 1131	Cnd	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur hors université	3.867	
Totaux activité 90										
									Cnd	3.867
91 - Interventions diverses - Fonds Européens										
02	3	55	01.01	91	22	01	Cv	Crédit variable relatif aux dépenses entraînées par des programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur (B)	100	
Totaux activité 91										
									Cv	100
92 - Interventions diverses - Etat fédéral										
02	3	55	01.01	92	23	01	Cv	Crédit variable relatif aux dépenses entraînées par des programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur (A)	-	
Totaux activité 92										
									Cv	0
Totaux programme 9										
									Cnd	3.867
									Cv	100
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55										
									Cnd	419.625
									Cv	100

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 56										
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
05	2	56	12.01	02	59	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	123	
05	2	56	12.24	02	31	1211	Cnd	Dépenses quelconques relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale	50	
05	2	56	33.01	02	54	33	Cnd	Subventions relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale, y compris créances années antérieures	78	
05	2	56	74.01	02	35	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	
Totaux activité 02										
									Cnd	261
Totaux programme 0										
									Cnd	261
PROGRAMME 1										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT										
12 - Frais de fonctionnement										
05	3	56	12.01	12	69	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	2	
05	3	56	74.01	12	45	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	2	
Totaux activité 12										
									Cnd	4
Totaux programme 1										
									Cnd	4
PROGRAMME 4										
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE										
40 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
05	3	56	11.03	40	94	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	38.989	
Totaux activité 40										
									Cnd	38.989
41 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
05	3	56	11.03	41	95	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	635	
Totaux activité 41										
									Cnd	635

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
								43 - Écoles officielles subventionnées - Subventions-traitements			
05	3	56	43.01	43	88	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements	70.113		
								Totaux activité 43			
									Cnd	70.113	
								44 - Écoles libres subventionnées - Subventions-traitements			
05	3	56	44.01	44	01	441	Cnd	Subventions-traitements	39.065		
								Totaux activité 44			
									Cnd	39.065	
								45 - Provision			
05	3	56	01.01	45	03	01	Cnd	Provision pour l'augmentation de l'offre de formation dans l'enseignement de promotion sociale (nouveau)	1.200		
								Totaux activité 45			
									Cnd	1.200	
								Totaux programme 4			
									Cnd	150.002	
PROGRAMME 5											
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE											
								50 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement			
05	2	56	41.23	50	46	415	Cnd	Dotation globale	3.451		
								Totaux activité 50			
									Cnd	3.451	
								51 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"			
05	2	56	12.21	51	71	1211	Cnd	Assurance des élèves	360		
								Totaux activité 51			
									Cnd	360	
								52 - Écoles de la Communauté - Dépenses de fonctionnement			
05	2	56	41.24	52	51	1111 1112 112 1131 1211	Cv	Crédit variable relatif à la dotation globale pour des dépenses de fonctionnement et de personnel - Enseignement de promotion sociale de la Communauté française (B)	2.627		
								Totaux activité 52			
									Cv	2.627	
								54 - Écoles officielles subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement			
05	2	56	43.08	54	23	4314 4324	Cnd	Frais pour la formation continuée	100		
05	2	56	43.23	54	68	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires	4.414		
05	2	56	43.24	54	71	4314 4316 4324 4326	Cv	Crédit variable relatif au subventionnement des dépenses de fonctionnement et de personnel - Enseignement de promotion sociale officiel subventionné (B)	3.734		

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
05	2	56	43.25	54	74	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires y compris dépenses arriérées	-	
Totaux activité 54										
									Cnd	4.514
									Cv	3.734
55 - Écoles libres subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement										
05	2	56	44.08	55	33	441	Cnd	Frais pour la formation continuée	56	
05	2	56	44.23	55	78	443	Cnd	Subventions forfaitaires	1.870	
05	2	56	44.24	55	81	441 443	Cv	Crédit variable relatif au subventionnement des dépenses de fonctionnement et de personnel - Enseignement de promotion sociale libre subventionné (B)	2.885	
05	2	56	44.25	55	84	443	Cnd	Subventions forfaitaires y compris dépenses arriérées	-	
Totaux activité 55										
									Cnd	1.926
									Cv	2.885
56 - Formation-subvention à l'acquisition d'équipements										
05	2	56	60.01	56	60	6151 6311 6321 641	Cv	Crédit variable pour l'octroi de subventions d'équipements pour les écoles de Promotion sociale (A)	-	
Totaux activité 56										
									Cv	0
Totaux programme 5										
									Cnd	10.251
									Cv	9.246
PROGRAMME 6										
INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI										
60 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi										
05	3	56	11.05	60	23	1111 1112 112 1131	Cnd	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement de promotion sociale	618	
Totaux activité 60										
									Cnd	618
Totaux programme 6										
									Cnd	618
PROGRAMME 7										
LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - DIVERS										
70 - Initiatives diverses										
05	2	56	01.01	70	28	01 1111 1112 112 1131 1211	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la mise en oeuvre de mesures de discrimination positive	1.220	

									<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux activité 70										
									<i>Cnd</i>	1.220
Totaux programme 7										
									<i>Cnd</i>	1.220
PROGRAMME 8 RESTRUCTURATION ET VALIDATION DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE										
81 - Actions diverses										
05	2	56	01.01	81	39	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de validation des compétences en promotion sociale	500	
05	2	56	01.02	81	42	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec l'évaluation de la qualité de l'enseignement de promotion sociale	250	
Totaux activité 81										
									<i>Cnd</i>	750
83 - Transfert de données										
05	2	56	01.03	83	47	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la mise en œuvre du protocole CISCO	55	
05	2	56	01.04	83	50	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de développement d'initiatives en rapport avec la société de la connaissance et en particulier pour des politiques de développement en matière d'alphabétisation et de formation en français langue étrangère	-	
Totaux activité 83										
									<i>Cnd</i>	55
Totaux programme 8										
									<i>Cnd</i>	805
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 56										
									<i>Cnd</i>	163.161
									<i>Cv</i>	9.245

									En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 57										
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE										
PROGRAMME 0										
SUBSTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
09	2	57	12.01	02	86	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	54	
09	2	57	74.01	02	62	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	
Totaux activité 02										
									Cnd	59
Totaux programme 0										
									Cnd	59
PROGRAMME 1										
SUBSTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT										
12 - Frais de fonctionnement										
09	3	57	12.01	12	96	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	35	
09	3	57	74.01	12	72	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	
Totaux activité 12										
									Cnd	40
Totaux programme 1										
									Cnd	40
PROGRAMME 2										
INITIATIVES ET SUBVENTIONS DIVERSES										
20 - Académie d'été de Wallonie										
09	2	57	33.02	20	05	33	Cnd	Subventions à l'établissement d'utilité publique	200	
Totaux activité 20										
									Cnd	200
21 - Subventions à des associations diverses										
09	2	57	33.04	21	12	33	Cnd	Formation en cours de carrière - Dépenses de toute nature	350	
Totaux activité 21										
									Cnd	350
Totaux programme 2										
									Cnd	550
PROGRAMME 3										
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR										
30 - Établissements de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
02	3	57	11.03	30	14	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	22.837	

									En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux activité 30									Cnd	22.837
31 - Établissements de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
02	3	57	11.03	31	15	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	2.973	
Totaux activité 31									Cnd	2.973
32 - Établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions-traitements										
02	3	57	43.01	32	07	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements	9.701	
Totaux activité 32									Cnd	9.701
33 - Établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions-traitements										
02	3	57	44.01	33	17	441	Cnd	Subventions-traitements	21.381	
Totaux activité 33									Cnd	21.381
Totaux programme 3									Cnd	56.892
PROGRAMME 4 FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR										
40 - Établissements de la Communauté - Frais de fonctionnement										
02	2	57	41.01	40	94	415	Cnd	Dotation globale aux 6 établissements d'enseignement artistique de la Communauté française à gestion séparée y compris les frais résultant de la formation continuée	3.095	
Totaux activité 40									Cnd	3.095
42 - Établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement										
02	2	57	43.03	42	23	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés	501	
Totaux activité 42									Cnd	501
43 - Établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Divers										
02	2	57	01.01	43	28	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec l'enseignement artistique	26	
Totaux activité 43									Cnd	26

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
								44 - Établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions de fonctionnement			
02	2	57	44.30	44	18	443	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés	1.615		
								Totaux activité 44			
								<i>Cnd</i>		1.615	
								45 - Établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Divers			
02	2	57	33.01	45	27	33	Cnd	Subventions à des associations diverses	86		
								Totaux activité 45			
								<i>Cnd</i>		86	
								46 - Subsidés sociaux - Ecoles supérieures des arts			
02	2	57	33.02	46	31	33	Cnd	Subsidés sociaux aux écoles supérieures des arts	623		
								Totaux activité 46			
								<i>Cnd</i>		623	
								47 - Centre d'Appui			
02	2	57	41.02	47	07	415	Cnd	Dotation au Centre d'appui aux écoles supérieures des arts	-		
								Totaux activité 47			
								<i>Cnd</i>		0	
								48 - Délégués du gouvernement			
02	2	57	01.01	48	33	01	Cnd	Dépenses de personnel et de fonctionnement	245		
								Totaux activité 48			
								<i>Cnd</i>		245	
								49 - Démocratisation de l'accès aux Ecoles supérieures des Arts			
02	2	57	01.01	49	34	01	Cnd	Allocations d'aide à la démocratisation de l'accès aux Ecoles supérieures des Arts - hors part complément subsides sociaux	380		
								Totaux activité 49			
								<i>Cnd</i>		380	
								Totaux programme 4			
								<i>Cnd</i>		6.571	
								PROGRAMME 5			
								DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE OFFICIELS SUBVENTIONNÉS			
								50 - Subventions-traitements			
09	3	57	43.01	50	25	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements	2.161		
								Totaux activité 50			
								<i>Cnd</i>		2.161	
								Totaux programme 5			
								<i>Cnd</i>		2.161	

									En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
									PROGRAMME 6	
									FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE OFFICIELS SUBVENTIONNÉS	
									60 - Subventions de fonctionnement	
09	2	57	43.02	60	38	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés	-	
									Totaux activité 60	
									Cnd	0
									Totaux programme 6	
									Cnd	0
									PROGRAMME 7	
									DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT	
									70 - Établissements d'enseignement officiels subventionnés	
09	3	57	43.01	70	45	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements	72.416	
									Totaux activité 70	
									Cnd	72.416
									71 - Établissements d'enseignement libres subventionnés	
09	3	57	44.01	71	55	441	Cnd	Subventions-traitements	8.260	
									Totaux activité 71	
									Cnd	8.260
									72 - Humanités artistiques	
09	3	57	01.01	72	57	441 4314 4324	Cnd	Subventions traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné	1.454	
									Totaux activité 72	
									Cnd	1.454
									Totaux programme 7	
									Cnd	82.130
									PROGRAMME 8	
									FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT	
									80 - Établissements d'enseignement officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement	
09	2	57	43.02	80	58	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés	2.605	
									Totaux activité 80	
									Cnd	2.605
									81 - Établissements d'enseignement officiels subventionnés - Initiatives et subventions diverses	
09	2	57	43.06	81	71	4316 4326	Cnd	Subventions pour les expérimentations pédagogiques	20	
									Totaux activité 81	
									Cnd	20

										<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Totaux
									82 - Établissements d'enseignement libres subventionnés - Subventions de fonctionnement		
09	2	57	44.30	82	56	443	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés		216	
									Totaux activité 82		
									<i>Cnd</i>		216
									Totaux programme 8		
									<i>Cnd</i>		2.841
									PROGRAMME 9		
									EQUIPEMENTS		
									90 - Dépenses en matière d'équipement		
02	2	57	60.01	90	24	6151	Cnd	Equipement des écoles supérieures des arts		46	
02	2	57	61.01	90	33	6151	Cnd	Achèvement de l'orgue d'études du Conservatoire Royal de Bruxelles (nouveau)		94	
02	2	57	63.01	90	51	6311 6321	Cnd	Equipement des écoles supérieures des arts officielles subventionnées		21	
02	2	57	64.01	90	60	641	Cnd	Equipement des écoles supérieures des arts libres subventionnées		66	
									Totaux activité 90		
									<i>Cnd</i>		227
									Totaux programme 9		
									<i>Cnd</i>		227
									TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 57		
									<i>Cnd</i>		151.471

En milliers d'euros											
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
DIVISION ORGANIQUE 58											
ENSEIGNEMENT À DISTANCE											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE											
02 - Frais de fonctionnement											
09	2	58	01.01	02	14	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux projets et aux initiatives nouvelles en matière de politique d'enseignement à distance	300		
09	2	58	12.01	02	16	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	812		
09	2	58	12.02	02	19	1211	Cnd	Païement des professeurs correcteurs	1.824		
09	2	58	12.09	02	40	1211	Cnd	Dépenses relatives à des nouvelles initiatives en matière d'enseignement à distance	-		
09	2	58	33.01	02	11	33	Cnd	Subventions dans le cadre d'initiatives nouvelles	-		
09	2	58	74.01	02	89	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	38		
Totaux activité 02											
									Cnd	2.974	
Totaux programme 0											
									Cnd	2.974	
PROGRAMME 1											
SUBSISTANCE INSPECTION											
10 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
09	3	58	11.03	10	21	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	9		
Totaux activité 10											
									Cnd	9	
Totaux programme 1											
									Cnd	9	
PROGRAMME 3											
RÉALISATION D'ACTIONS OU DE FORMATIONS DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE À L'INTERVENTION DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE											
30 - Actions diverses											
09	2	58	01.01	30	42	01	Cv	Crédit variable destiné au financement de programmes d'actions et de formations de réinsertion professionnelle à l'intervention de l'enseignement à distance (A)	210		
Totaux activité 30											
									Cv	210	
Totaux programme 3											
									Cv	210	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58											
									Cnd	2.983	
									Cv	210	

										<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Totaux
TOTAUX CHAPITRE III											
									<i>Cnd</i>		6.339.312
									<i>Cde</i>		28.591
									<i>Cdo</i>		28.678
									<i>Cv</i>		28.274

CHAPITRE IV
DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

									En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 85										
DETTE DIRECTE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION										
01 - Frais de fonctionnement										
03	1	85	12.08	01	86	1211	Cnd	Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion des finances publiques, en ce compris des dépenses - de formations, d'information et d'études	770	
03	1	85	74.01	01	41	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	15	
Totaux activité 01										
									Cnd	785
Totaux programme 0										
									Cnd	785
PROGRAMME 1										
SERVICE DE LA DETTE DIRECTE										
10 - Amortissements et charges d'intérêts - Papier commercial										
03	1	85	21.01	10	58	213	Cnd	Intérêts dus en application de l'article 54, § 1er, alinéa 3, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et de la convention d'exécution, y compris années antérieures	7.063	
03	1	85	21.03	10	64	211	Cnd	Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à très court terme, intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie à court terme et intérêts dus à des organismes administratifs de la Communauté disposant d'une autonomie comptable, y compris années antérieures	14.160	
03	1	85	21.04	10	67	211	Cnd	Intérêts dus pour la dette consolidée, y compris primes éventuelles	122.704	
03	1	85	91.01	10	09	911	Cnd	Amortissements dus pour la dette consolidée	-	
Totaux activité 10										
									Cnd	143.927
Totaux programme 1										
									Cnd	143.927
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85										
									Cnd	144.712

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 86										
DETTE LIÉE AUX INVESTISSEMENTS										
IMMOBILIERS DES INSTITUTIONS										
UNIVERSITAIRES										
PROGRAMME 1										
SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE										
10 - Subventions et charges										
financières des universités de la										
Communauté										
03	1	86	21.03	10	91	211	Cnd	Intérêts de l'emprunt contracté en 1991 pour les investissements académiques des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)	-	
03	1	86	44.08	10	22	415 211	Cnd	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements sociaux des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)	87	
03	1	86	91.01	10	36	911	Cnd	Amortissement de l'emprunt contracté en 1991 pour les investissements académiques des universités de la Communauté	-	
Totaux activité 10										
									Cnd	87
11 - Subventions et charges										
financières des universités libres										
03	1	86	21.04	11	95	211	Cnd	Intérêts de l'emprunt contracté en 1991 par la Communauté pour le financement des investissements immobiliers des universités libres (y compris primes éventuelles)	-	
03	1	86	21.05	11	01	211	Cnd	Intérêts relatifs à l'acquisition des terrains de la plaine des manoeuvres à Etterbeek	20	
03	1	86	44.08	11	23	444	Cnd	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des universités libres (y compris primes éventuelles)	10.543	
03	1	86	44.40	11	22	444	Cnd	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise pour des investissements immobiliers	50	
03	1	86	91.01	11	37	911	Cnd	Subventions en capital destinées à l'amortissement des emprunts souscrits pour le financement de la Fondation universitaire luxembourgeoise	-	
03	1	86	91.02	11	40	911	Cnd	Subventions en capital destinées à l'amortissement des emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques des universités libres	-	
03	1	86	91.03	11	43	911	Cnd	Amortissement de l'emprunt contracté en 1991 par la Communauté pour le financement des investissements immobiliers des universités libres	-	
03	1	86	91.04	11	46	911	Cnd	Subvention en capital destinée à l'amortissement de l'acquisition des terrains de la plaine des manoeuvres à Etterbeek	-	

										<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Totaux
Totaux activité 11											
									<i>Cnd</i>	10.613	
Totaux programme 1											
									<i>Cnd</i>	10.700	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86											
									<i>Cnd</i>	10.700	

									En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 87 DETTE LIÉE AUX EMPRUNTS DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE PROGRAMME 1 SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE 10 - Intérêts et charges d'amortissements										
03	1	87	21.11	10	45	211	Cnd	Charges d'intérêts des emprunts visés à l'art. 1er du décret programme du 26 juin 1992 et à l'art. 7 du décret portant diverses mesures en matière de Culture, d'Affaires sociales, d'Enseignement et de Budget du 21 décembre 1992 (pour mémoire)	-	
03	1	87	91.11	10	93	911	Cnd	Charges d'amortissement des emprunts visés à l'art. 1er du décret programme du 26 juin 1992 et à l'art. 7 du décret portant diverses mesures en matière de Culture, d'Affaires sociales, d'Enseignement et de Budget du 21 décembre 1992 (pour mémoire)	-	
Totaux activité 10										
									Cnd	0
Totaux programme 1										
									Cnd	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 87										
									Cnd	0
TOTAUX CHAPITRE IV										
									Cnd	155.412

CHAPITRE V
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

									En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 90 DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE PROGRAMME 1 DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE 11 - Région Wallonne - Cocof										
03	1	90	01.32	11	10	4531	Cnd	Dotation à la Région wallonne	330.888	
03	1	90	01.33	11	13	451	Cnd	Dotation à la Commission communautaire française	97.747	
03	1	90	01.34	11	16	451 4531	Cnd	Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française - Règlement définitif de l'exercice antérieur (y compris les intérêts)	7.845	
Totaux activité 11										
									Cnd	436.480
Totaux programme 1										
									Cnd	436.480
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90										
									Cnd	436.480
TOTAUX CHAPITRE V										
									Cnd	436.480
TOTAL GÉNÉRAL										
									Cnd	8.399.621
									Cde	72.369
									Cdo	59.175
									Cv	89.944

SECTION PARTICULIERE

(en milliers d'euros)

Art.	Litt	Mode de disposition	LIBELLES	Solde au 1 ^{er} janvier	Recettes de l'année	Dépenses de l'année	Solde au 31 décembre
			DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE SUR RESSOURCES AFFECTEES				
			FONDS ALIMENTES PAR DES RESSOURCES PARTICULIERES				
66	48	B	Fonds pour la qualification agricole et l'éducation sociale et économique (arrêté royal du 23 août 1974)	-1 822			-1 822
66	49	A	Exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand. (Des avances de trésorerie peuvent être octroyées dans la limite du total des montants des conventions relatives au secteur et visées à l'article 9 de l'arrêté royal n°25 précité)	-1 103			-1 103
66	60	B	Fonds destiné à la réalisation de programmes particuliers financés par le FSE (Des avances de trésorerie peuvent être octroyées dans la limite du total des montants accordés par la Communauté Européenne)	—	—	—	—
			TOTAUX DE LA SECTION PARTICULIERE	-2 925	—	—	-2 925

ORGANISMES ADMINISTRATIFS

A COMPTABILITE AUTONOME

Services à gestion séparée

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel	GS 03
Enseignement obligatoire	GS 04
Hautes Ecoles	GS 05
Centres P.M.S.	GS 06
Fonds des bâtiments scolaires de la Communauté française	GS 07
Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné	GS 09
Fonds de garantie des bâtiments scolaires	GS 10
Observatoire des Politiques culturelles	GS 11
Agence Fonds social européen	GS 12
Ecole d'administration publique	GS 13
Musée royal de Mariemont	GS 14
Centre de l'Aide à la presse écrite	GS 15
Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie	GS 16
Ferme expérimentale de la Faculté des sciences agronomiques de Gembloux	GS 17
Centre technique et pédagogique de Frameries	GS 18
Centre d'autoformation et de formation continue Tihange	GS 20
Ecoles supérieures des Arts	GS 22
Enseignement de promotion sociale	GS 23
Internats autonomes de la Communauté française	GS 25
La Cambre - Institut d'architecture	GS 26
Centre de dépaysement et de plein air CF Ethe-Buzenol	GS 29
Centre de dépaysement et de plein air CF Domaine des Masures à Han-sur-Lesse	GS 31
Centre de dépaysement et de plein air Classes d'Ardenne Esneux	GS 33
Centre de dépaysement et de plein air CF Marbehan	GS 35
Centre de dépaysement et de plein air La Louvière Saint-Vaast	GS 37
Centre de dépaysement et de plein air Classes de plein air et de forêt Saint-Hubert	GS 39
Centre de dépaysement et de plein air CF La Roseraie Péruwelz	GS 41
Centre de dépaysement et de plein air Centre scientifique Fleurus Sivry-Rance	GS 43
Centre de dépaysement et de plein air CF Wellin	GS 45
Centre de dépaysement et de plein air Gouvvy	GS 47
Centre des technologies agronomiques de la CF Strée	GS 49
Centre technique horticole de Gembloux	GS 51

Organismes d'Intérêt Public

WBI	OIP 02
-----	--------

SERVICES A GESTION SEPARÉE

ARTICLE 70.01.C

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel
Budget des dépenses et recettes-Exercice budgétaire 2009

RECETTES

1.2	Dotation de la Communauté française	15.448
1.3	Contribution à la production audiovisuelle des distributeurs	2.400
1.4	Recettes diverses dont le Médiadesk	290
1.5	Ajustement	199
1.6	Dotation accord non-marchand	250
1.7	Contribution à la production audiovisuelle des éditeurs de services	23

Total des recettes	18.610
---------------------------	---------------

DEPENSES

2.2	Actions d'animation et de promotion dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma dont WBI, à l'initiative de l'administration	782
2.3	Primes à l'industrie cinématographique	1.143
2.4	Ateliers d'accueil et ateliers de production	1.300
	Subventions à octroyer, notamment, aux associations suivantes: Atelier de l'INSAS, Atelier IAD, Atelier La Cambre, Collectif Dérives, Atelier Graphoui, Wallonie Image Production, CPC, Atelier Alfred, Atelier Jeunes Cinéastes, Caméra Enfants Admis, CBA, Centre de Création Multimédia de la C.F., GSARA, Centre de Ressources Vidéo.	
2.5	Subventions aux associations assurant la promotion et la diffusion cinématographiques	570
	Subventions à octroyer, notamment, aux associations suivantes: Festival du CM de Bruxelles, Midis du Cinéma, Festival du Court Métrage de Huy, Filmer à tout prix, Média 10/10, Festival du dessin animé, Festival Indépendant, Festival du Film d'Amour, Festival du Film Fantastique Caméra aux Jeunes, Festival de Bruxelles, Vidéo Wall, Festival International du film Francophone, Festival du Film européen de Virton, Festival du Cinéma belge de Moustier-sur-Sambre et divers à déterminer	
2.6	Aide à la création (relance de la production indépendante avec la RTBF)	1.415
2.7	Subventions aux associations de promotion, de diffusion de l'audiovisuel et divers	1.300
	Subventions à octroyer, notamment, aux bénéficiaires suivants: Cinélibre, l'Observatoire européen, C.P.C., DISC, Centre Création Multimédia de la C.F., Article 27, Edimédia, IMA'J (Mémoire juive), CLARA, CIVA, Centre du film sur l'Art, Centre audiovisuel Liège, Association européenne du dessin animé, A.I.D.A., Cinémathèque royale, Aide RACC, Fonds Storck, C.I.A.V., Cinéculture (Samedis du Cinéma), Service national des Ciné-Clubs, Midis du Cinéma, Centre Laïque audiovisuel, Cinélibre, Studio Parallax, Bureau de liaison du cinéma de l'espace francophone, Action Culture Enseignement, Convention Comédia, Le p'tit ciné, Folioscope, Inform'Action, Grand Angle et divers à déterminer.	
2.8	Aide à la création audiovisuelle, y compris la contribution des télédiffuseurs	9.325
2.9	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement du service (conseils, commissions) et autres à déterminer	150
2.10	Dépenses afférentes à Eurimages, au Médiadesk et à certains accords internationaux	450
2.11	Actions visant à permettre la promotion et la distribution des films de la CF, soit en Belgique, soit dans des festivals majeurs à l'étranger, via les producteurs et les distributeurs	700
2.12	Aide aux Salles d'Art et Essai	910
2.13	Ateliers d'accueil et ateliers de production-Accords non-marchand	250
2.14	Cinéma expérimental	100
2.15	Multimédia (Imal)	30
2.16	Films Micro Budget	185

Total des dépenses	18.610
---------------------------	---------------

Résultat	0
-----------------	----------

ARTICLE 70.02.C

Budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté enseignement obligatoire				
niveaux d'enseignement	en euros primaire 2004	en euros secondaire 2004	en euros spécialisé 2002	total en euros
sur base de l'exercice réalisé				
1. Solde au 1 ^{er} janvier 2009	4.130.648,12	37.438.915,82	4.086.093,15	45.655.657,09
2. Recettes				
Total recettes	9.923.749,68	91.287.353,16	15.289.961,30	116.501.064,14
3. Dépenses				
Total dépenses	9.255.589,08	87.637.803,82	3.012.897,43	99.906.290,33
4. Solde au 31 décembre 2009 (1) + (2) - (3)	4.798.808,72	41.088.465,16	16.363.157,02	62.250.430,90

ARTICLE 70.03.C

SERVICES A GESTION SEPARÉE
HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ANNEE BUDGETAIRE 2009

Communauté française de Belgique

N°	ETABLISSEMENT	REPORT au 01.01.2009	RECETTES			solde au 31.12.2009
			TOTAL ANNEE	TOTAL GENERAL	TOTAL DEPENSES	
1	H.E. de Bruxelles	1.410.171,62	2.909.702,78	4.319.874,40	2.788.812,12	1.531.062,28
2	H.E. Paul Herbin	3.171.275,49	2.112.378,49	5.283.653,98	2.576.896,02	2.706.757,96
3	H.E. du Hainaut	3.374.840,72	5.005.593,23	8.380.433,95	3.996.596,87	4.383.837,08
4	H.E. Charlemagne	405.712,45	4.364.826,48	4.770.538,93	3.330.108,92	1.440.430,01
5	H.E. Albert Jacquart	1.327.928,04	1.454.701,02	2.782.629,06	2.227.645,87	554.983,19
6	H.E. Robert Schuman	4.860.025,15	3.002.321,00	7.862.346,15	2.211.847,16	5.650.498,99
	Total Hautes	14.549.953,47	18.849.523,00	33.399.476,47	17.131.906,96	16.267.569,51

sur base de l'exercice réalisé 2002

ARTICLE 70.04.C

Budgets agrégés des services de la Communauté à gestion séparée pour les centres P.M.S. de l'Enseignement de la Communauté	
(sur base de l'exercice 2002 réalisé)	en euros
1. Solde au 1er janvier 2009	1.012.010,68
2. Recettes	1.909.522,55
Total recettes	2.921.533,23
3. Total dépenses	1.852.221,31
4. Solde au 31 décembre 2009 (1) + (2) - (3)	1.069.311,92

SERVICE A GESTION SEPARÉE
SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
Propositions budgétaires du flux des engagements de dépenses (Art. 70.05. C)

ARTICLE	LIBELLE	Réalisations 2007	Crédit initial 2008	Propositions 2009
70.05	SOLDE REPORTE AU 1ER JANVIER	12.468.771,54 €	14.615.627,82 €	12.343.627,82 €
	RECETTES:			
	PROPRES	1.220.980,80 € (**)	1.000.000,00 €	1.000.000,00 €
	BUDGETAIRES	31.430.000,00 €	31.430.000,00 €	32.506.000,00 €
	TOTAL DISPONIBLE	45.119.752,34 €	47.343.627,82 €	45.849.627,82 €
	DEPENSES	30.504.124,52 €	35.000.000,00 €	35.000.000,00 €
	SOLDE DISPONIBLE AU 31 DECEMBRE (*)	14.615.627,82 €	12.343.627,82 €	10.849.627,82 €

Remarques (*) Il y a lieu de soustraire de ces montants les moyens réservés aux commandes "hors visa" notifiées qui n'ont pas été mises en paiement, à savoir 5.102.916,07€ au 31.12.2007 et estimés à +/- 4.000.000€ pour 2008 et 2009.

(**) dont 354.579,34 € en diminutions de visas.

ARTICLE 70.05.C PAIEMENTS

SERVICE A GESTION SEPARÉE
SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ARTICLE 70.05.C Propositions budgétaires du flux des paiements des dépenses					
ARTICLE	LIBELLE	Réalisations 2007	Crédit initial 2008	Propositions 2009	
70.05	SOLDE REPORTE AU 1ER JANVIER	20.737.507,46 €	23.529.739,46 €	24.257.739,46 €	
	RECETTES:				
	PROPRES	866.401,46 €	1.000.000,00 €	1.000.000,00 €	
	BUDGETAIRES	31.430.000,00 €	31.728.000,00 €	32.506.000,00 €	
	Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez DEXIA en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)				
	TOTAL DISPONIBLE	53.033.908,92 €	56.257.739,46 €	57.763.739,46 €	
	DEPENSES	29.504.169,46 €	32.000.000,00 €	35.000.000,00 €	
	SOLDE DISPONIBLE AU 31 DECEMBRE	23.529.739,46 € (*)	24.257.739,46 €	22.763.739,46 €	

Remarque (*) Il y a de noter que ce montant intègre le transfert budgétaire interne vers la trésorerie du MCF de 4.445.000€.

SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES SUBVENTIONNEES

Propositions budgétaires d'ordonnancement des dépenses

Article	Libellé	(1) 2005	(1) 2006	(1) 2007	(2) 2008	(2) 2009
70.06	Opérations du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement officiel subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert chez Dexia en application de l'article 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22.12.1997	32.559.715,18	31.711.783,70	28.239.429,19	33.697.807,73	33.697.807,73
	SOLDE REPORTE AU 1^{ER} JANVIER					
	RECETTES - PROPRES	547,27	124.073,34	10.572,85	10.000,00	10.000,00
	- BUDGETAIRES	13.045.000,00	13.285.000,00	13.858.000,00	13.990.000,00	14.332.000,00
	TOTAL DISPONIBLE	45.605.262,65	45.120.857,04	42.108.002,04	47.697.807,73	48.039.807,73
	DEPENSES	13.893.478,95	16.881.427,85	8.410.194,31	14.000.000,00	16.000.000,00
	SOLDE DISPONIBLE AU 31 DECEMBRE	31.711.783,70	28.239.429,19	33.697.807,73	33.697.807,73	32.039.807,73

{1} Situation définitive

{2} Estimation des recettes propres à l'exclusion de toute recette d'intérêts

ARTICLE 70.07.C FONDS DE GARANTIE DES BATIMENTS SCOLAIRES

SERVICE A GESTION SEPARÉE
SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES PRIVEES SUBVENTIONNEES

Propositions budgétaires du flux des engagements de dépenses (Art. 70.07.C)

ARTICLE	LIBELLES	REALISATIONS 2007	CREDIT INITIAL 2008 ACTUALISE	PROPOSITION 2009
70.07	SOLDE REPORTE AU 01 JANVIER	7.258.634,40	10.179.081,65	8.937.081,65
	Opérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez DEXIA en application du décret du 4 février 1997 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	0,00	0,00	0,00
	REMBOURSEMENT s/PRELEVEMENTS (**)	1.603.889,66	0,00	0,00
	RECETTES BUDGETAIRES	13.051.000,00	14.051.000,00	16.251.000,00
	TOTAL DISPONIBLE	21.913.524,06	24.230.081,65	25.188.081,65
	DEPENSES RECOURS A LA GARANTIE	11.630.560,65 103.881,76	15.143.000,00 150.000,00	17.336.000,00 150.000,00
	SOLDE DISPONIBLE AU 31 DECEMBRE (*)	10.179.081,65	8.937.081,65	7.702.081,65

(*) Réserve pour éventuel recours à la garantie
(**) Régularisation dossiers sur années antérieures

OPC - BUDGET 2009			
PARTIE PAIEMENTS		PARTIE ENGAGEMENTS	
1. Recettes estimées			
1.1. Report estimé du solde de trésorerie 2008 1.2. Dotation 2009 de la CF (DO 11, AB 41.01.18)	167 393,33	1.1. Report estimé du disponible au 31/12/08	393,33
	102 000,00	1.2. Dotation 2009 de la CF (DO 11, AB 41.01.18)	102 000,00
	Total	269 393,33	Total
2. Dépenses estimées			
2.1. Dépenses de toutes natures relatives à la réalisation des recherches et études 2.1.1. Paiement de l'encours des engagements antérieurs à 2009 2.1.2. Estimation des paiements des engagements 2009	157 000,00	2.1. Dépenses de toutes natures relatives à la réalisation des recherches et études	72 393,33
	72 393,33	2.1.1. Estimation des engagements 2009	72 393,33
	229 393,33	2.2. Dépenses relatives à la publication et à la diffusion d'études et recherches	
2.2. Dépenses relatives à la publication et à la diffusion d'études et recherches 2.2.1. Paiement de l'encours des engagements antérieurs à 2009 2.2.2. Estimation des paiements des engagements 2009	10 000,00	2.2.1. Estimation des engagements 2009	10 000,00
	10 000,00		
	20 000,00		
2.3. Dépenses de toutes natures relatives au fonctionnement du Service et au Comité d'accompagnement 2.3.1. Paiement de l'encours des engagements antérieurs à 2009 2.3.2. Estimation des paiements des engagements 2009	0,00	2.3. Dépenses de toutes natures relatives au fonctionnement du Service et au Comité d'accompagnement	
	20 000,00	2.3.1. Estimation des engagements 2009	20 000,00
	20 000,00		
Total	269 393,33	Total	102 393,33
1. Recettes 2. Dépenses	269 393,33 269 393,33	1. Recettes 2. Dépenses	102 393,33 102 393,33
		Solde de trésorerie estimé au 31 décembre 2009	0,00
		Disponible estimé au 31 décembre 2009	0,00

ARTICLE 70.09.C AGENCE FONDS SOCIAL EUROPEEN

Budget 2009

Opérations courantes		Initial*	Ajusté*
Recettes		5.723	
Fonctionnement de l'Agence FSE			
Assistance technique européenne		2.161	
Dotation COCOF		0	
Dotation Région Wallonne		110	
Dotation Communauté française		720	
Préfinancement de l'Agence (produits financiers)		p.m.	
		1.331	
Produits financiers		3.562	
Intérêts promerités CF remboursables en 2009		1.712	
Intérêts dernier trimestre 2007 - 3 trimestres 2008		845	
Réalimentation comptes charges du passé		1.005	
Opérations pour ordre			
Recettes		101.744	
Programmation 2000-2006			
Certifications 2000-2006 – Paiements Commission européenne certification 2008		101.744	
Certifications 2000-2006 – Paiements Commission européenne certification 2009		7.343	
Certifications 2007-2013 – Paiements Commission européenne certification 2009		42.171	
		52.230	

Dépenses		Initial*	Ajusté*
Fonctionnement de l'Agence FSE			
Frais de personnel		5.723	
Frais de fonctionnement		2.161	
Frais d'acquisitions		1.685	
Frais d'évaluation		271	
Frais divers		0	
		0	
Frais d'acquisitions		200	
		25	
Produits financiers		3.562	
Ordonnements à charge du passé		57	
Provisionnement surengagement Objectif 3			
Provision pour financement Agence et autres opérations		3.505	
Dépenses		101.744	
Programmation 2000-2006			
Certifications 2000-2006 – soldes dûs		101.744	
Certifications 2007-2013 – Certification 2009 - soldes dus aux opérateurs		49.514	
		52.230	

*en milliers d'euros

ARTICLE 70.10.C

PROJET DE BUDGET INITIAL 2009

ECOLE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (EAP)

Les propositions budgétaires sont estimées en droits et engagements

RECETTES ESTIMEES	MONTANT (EUR)
1.1. Solde à reporter	0
1.2. Dotation de la Communauté française	1.643.000
1.3. Recettes diverses	0
TOTAL	1.643.000
DEPENSES ESTIMEES	MONTANT (EUR)
2.1. Frais de personnel	0
2.2. Dépenses liées au fonctionnement de l'EAP	100.000
2.3. Dépenses liées aux formations organisées par l'EAP pour les agent(e)s du MCF, du CSA, et des OIP relevant du Comité de Secteur XVII	1.543.000
TOTAL	1.643.000

ARTICLE 70.11.C

BUDGET DU MUSEE ROYAL DE MARIEMONT

	2008 Initial	2008 Ajusté	2009 Initial
RECETTES			
1 Solde à reporter	0	0	0
2 Dotation sollicitée	987000	997000	1050000
3 Droits d'entrée	45000	45000	48000
4 Ventes comptoir	65000	65000	68000
5 Visites guidées	40000	40000	42000
6 Manifestations	15000	15000	16000
7 Divers	16000	16000	20000
8 Mécénat exceptionnel	0	0	30000
Total	1168000	1178000	1274000
DEPENSES			
1 Dépenses de fonctionnement	435000	435000	445000
2 Activités du musée	586000	586000	677000
3 Achat de biens durables	85000	95000	90000
4 Achat de collections	62000	62000	62000
Total	1168000	1178000	1274000
TOTAL GAL/SOLDE A REPORTER	0	0	0

ARTICLE 70.12.C

CENTRE DE L'AIDE A LA PRESSE ECRITE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**PROJET DE BUDGET POUR L'ANNEE 2009**

<u>1 : RECETTES</u>	<u>7.005.000</u>
1.1. Dotation de la Communauté française (DO 25)	7.005.000
1.2. Contributions des télévisions	0
1.3. Dotation de la Communauté française - Presse à l'école (AB 01.05.80 DO 51)	0
1.5. Dotation de la Communauté française - Aide à la presse périodique	0
<u>2 : DEPENSES</u>	<u>7.005.000</u>
2.1. Soutien à la création et au développement de titres ou de groupes de titres	350.250
2.2. Soutien au développement de programmes d'incitation à la lecture du journal, de formation du lecteur à la citoyenneté, et d'éducation aux médias	350.250
2.3. Soutien à l'engagement de journalistes professionnels	3.362.400
2.4. Soutien à l'adaptation aux NTIC	140.100
2.5. Soutien à la diversité	2.802.000
2.6. Soutien à l'achat de journaux pour les classes de l'enseignement fondamental et secondaire	0
2.7. Soutien à des initiatives d'éducation aux médias en milieu scolaire	0
2.8. Aide à la presse périodique	0
2.9. Soutien à l'opération des journalistes en classe	0
<u>Résultat</u>	<u>0</u>

ARTICLE 70.13.C

**AGENCE FRANCOPHONE POUR L'EDUCATION ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
BUDGET INITIAL 2009**

A. Opérations courantes	Initial 2008	Ajusté 2008	Initial 2009
Recettes courantes			
Solde reporté de l'année précédente	205	205	58
Dotation de fonctionnement Commission européenne programme LLP	421	421	430
Dotation de fonctionnement Commission européenne programme EUROPASS	24	24	26
Dotation de fonctionnement Communauté française	p.m.	p.m.	p.m.
Dotation de fonctionnement Région wallonne	200	200	200
Dotation de fonctionnement COCOF	16	16	16
Recettes séminaire de contact	27	27	0
Produits financiers	0	0	22
Total des recettes courantes	893	893	752
Dépenses courantes			
Frais de personnel	525	525	530
Frais de fonctionnement	210	210	115
Frais d'évaluation	70	70	65
Frais divers	30	30	20
Total des dépenses courantes	835	835	730
Solde des opérations courantes	58	58	22

B. Opérations de capital			
Recettes de capital			
Solde reporté des années précédentes	-1	-1	-16
Recettes de capital	0	0	0
Total des recettes de capital	-1	-1	-16
Dépenses de capital			
Frais d'acquisition	15	15	4
Total des dépenses de capital	15	15	4
Solde des opérations de capital	-16	-16	-20

C. Opérations pour ordre			
Recettes pour ordre			
Solde reporté des Conventions antérieures	7.764	5.539	3.162
Dotation Commission européenne Solde Convention LLP 2008	0	1.853	0
Dotation Commission européenne programme Comenius (Convention 2009)	1.371	1.371	1.371
Dotation Commission européenne programme Erasmus (Convention 2009)	4.290	4.290	4.290
Dotation Commission européenne programme Leonardo (Convention 2009)	2.088	2.088	2.088
Dotation Commission européenne programme Grundtvig (Convention 2009)	222	222	222
Dotation Commission européenne programme Comenius (Convention 2009)	39	39	39
Dotation Fonds nationaux CSM	1.444	1.444	2.059
Remboursements opérateurs	159	159	160
Produits financiers	0	0	51
Total des recettes pour ordre	17.377	17.005	13.442
Dépenses pour ordre			
Charges financières	12.338	12.338	51
Dépenses programme LLP	1.444	1.444	8.010
Dépenses Fonds nationaux CSM	61	61	2.059
Total des dépenses pour ordre	13.843	13.843	10.120
Solde des opérations pour ordre	3.534	3.162	3.322

ARTICLE 70.20.C

Budget du fonds d'exploitation de la ferme de GEMBLoux	
Recettes	en euros
1. Ventes et prestations	173.525,47
2. Produits financiers	12.394,68
3 .Produits exceptionnels	0,00
Total des recettes	185.920,15
Dépenses	
1. Marchandises, matières premières consommables et fournitures	39.662,96
2. Biens et services divers	37.184,03
3 . Personnel	84.283,80
4 . Amortissements, réduction de valeurs et provisions pour risques et charges	24.789,35
5. Autres charges	0,00
Total des dépenses	185.920,14

<i>centre</i>	Art. 70.21 C CAF Frameries	<i>année</i>	2009
<u>Recettes</u>			1.736.730,66
<u>1. Intendance</u>			0,00
<u>1.0. Reports</u>			0,00
1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)			0,00
1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)			0,00
1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)			0,00
2. Fonctionnement			1.691.883,07
2.0. Reports			-31.691,93
2.2. Dotation			716.000,00
2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)			150,00
2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)			980.425,00
2.5. Pré gardiennat			0,00
2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)			27.000,00
2.7. Dons et legs			0,00
2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
2.9. Fonds de réserve			0,00
3. Capital			42.547,59
3.0. Reports			35.547,59
3.11. Dotation			0,00
3.12. Remboursement			0,00
3.13. Déclassement, transfert			7.000,00
3.14. Remboursement assurance			0,00
3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
4. Pour ordre			2.300,00
4.0. Reports			0,00
4.11. Provision compte tiers			0,00
4.12. Recettes transport scolaires			0,00
4.13. Recettes divers tiers			2.300,00
4.21. Droits et inscription spécifiques			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
Dépenses	1.779.165,30
1. Intendance	0,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	0,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	0,00
2. Fonctionnement	1.779.165,30
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	1.167.690,30
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	13.250,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	6.000,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	9.050,00
2.05. Locations	9.000,00
2.06. Réparations	18.500,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	8.000,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	49.050,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	15.000,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	483.625,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	0,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	0,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.22 C CAF Tihange	<i>année</i>	2009
<u>Recettes</u>			953.218,36
<u>1. Intendance</u>			41.030,08
<u>1.0. Reports</u>			1.030,08
1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)			0,00
1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)			40.000,00
1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)			0,00
2. Fonctionnement			911.296,62
2.0. Reports			82.796,62
2.2. Dotation			619.000,00
2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)			0,00
2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)			125.000,00
2.5. Pré gardiennat			0,00
2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)			84.500,00
2.7. Dons et legs			0,00
2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
2.9. Fonds de réserve			0,00
3. Capital			891,66
3.0. Reports			891,66
3.11. Dotation			0,00
3.12. Remboursement			0,00
3.13. Déclassement, transfert			0,00
3.14. Remboursement assurance			0,00
3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
4. Pour ordre			0,00
4.0. Reports			0,00
4.11. Provision compte tiers			0,00
4.12. Recettes transport scolaires			0,00
4.13. Recettes divers tiers			0,00
4.21. Droits et inscription spécifiques			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
Dépenses	873.809,71
1. Intendance	38.016,71
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	38.016,71
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	0,00
2. Fonctionnement	835.493,00
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	470.000,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	5.500,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	12.000,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	56.000,00
2.05. Locations	35.000,00
2.06. Réparations	28.000,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	17.000,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	95.910,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	2.500,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	113.583,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	300,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	300,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

ARTICLE 70.23.C

Article 70.23.C Ecoles supérieures des Arts

(Sur base de l'exercice 2002 réalisé)

	solde au 01.01.2009	RECETTES		DEPENSES	solde au 31.12.2009
ETABLISSEMENTS		ANNEE	GENERAL		
Arts Visuels BRUXELLES	307.685,57	976.105,31	1.283.790,88	943.916,36	339.874,52
INSAS BRUXELLES	339.808,73	803.788,98	1.143.597,71	735.151,85	408.445,86
Conserv.BRUXELLES	742.385,88	730.848,83	1.473.234,71	753.716,84	719.517,87
Conservatoire de LIEGE	497.083,98	574.136,06	1.071.220,04	563.776,79	507.443,25
Arts Plas.et Vis. MONS	300.257,14	381.537,97	681.795,11	405.079,96	276.715,15
Conservatoire de MONS	363.190,76	334.085,29	697.276,05	301.648,41	395.627,64
TOTAL	2.550.412,05	3.800.502,44	6.350.914,49	3.703.290,21	2.647.624,28

ARTICLE 70.24
SERVICES A GESTION SEPEE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

intendence	fonct	fr	capital	OP C	D E C-AP	E N S E S	TRESOR	TIERS	TOTAL	SOLDE
0	4026034	0	416196	4026034	4442230	0	0	0	4442230	2196973
0	12426459	0	969635	24233394	24233394	0	0	0	24233394	2978412
0	1290704	0	42000	1290704	1332704	0	0	0	1332704	657608
0	583334	0	22990	583334	606324	0	0	0	606324	1075535
683002	27892444	0	3421259	28575446	3196705	0	0	0	3196705	22318456
0	3287249	0	342064	3287249	3629313	0	0	0	3629313	2387600
0	2355727	0	1238144	2355727	3593871	10800	0	0	3604671	4338682
0	3406431	0	336675	3406431	3743106	0	0	0	3743106	1398417
0	904226	0	140626	904226	1044852	9682	34250	0	1088784	797314
0	961951	0	279081	961951	1241032	0	0	0	1241032	1986259
0	3465394	0	379626	3465394	3845020	0	0	0	3845020	1086790
0	4209845	0	904927	4209845	5114772	0	0	0	5114772	2947710
0	5137815	0	275757	5137815	5365392	0	0	0	5365392	2260227
0	9307109	0	1031302	9307109	10338411	0	0	0	10338411	1304466
0	13806426	0	531250	13806426	14337676	29046	2535	0	14369257	5344943
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	3497821	0	1219647	3494190	4713837	0	3631	0	4717468	4193869
0	2648221	0	1884216	2648221	4532437	0	0	0	4532437	6002550
0	1010463	0	431123	1010463	1441586	0	0	0	1441586	1417361
0	1295794	0	794032	1295794	2089886	0	0	0	2089886	6952834
0	0	0	2115574	3457641	5573215	0	377755	0	59503970	5426372
0	7461790	0	151474	7461790	7613264	0	0	0	7613264	4792076
0	6496986	0	2180569	6496986	8677555	0	0	0	8677555	2593698
0	826500	0	177335	826500	1003835	0	0	0	1003835	1564373
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	439370	0	317843	439370	757213	0	0	0	757213	1465991
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	658113	0	57644	658113	715757	0	0	0	715757	827680
0	5836345	0	1415923	5836345	7252268	0	0	0	7252268	2832411
0	1103994	0	289438	1103994	1393432	0	0	0	1393432	1108892
0	1389666	0	137391	1389666	1527057	0	0	0	1527057	1025082
0	3578199	0	626500	3578199	4204699	0	0	0	4204699	2299314
0	862936	0	207359	862936	1070295	0	0	0	1070295	1288086
0	1186782	0	0	1186782	1186782	0	0	0	1186782	4769295
0	1661930	70470	115348	1732400	1847748	0	0	0	1847748	0
0	969930	0	23220	969930	993150	0	0	0	993150	1314958
0	27209724	0	616956	27209724	27826680	0	768416	0	28595096	14523958
0	729781	0	193364	729781	923145	152036	0	0	10751381	1602233
683002	154383134	70470	23256568	156129910	178398643	201564	1186587	0	179876794	1190774425

ARTICLE 70.25.C

SERVICES A GESTION SEPARÉE
BUDGET 2009
INTERNATS AUTONOMES DE LA
COMMUNAUTE FRANCAISE

(sur base de l'exercice 2002 réalisé)

Etablissements	SOLDE AU 01.01.2009	Recettes	Dépenses	SOLDE AU 31.12.2009
IACF ANDENNE	67.547,22	358.277,36	352.741,67	73.082,91
IACF HUY	121.893,66	541.590,51	408.474,98	255.009,19
IACF IXELLES	87.541,04	207.566,59	199.075,06	96.032,57
IACF JAMBES	155.354,55	874.749,96	874.608,59	155.495,92
IACF LIBRAMONT	774.116,52	608.462,76	522.634,11	859.945,17
IACF LIEGE-COINTE	196.131,84	486.543,02	502.697,45	179.977,41
IACF MONS	22.206,38	200.064,67	177.315,24	44.955,81
IACF TAMINES	49.369,29	529.358,84	509.644,43	69.083,70
IACF TOURNAI	210.805,56	415.368,65	443.202,60	182.971,61
IACF UCCLE	418.794,57	444.441,19	449.594,96	413.640,80
IACF UCCLE "Maison des Etudiants"	279.757,39	232.716,25	232.753,98	279.719,66
IACF VIRTON	422.641,69	603.301,55	499.774,28	526.168,96
TOTAL :	2.806.159,71	5.502.441,35	5.172.517,35	3.136.083,71

ARTICLE 70.26.C

I.S.A. La Cambre à 1050 BRUXELLES

BUDGET 2009

PREVISIONS DE RECETTE

1. INTENDANCE

1.1. Reports

3.208,03

1.2: Pensions des internats:

0,00

1.2.1. Pensions

0,00

1.2.2. Intervention de la Cité pour les pensions des
enfants dont les parents n'ont pas de résid. fixe

0,00

1.3: Restaurant-Cafétaria :

34.397,27

1.3.1 Vente de tickets de repas et de boissons

34.397,27

1.3.2. Recettes diverses

0,00

1.4: Divers :

272,50

1.4.1. Recettes provenant de l'occupation de locaux

0,00

1.4.2. Autres recettes

272,50

2. AUTRES

2.1. Reports

-11.867,06

2.2. Dotation

476.654,00

2.3. Photocopies

4.977,67

2.4. Vente de produits

0,00

2.4.1. Fabrications et services

0,00

2.4.2. Matières

0,00

2.5. Prégardiennat

0,00

2.6. Divers

249.827,32

3. DONLS ET LEGS

0,00

4. FONDS DE RESERVE

0,00

TOTAL DES RECETTES

757.469,73

DEPENSES REALISEES EN OPERATIONS COURANTES

1. INTENDANCE

1.1: Repas et boissons :

30.296,02

1.2: Divers :

338,61

ARTICLE 70.26.C

2. AUTRES

2.1: Traitements et indemnités	247.375,56
2.2: Informatique	15.387,16
2.3: Téléphone	8.748,20
2.4: Secrétariat	19.111,02
2.5: Location de biens meubles, extincteurs	7.587,29
2.6: Réparations	12.812,31
2.7: Entretien de l'infrastructure	45.960,84
2.8. Energie	61.134,84
2.9. Fournitures Scolaires (Gratuites dans l'enseignement fondamental)	0,00
2.10. Transports	1.657,48
2.11. Autres dépenses de fonctionnement	80.999,64
2.12. Crédit provisionnel	0,00
TOTAL DES DEPENSES	531.408,97
SOLDE	226.060,76

ARTICLE 70.26.C

SECTION II : OPERATIONS DE CAPITAL

La Cambre

A. RECETTES

1. REPORTS 74.042,94

2. DOTATION 2.983,82

Total des recettes 77.026,76

B. DEPENSES

Total des dépenses 67.053,96

C. SOLDE

Solde 9.972,80

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CDPA CF Ethe-Buzenol	<i>année</i>	2009
<u>Recettes</u>			359.472,06
<u>1. Intendance</u>			159.000,00
<u>1.0. Reports</u>			34.000,00
1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)			116.000,00
1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)			8.500,00
1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)			500,00
2. Fonctionnement			160.472,06
2.0. Reports			12.542,06
2.2. Dotation			139.000,00
2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)			1.120,00
2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)			910,00
2.5. Pré gardiennat			0,00
2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)			6.900,00
2.7. Dons et legs			0,00
2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
2.9. Fonds de réserve			0,00
3. Capital			40.000,00
3.0. Reports			40.000,00
3.11. Dotation			0,00
3.12. Remboursement			0,00
3.13. Déclassement, transfert			0,00
3.14. Remboursement assurance			0,00
3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
4. Pour ordre			0,00
4.0. Reports			0,00
4.11. Provision compte tiers			0,00
4.12. Recettes transport scolaires			0,00
4.13. Recettes divers tiers			0,00
4.21. Droits et inscription spécifiques			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	384.782,54
1. Intendance	74.900,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	70.600,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	4.300,00
2. Fonctionnement	293.132,54
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	156.800,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	1.000,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	4.800,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	5.100,00
2.05. Locations	6.020,00
2.06. Réparations	17.000,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	10.800,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	66.912,54
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	13.600,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	11.100,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	16.750,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	16.750,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CDPA CF Domaine des Masures Han-sur-Lesse	<i>année</i>	2009
<u>Recettes</u>			432.567,42
<u>1. Intendance</u>			91.630,23
<u>1.0. Reports</u>			0,00
1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)			75.150,23
1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)			16.000,00
1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)			480,00
2. Fonctionnement			340.937,19
2.0. Reports			5.232,19
2.2. Dotation			300.000,00
2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)			1.005,00
2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)			20.000,00
2.5. Pré gardiennat			0,00
2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)			14.700,00
2.7. Dons et legs			0,00
2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
2.9. Fonds de réserve			0,00
3. Capital			0,00
3.0. Reports			0,00
3.11. Dotation			0,00
3.12. Remboursement			0,00
3.13. Déclassement, transfert			0,00
3.14. Remboursement assurance			0,00
3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
4. Pour ordre			0,00
4.0. Reports			0,00
4.11. Provision compte tiers			0,00
4.12. Recettes transport scolaires			0,00
4.13. Recettes divers tiers			0,00
4.21. Droits et inscription spécifiques			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
Dépenses	671.958,97
1. Intendance	68.468,86
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	67.470,25
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	998,61
2. Fonctionnement	603.490,11
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	373.168,62
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	1.962,49
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	14.415,72
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	2.484,62
2.05. Locations	1.312,08
2.06. Réparations	4.610,58
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	34.477,15
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	148.298,76
2.09. Fournitures scolaires	16,98
2.10. Transport	872,16
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	21.870,95
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	0,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	0,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

Gestion séparée

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CDPA Classes d'Ardenne Esneux	<i>année</i>	2009
<u>Recettes</u>			847.328,90
<u>1. Intendance</u>			255.927,78
<u>1.0. Reports</u>			15.467,78
1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)			0,00
1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)			29.460,00
1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)			211.000,00
2. Fonctionnement			564.873,68
2.0. Reports			51.528,68
2.2. Dotation			510.000,00
2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)			300,00
2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)			0,00
2.5. Pré gardiennat			0,00
2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)			3.045,00
2.7. Dons et legs			0,00
2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
2.9. Fonds de réserve			0,00
3. Capital			26.527,44
3.0. Reports			26.527,44
3.11. Dotation			0,00
3.12. Remboursement			0,00
3.13. Déclassement, transfert			0,00
3.14. Remboursement assurance			0,00
3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
4. Pour ordre			0,00
4.0. Reports			0,00
4.11. Provision compte tiers			0,00
4.12. Recettes transport scolaires			0,00
4.13. Recettes divers tiers			0,00

4.21. Droits et inscription spécifiques	0,00
4.22. Droits dus au trésor	0,00

Dépenses**1. Intendance** 122.845,23

1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	99.615,09
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	23.230,14

2. Fonctionnement

2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	471.660,80
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	500,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	3.500,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	2.287,42
2.05. Locations	0,00
2.06. Réparations	4.433,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	49.108,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	0,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	11.123,85
2.12. Crédit provisionnel	0,00

3. Capital 21.670,00

3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	21.670,00

4. Pour ordre 0,00

4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	
4.12. Abonnement transport scolaire	GS 03
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CDPA CF Marbehan	<i>année</i>	2009
<u>Recettes</u>			485.672,92
<u>1. Intendance</u>			181.230,14
<u>1.0. Reports</u>			15.180,91
1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)			156.890,36
1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)			9.158,87
1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)			0,00
2. Fonctionnement			291.442,78
2.0. Reports			35.142,78
2.2. Dotation			250.000,00
2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)			2.300,00
2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)			0,00
2.5. Pré gardiennat			0,00
2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)			4.000,00
2.7. Dons et legs			0,00
2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
2.9. Fonds de réserve			0,00
3. Capital			13.000,00
3.0. Reports			13.000,00
3.11. Dotation			0,00
3.12. Remboursement			0,00
3.13. Déclassement, transfert			0,00
3.14. Remboursement assurance			0,00
3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
4. Pour ordre			0,00
4.0. Reports			0,00
4.11. Provision compte tiers			0,00
4.12. Recettes transport scolaires			0,00
4.13. Recettes divers tiers			0,00
4.21. Droits et inscription spécifiques			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
Dépenses	472.865,19
1. Intendance	76.499,81
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	70.443,53
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	6.056,28
2. Fonctionnement	383.365,38
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	280.098,11
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	300,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	3.616,87
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	1.300,00
2.05. Locations	759,35
2.06. Réparations	5.000,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	18.903,95
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	63.276,60
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	0,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	10.110,50
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	13.000,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	13.000,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CDPA La Louvière Saint-Vaast	<i>année</i>	2009
<u>Recettes</u>			
<u>1. Intendance</u>			181.845,41
<u>1.0. Reports</u>			845,41
1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)			0,00
1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)			180.000,00
1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)			1.000,00
2. Fonctionnement			270.000,00
2.0. Reports			50.000,00
2.2. Dotation			210.000,00
2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)			3.000,00
2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)			0,00
2.5. Pré gardiennat			0,00
2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)			7.000,00
2.7. Dons et legs			0,00
2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
2.9. Fonds de réserve			0,00
3. Capital			
3.0. Reports			40.000,00
3.11. Dotation			0,00
3.12. Remboursement			
3.13. Déclassement, transfert			0,00
3.14. Remboursement assurance			0,00
3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
4. Pour ordre			0,00
4.0. Reports			0,00
4.11. Provision compte tiers			0,00
4.12. Recettes transport scolaires			0,00
4.13. Recettes divers tiers			0,00
4.21. Droits et inscription spécifiques			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
Dépenses	562.668,31
1. Intendance	113.168,31
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	102.868,31
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	10.300,00
2. Fonctionnement	409.500,00
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	230.000,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	1.000,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	6.500,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	5.000,00
2.05. Locations	18.000,00
2.06. Réparations	9.000,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	15.000,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	113.000,00
2.09. Fournitures scolaires	2.000,00
2.10. Transport	0,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	10.000,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	40.000,00
3.01. Dépenses sur subside	2.000,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	38.000,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CDPA Classes de Plein Air et de Forêt Saint-Hubert	<i>année</i>	2009
<u>Recettes</u>			599.135,16
<u>1. Intendance</u>			178.000,00
<u>1.0. Reports</u>			3.000,00
1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)			0,00
1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)			1.000,00
1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)			174.000,00
2. Fonctionnement			413.511,66
2.0. Reports			109.811,66
2.2. Dotation			300.000,00
2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)			1.200,00
2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)			0,00
2.5. Pré gardiennat			0,00
2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)			2.500,00
2.7. Dons et legs			0,00
2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
2.9. Fonds de réserve			0,00
3. Capital			7.623,50
3.0. Reports			7.623,50
3.11. Dotation			0,00
3.12. Remboursement			0,00
3.13. Déclassement, transfert			0,00
3.14. Remboursement assurance			0,00
3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
4. Pour ordre			0,00
4.0. Reports			0,00
4.11. Provision compte tiers			0,00
4.12. Recettes transport scolaires			0,00
4.13. Recettes divers tiers			0,00
4.21. Droits et inscription spécifiques			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	537.821,02
1. Intendance	79.325,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	74.030,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	5.295,00
2. Fonctionnement	451.496,02
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	256.448,79
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	0,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	4.400,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	1.920,00
2.05. Locations	1.600,00
2.06. Réparations	3.570,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	32.970,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	138.327,23
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	0,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	12.260,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	7.000,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	7.000,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CDPA CF La Roseraie Péruwelz	<i>année</i>	2009
<u>Recettes</u>			392.566,32
<u>1. Intendance</u>			118.253,18
<u>1.0. Reports</u>			753,18
1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)			0,00
1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)			112.000,00
1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)			5.500,00
2. Fonctionnement			274.280,00
2.0. Reports			10.000,00
2.2. Dotation			260.000,00
2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)			480,00
2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)			1.050,00
2.5. Pré gardiennat			0,00
2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)			2.750,00
2.7. Dons et legs			0,00
2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
2.9. Fonds de réserve			0,00
3. Capital			33,14
3.0. Reports			33,14
3.11. Dotation			0,00
3.12. Remboursement			0,00
3.13. Déclassement, transfert			0,00
3.14. Remboursement assurance			0,00
3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
4. Pour ordre			0,00
4.0. Reports			0,00
4.11. Provision compte tiers			0,00
4.12. Recettes transport scolaires			0,00
4.13. Recettes divers tiers			0,00
4.21. Droits et inscription spécifiques			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	381.206,39
1. Intendance	69.200,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	67.100,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	2.100,00
2. Fonctionnement	306.973,25
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	246.960,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	400,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	2.700,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	2.477,00
2.05. Locations	4.500,00
2.06. Réparations	4.450,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	14.000,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	20.436,25
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	0,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	11.050,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	5.033,14
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	5.033,14
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CPDA Centre scientifique Fleurus Sivry-Rance	<i>année</i>	2009
<u>Recettes</u>			328.042,65
<u>1. Intendance</u>			44.300,00
<u>1.0. Reports</u>			0,00
1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)			0,00
1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)			1.300,00
1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)			43.000,00
2. Fonctionnement			280.485,46
2.0. Reports			19.521,97
2.2. Dotation			250.000,00
2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)			0,00
2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)			6.156,05
2.5. Pré gardiennat			0,00
2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)			4.807,44
2.7. Dons et legs			0,00
2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
2.9. Fonds de réserve			0,00
3. Capital			3.257,19
3.0. Reports			3.257,19
3.11. Dotation			0,00
3.12. Remboursement			0,00
3.13. Déclassement, transfert			0,00
3.14. Remboursement assurance			0,00
3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
4. Pour ordre			0,00
4.0. Reports			0,00
4.11. Provision compte tiers			0,00
4.12. Recettes transport scolaires			0,00
4.13. Recettes divers tiers			0,00
4.21. Droits et inscription spécifiques			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
Dépenses	366.507,19
1. Intendance	19.700,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	11.200,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	8.500,00
2. Fonctionnement	343.550,00
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	260.500,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	500,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	5.000,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	8.250,00
2.05. Locations	20.000,00
2.06. Réparations	1.500,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	12.000,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	27.200,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	1.000,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	7.600,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	3.257,19
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	3.257,19
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CPDA CF Wellin	<i>année</i>	2009
<u>Recettes</u>			733.167,68
<u>1. Intendance</u>			327.800,00
<u>1.0. Reports</u>			0,00
1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)			310.000,00
1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)			16.300,00
1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)			1.500,00
2. Fonctionnement			353.798,81
2.0. Reports			61.253,81
2.2. Dotation			180.000,00
2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)			2.420,00
2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)			21.825,00
2.5. Pré gardiennat			0,00
2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)			88.300,00
2.7. Dons et legs			0,00
2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
2.9. Fonds de réserve			0,00
3. Capital			25.568,87
3.0. Reports			25.568,87
3.11. Dotation			0,00
3.12. Remboursement			0,00
3.13. Déclassement, transfert			0,00
3.14. Remboursement assurance			0,00
3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
4. Pour ordre			26.000,00
4.0. Reports			0,00
4.11. Provision compte tiers			0,00
4.12. Recettes transport scolaires			0,00
4.13. Recettes divers tiers			26.000,00
4.21. Droits et inscription spécifiques			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	786.068,77
1. Intendance	140.129,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	138.060,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	2.069,00
2. Fonctionnement	593.239,77
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	412.862,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	2.500,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	4.325,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	4.000,00
2.05. Locations	0,00
2.06. Réparations	9.500,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	11.230,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	91.022,77
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	30.000,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	27.800,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	25.200,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	25.200,00
4. Pour ordre	27.500,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	27.500,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CDPA Gouv	<i>année</i>	2009
<u>Recettes</u>			268.312,81
<u>1. Intendance</u>			119.682,76
<u>1.0. Reports</u>			672,76
1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)			0,00
1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)			4.010,00
1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)			115.000,00
2. Fonctionnement			143.450,00
2.0. Reports			15.000,00
2.2. Dotation			125.000,00
2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)			350,00
2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)			0,00
2.5. Pré gardiennat			0,00
2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)			3.100,00
2.7. Dons et legs			0,00
2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
2.9. Fonds de réserve			0,00
3. Capital			5.180,05
3.0. Reports			5.180,05
3.11. Dotation			0,00
3.12. Remboursement			0,00
3.13. Déclassement, transfert			0,00
3.14. Remboursement assurance			0,00
3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
4. Pour ordre			0,00
4.0. Reports			0,00
4.11. Provision compte tiers			0,00
4.12. Recettes transport scolaires			0,00
4.13. Recettes divers tiers			0,00
4.21. Droits et inscription spécifiques			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
Dépenses	392.258,57
1. Intendance	63.781,30
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	62.839,51
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	941,79
2. Fonctionnement	328.477,27
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	210.200,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	200,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	2.420,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	1.725,00
2.05. Locations	40,00
2.06. Réparations	39.200,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	6.400,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	54.692,27
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	140,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	13.460,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	0,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	0,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.28 C Centre des Technologies Agronomiques de la CF Strée	<i>année</i>	2009
<u>Recettes</u>			643.722,15
<u>1. Intendance</u>			19.660,00
<u>1.0. Reports</u>			10.000,00
1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)			735,00
1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)			5.775,00
1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)			3.150,00
2. Fonctionnement			623.644,95
2.0. Reports			17.539,95
2.2. Dotation			409.000,00
2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)			630,00
2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)			156.050,00
2.5. Pré gardiennat			0,00
2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)			40.425,00
2.7. Dons et legs			0,00
2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
2.9. Fonds de réserve			0,00
3. Capital			417,20
3.0. Reports			417,20
3.11. Dotation			0,00
3.12. Remboursement			0,00
3.13. Déclassement, transfert			0,00
3.14. Remboursement assurance			0,00
3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
4. Pour ordre			0,00
4.0. Reports			0,00
4.11. Provision compte tiers			0,00
4.12. Recettes transport scolaires			0,00
4.13. Recettes divers tiers			0,00
4.21. Droits et inscription spécifiques			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
Dépenses	730.555,00
1. Intendance	9.215,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	7.115,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	2.100,00
2. Fonctionnement	721.340,00
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	292.300,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	5.000,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	9.000,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	3.940,00
2.05. Locations	6.000,00
2.06. Réparations	39.000,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	33.000,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	184.300,00
2.09. Fournitures scolaires	2.000,00
2.10. Transport	1.000,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	145.800,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	0,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	0,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.29 C Centre Technique Horticole de la CF Gembloux	<i>année</i>	2009
<u>Recettes</u>			1.502.773,87
<u>1. Intendance</u>			-105,20
<u>1.0. Reports</u>			0,00
1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)			-105,20
1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)			0,00
1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)			0,00
2. Fonctionnement			1.302.683,49
2.0. Reports			150.683,49
2.2. Dotation			912.000,00
2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)			0,00
2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)			205.900,00
2.5. Pré gardiennat			0,00
2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)			34.100,00
2.7. Dons et legs			0,00
2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
2.9. Fonds de réserve			0,00
3. Capital			200.195,58
3.0. Reports			200.195,58
3.11. Dotation			0,00
3.12. Remboursement			0,00
3.13. Déclassement, transfert			0,00
3.14. Remboursement assurance			0,00
3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
4. Pour ordre			0,00
4.0. Reports			0,00
4.11. Provision compte tiers			0,00
4.12. Recettes transport scolaires			0,00
4.13. Recettes divers tiers			0,00
4.21. Droits et inscription spécifiques			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
Dépenses	1.565.087,00
1. Intendance	0,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	0,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	0,00
2. Fonctionnement	1.374.237,00
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	585.380,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	258,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	3.875,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	8.853,00
2.05. Locations	3.815,00
2.06. Réparations	21.890,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	49.640,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	513.500,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	6.610,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	180.416,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	190.850,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	190.850,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL				
BUDGET 2009				
AB	Institution	Libellé		Montant

A/ RECETTES (EUR)

Chapitre 41				
Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire				
10.01.00	CND	CF/RW	Recettes fonctionnelles	242.687
10.02.00	CND	CF/RW	Récupérations WBI auprès de tiers	1.945.711
10.03.00	CND	CF/RW	Recettes exceptionnelles	pm
26.01.00	CND	CF/RW	Intérêts sur placements	202.000
Total chapitre 41				2.390.398
Chapitre 43				
Produits de la vente d'objets patrimoniaux				
77.01.00	CND	CF/RW	Produits de la vente de biens mobiliers	pm
Total chapitre 43				0

<u>AB</u>	<u>Institution</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
Chapitre 45			
<u>Intervention du secteur public</u>			
46.01.00 CND	CF	<u>Dotation de la Communauté française</u>	36.068.000
46.02.00 CD	RW	<u>Dotation de la Région wallonne</u>	21.294.000
46.03.00 CND	CF	<u>Provision index</u>	90.873
46.04.00 CND	CF/RW	<u>Divers - Communauté française/Région wallonne</u>	25.000
49.01.00 CND	COCOF	<u>Contribution de la COCOF</u>	232.000
Total chapitre 45			57.709.873
Chapitre 49			
<u>Recettes pour ordre</u>			
10.04.00 CND	CF/RW	<u>Divers pour ordre</u>	923.000
			923.000
TOTAL DES RECETTES			
<u>Bénéfice reporté estimé au 31 décembre 2008 - Communauté française</u>			2.730.670
<u>Bénéfice reporté estimé au 31 décembre 2008 - Région wallonne</u>			0
TOTAL GENERAL			63.753.941

AB		Institution	Libellé	Montant	
AB	CND/CD	Institution	Libellé	C.N.D	C.E. CD C.O.
B/ DEPENSES (EUR)					
Chapitre 51					
Montants à payer aux personnes attachées à l'organisme					
11.01.00	CND	CF/RW	Rémunération du personnel y compris les charges sociales.	14.782.393	
			Personnel siège en fonction	9.428.587	
			Personnel siège détaché	590.252	
			Personnel délégations à l'étranger	3.174.952	
			Personnel APEFE	705.023	
			Personnel BIJ	426.293	
			Personnel W-B Images - W-B Musique - W-B Design/Mode	133.771	
			Personnel engagé dans le cadre de la présidence de l'UE	198.000	
			Provision Index	125.515	
11.02.00	CND	CF/RW	Rémunérations du personnel engagé dans le cadre d'actions à l'étranger	4.309.249	
			Personnel lecteurs/formateurs	1.434.957	
			Personnel local délégation à l'étranger	2.874.292	
11.03.00	CND	CF/RW	Service social	75.937	
11.04.00	CND	CF/RW	Assurance complémentaire Intervention patronale - Carrière extérieure	192.000	
11.05.00	CND	CF/RW	Indemnités couvrant des charges réelles	792.040	
11.06.00	CND	CF/RW	Indemnités - Heures supplémentaires	78.120	
11.07.00	CND	CF/RW	Provision pension (part patronale)	1.466.714	
12.01.00	CND	CF/RW	Formation professionnelle	50.500	
12.02.00	CND	CF/RW	Honoraires forfaitaires	pm	

<u>AB</u>	<u>Institution</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
		Total Chapitre 51	21.746.953
		Chapitre 52	
		Sommes dues à des tiers pour prestations, fournitures et travaux avant pour objet des services ou des biens non susceptibles d'être inventoriés	
12.03.00	CND	<u>Locaux et matériel</u>	<u>1.194.060</u>
12.04.00	CND	<u>Frais de bureau</u>	<u>438.140</u>
12.05.00	CND	<u>Gestion du contentieux</u>	<u>25.200</u>
12.06.00	CND	<u>Autres prestations et travaux par tiers</u>	<u>742.600</u>
20.01.00	CND	<u>Charges financières</u>	<u>1.188.650</u>
		Total chapitre 52	3.568.650
		Chapitre 53	
		Exercice par l'organisme de sa mission statutaire	
		Sous-chapitre 53.1 - Visibilité Wallonie-Bruxelles	
12.07.00	CND	<u>Revue Wallonie-Bruxelles</u>	<u>339.218</u>
12.08.00	CND	<u>Visibilité internationale Wallonie-Bruxelles</u>	<u>450.600</u>
		Total sous-chapitre 53.1	789.818

<u>AB</u>	<u>Institution</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
<u>Sous-chapitre 53.2 - Programmes d'événements exceptionnels</u>			
12.09.00 CND	CF	<u>Événements exceptionnels - Financement Communauté française</u>	<u>752.500</u>
12.10.00 CND	RW	<u>Événements exceptionnels - Financement Région wallonne</u>	<u>355.000</u>
		<u>Total sous-chapitre 53.2</u>	<u>1.107.500</u>
<u>Sous-chapitre 53.3 - Représentations Wallonie-Bruxelles</u>			
12.11.00 CND	CF/RW	<u>Dépenses de toute nature concernant les représentations Wallonie-Bruxelles</u>	<u>5.166.585</u>
		<u>Total sous-chapitre 53.3</u>	<u>5.166.585</u>
<u>Sous-chapitre 53.4 - relations multilatérales</u>			
12.12.00 CND	CF	<u>Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral - Comm Française</u>	<u>729.035</u>
12.13.00 CND	RW	<u>Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral - Région wallonne</u>	<u>524.000</u>
30.01.00 CND	CF	<u>Subventions de projets dans le domaine multilatéral - Communauté française</u>	<u>228.550</u>
30.02.00 CD	RW	<u>Subventions de projets dans le domaine multilatéral - Région wallonne</u>	<u>1.660.000</u>
35.01.00 CND	CF	<u>Cotisations à divers organismes multilatéraux - Communauté française</u>	<u>1.570.000</u>
			<u>4.364.848</u>

<u>AB</u>	<u>Institution</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
35.02.00	CND	RW	
		Colisations à divers organismes multilatéraux - Région wallonne	<u>59.500</u>
		Total sous-chapitre 53.4	5.905.933 1.660.000 1.570.000
		<u>Sous-chapitre 53.5 - relations bilatérales</u>	
12.14.00	CND	CF	
		Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - Communauté française	<u>1.827.533</u>
12.15.00	CND	RW	
		Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - Région wallonne	<u>1.046.970</u>
30.03.00	CND	CF	
		Subventions de projets dans le domaine bilatéral - Communauté française	<u>2.222.081</u>
30.04.00	CND	RW	
		Subventions de projets dans le domaine bilatéral - Région wallonne	<u>3.737.936</u>
50.01.00	CND	CF	
		Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - Communauté française	<u>75.000</u>
50.02.00	CND	RW	
		Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - Région wallonne	<u>511.000</u>
		Total sous-chapitre 53.5	9.420.520
		<u>Sous-chapitre 53.6 - politiques sectorielles</u>	
12.16.00	CND	CF	
		Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles - Comm. française	<u>2.281.137</u>
		Culture-audiovisuel	953.235
		Aide aux acteurs de la solidarité	70.366
		Education et formation à l'étranger	357.774
		Recherche-Enseignement supérieur	220.000
		Citoyenneté-Jeunesse	599.762
		Autres	80.000
12.17.00	CND	RW	
		Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles - Région wallonne	<u>682.430</u>

<u>AB</u>	<u>Institution</u>	<u>Libellé</u>		<u>Montant</u>
30.05.00	CND	CF	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - Communauté française	6.095.440
			Citoyenneté-jeunesse Rayonnement économique régional international Autres	212.000 341.430 129.000
			Culture-audiovisuel Aide aux acteurs de la solidarité Education et formation à l'étranger Recherche-Enseignement supérieur Citoyenneté-Jeunesse Autres	2.080.862 1.079.998 150.000 2.714.686 0 69.894
30.06.00	CND	RW	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - Région wallonne	808.090
			Citoyenneté-jeunesse Rayonnement économique régional international Aide aux acteurs de la solidarité Autres	466.000 130.090 112.000 100.000
30.07.00	CD	RW	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - Région wallonne	4.250.000
			Citoyenneté-jeunesse Rayonnement économique régional international Aide aux acteurs de la solidarité Autres	0 0 4.250.000 0
50.03.00	CND	CF	Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - Comm française	pm
50.04.00	CD	RW	Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - Région wallonne	pm
01.01.00	CND	COCOF	Actions financées par la COCOF	232.000
Total sous-chapitre 53.6				10.099.097
				4.250.000
				2.473.000

<u>AB</u>	<u>Institution</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
		<u>Sous-chapitre 53.7 - Dépenses particulières</u>	
01.02.00 CND	CF/RW	Ristournes et non-valeurs	pm
01.03.00 CND	CF/RW	Provision ristournes et non-valeurs	pm
		Total sous-chapitre 53.7	0
		TOTAL DU CHAPITRE 53	32.489.453 5.910.000 4.043.000
		Chapitre 55	
		<u>Achats de biens patrimoniaux</u>	
		<u>Sous-Chapitre 55.1 - Belgique</u>	
70.01.00 CND	CF/RW	Aménagement des bâtiments en Belgique	20.000
72.01.00 CND	CF/RW	Acquisitions immobilières nouvelles (Belgique)	pm
74.01.00 CND	CF/RW	Acquisitions nouvelles de biens meubles (Belgique)	92.000
		Total sous-chapitre 55.1	112.000
		<u>Sous-Chapitre 55.2 - Etranger</u>	
70.02.00 CND	CF/RW	Aménagement des bâtiments à l'étranger	110.000
72.02.00 CND	CF/RW	Acquisitions immobilières nouvelles (étranger)	0
74.02.00 CND	CF/RW	Acquisitions nouvelles de biens meubles (étranger)	70.000
		Total sous-chapitre 55.2	180.000

<u>AB</u>	<u>Institution</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
<u>Sous-Chapitre 55.3 - Programmes spécifiques</u>			
74.03.00 CND	CF	<u>Acquisitions nouvelles de biens meubles - Communauté française</u>	15.000
74.04.00 CND	RW	<u>Acquisitions nouvelles de biens meubles - Région wallonne</u>	50.000
<i>Total sous-chapitre 55.3</i>			65.000
<i>TOTAL DU CHAPITRE 55</i>			357.000
			0
			0

<u>AB</u>	<u>Institution</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
Chapitre 56			
Sommes à payer à des tiers par suite d'opérations financières			
en principal			
79.01.00	CND	CF	Amortissements d'emprunts
			625.885
TOTAL DU CHAPITRE 56			625.885
Chapitre 57			
Affectation du boni			
27.01.00	CND	CF	Affectation du boni - Communauté française
			pm
27.02.00		RW	Affectation du boni - Région wallonne
			pm
TOTAL DU CHAPITRE 57			0
Chapitre 59			
Dépenses pour ordre			
01.04.00	CND	CF/RW	Divers pour ordre
			923.000
TOTAL DU CHAPITRE 59			923.000
TOTAL DES DEPENSES			59.710.941
			4.043.000

BUREAU INTERNATIONAL JEUNESSE (BIJ) - BUDGET 2009				
RECETTES (en EURO)				
1°	Moyens financiers inscrits au budget CFB			90.000
1.1	Moyens financiers du MCF - fonctionnement		45.000	
1.2	Moyens financiers de WBI - fonctionnement		<u>45.000</u>	
2°	Recettes relatives aux programmes européens et internationaux			1.983.762
2.1	Activités du Programme Jeunesse en Action		1.000.000	
2.2	Fonctionnement Programme Jeunesse en Action		<u>140.000</u>	
2.3	Centre de Ressource Salto		<u>150.000</u>	
2.4	Programmes internationaux WBI		<u>673.762</u>	
		282.000		
	- OQWBJ*	186.762		
	- Multilatéral Europe	85.000		
	- Axes Sud	20.000		
	- Peco	50.000		
	- Tremplin Jeunes	50.000		
2.5	Contribution du MCF dans les activités		<u>20.000</u>	
3°	Programmes internationaux Région wallonne			77.000
4°	Dons et legs			50.000
5°	Divers - Activités exceptionnelles			150.000
6°	Intérêts bancaires			5.000
TOTAL RECETTES				2.355.762

*dont 12.000 EUR (crédit COCOF)

DEPENSES (en EURO)				
1°	Frais de fonctionnement			<u>2.081.038</u>
1.1	Frais de fonctionnement:			<u>158.882</u>
	- MCF	45.000		
	- WBI	38.000		
	- Commission européenne	75.882		
1.2	Frais d'activités:			<u>1.922.156</u>
	- Activités du Programme jeunesse en Action	1.000.000		
	- Activités Centre de Ressource Salto	101.394		
	- Programmes internationaux de WBI	673.762		
	- Programmes découlant des dons et legs	50.000		
	- programmes internationaux Région wallonne	77.000		
	- contribution du MCF dans les activités	20.000		
2°	Frais d'acquisition			<u>7.000</u>
3°	Frais d'évaluation			<u>pm</u>
4°	Frais de personnel			<u>117.724</u>
5°	Divers			<u>150.000</u>
TOTAL DEPENSES				<u>2.355.762</u>

Vu pour être annexé au projet de décret du 21 novembre 2008

Le Ministre-Président,

Rudy DEMOTTE

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche
scientifique et des Relations internationales,

Marie-Dominique SIMONET

Le Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Fonction publique et
des Sports,

Michel DAERDEN

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT

La Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel,

Fadila LAANAN

La Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

Catherine FONCK

Le Ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de Promotion sociale,

Marc TARABELLA